
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 10 janvier 2007

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 4)
Installation de messieurs René Balme et Martial Passi dans leurs fonctions de conseillers communautaires	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 4)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2006	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossiers n° 2007-3847 et 2007-3848)	(p. 5)
Lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes	(p. 5)
Annexe : Budget primitif 2007 - Budget principal (dossier n° 2007-3885) - Résultats du vote nominatif	(p. 41)

Les textes des délibérations n° 2006-3847 à 2006-3906 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 362.

N° 2007-3847	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 20 novembre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)
N° 2007-3848	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 décembre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 5)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-3849	Adoption du deuxième programme local de l'habitat (PLH) -	(p. 27)
N° 2007-3850	Fontaines Saint Martin - Espaces publics du centre - Modification du programme de travaux et révision de l'autorisation de programme individualisée - Avenant n° 2 à la convention entre la Commune, le département du Rhône et la Communauté urbaine - Convention de participation financière avec la SCI La Bastide Saint Martin -	(p. 6)
N° 2007-3851	Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Rue du Marais - Convention de mandat - Quitus donné à la SERL -	(p. 6)
N° 2007-3852	Lyon 1er - Place des Terreaux - Convention de mandat - Quitus donné à la SERL -	(p. 31)
N° 2007-3853	Lyon 3° - Place Voltaire - Révision du coût d'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 6)
N° 2007-3854	Lyon 1er - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) - Prolongation - Avenant à la convention avec l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), la ville de Lyon et la région Rhône-Alpes -	(p. 6)
N° 2007-3855	Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Sigerly, la commune d'Oullins et la Communauté urbaine -	(p. 6)
N° 2007-3856	Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Convention de participation financière passée avec la société Cogedim-Ric et la SERL -	(p. 32)
N° 2007-3857	Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tonkin III - Suppression -	(p. 6)

N° 2007-3858	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - Terrains Renault Trucks - ZAC Berliet - Bilan de la concertation - Approbation du dossier de création de la ZAC et engagement de la procédure de consultation d'aménageurs -</i>	(p. 31)
N° 2007-3859	<i>Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Travaux d'équipements primaires - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet -</i>	(p. 32)
N° 2007-3860	<i>Vaulx en Velin - Quartier de L'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une deuxième tranche de travaux et du nouveau plan de financement -</i>	(p. 6)
N° 2007-3861	<i>Programmation des opérations globalisées de voirie 2007 - Actions de proximité, gestion des trafics routiers, maintenance et ouvrages d'art -</i>	(p. 6)
N° 2007-3862	<i>Givors - Rue du Moulin - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2007-3863	<i>Givors - Rue Gambetta - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2007-3864	<i>Irigny - Centre-ville - Réaménagement des voies - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée le 21 janvier 2003 - Opération n° 0829 Irigny centre-ville -</i>	(p. 33)
N° 2007-3865	<i>Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 7)
N° 2007-3866	<i>Saint Priest, Vénissieux - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Opération n° 0687 - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
N° 2007-3867	<i>Bilan des tarifs de parcs de stationnement décidés par la Communauté urbaine le 18 avril 2005 -</i>	(p. 34)
N° 2007-3868	<i>Lyon 1er - Tables Claudiennes - Parc de stationnement pour résidents - Evolution du mandat et de l'autorisation de programme -</i>	(p. 7)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-3869	<i>Animation économique des conférences des maires lônes et côteaux du Rhône et porte du Sud, 7° et 8° arrondissements de Lyon - Convention triennale avec l'association comité de bassin pour l'emploi Lyon-sud (CBE-LS) -</i>	(p. 37)
N° 2007-3870	<i>Animation économique de la conférence des maires Rhône-Amont - Convention triennale avec l'association Carco -</i>	(p. 37)
N° 2007-3871	<i>Animation économique de la conférence des maires du plateau nord - Convention triennale avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon -</i>	(p. 37)
N° 2007-3872	<i>Animation économique des conférences des maires ouest nord et val d'Yzeron - Convention triennale 2007-2009 avec l'association Techlid -</i>	(p. 37)
N° 2007-3873	<i>Animation économique de la conférence des maires Portes des Alpes - Convention du 21 février 2005 avec l'Association san priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie) - Avenant n° 2 -</i>	(p. 37)
N° 2007-3874	<i>Animation économique de la conférence des maires du val de Saône - Convention triennale 2007-2009 avec le syndicat Saône Mont d'Or -</i>	(p. 37)
N° 2007-3875	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien à l'animation et au développement de l'association Axelera - Convention 2007-2009 -</i>	(p. 7)
N° 2007-3876	<i>Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon -</i>	(p. 7)
N° 2007-3877	<i>Plan marketing - Convention avec l'Aderly - Subvention -</i>	(p. 38)
N° 2007-3878	<i>Accord-cadre de partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) 2007-2011 -</i>	(p. 7)
N° 2007-3879	<i>Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon - Convention pour les exercices 2007-2009 -</i>	(p. 7)
N° 2007-3880	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 1 à la convention-cadre - Programme d'actions 2007 - Subvention annuelle -</i>	(p. 40)

N° 2007-3881 *Convention de partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville de Ouagadougou -* (p. 7)

N° 2007-3882 *Protocole de coopération avec la ville de Lviv en Ukraine -* retiré

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-3883 *Montant de la capacité financière 2007-2012 - Vote des crédits de paiement - Révision des autorisations de programme au titre de l'exercice 2007 -* (p.)

N° 2007-3884 *Programmation pluriannuelle 2002-2007 - Révision de la liste des opérations -* (p.)

N° 2007-3885 *Budget primitif 2007 - Budget principal -* (p. 9)

N° 2007-3886 *Budget primitif 2007 - Budget annexe des eaux -* (p. 9)

N° 2007-3887 *Budget primitif 2007 - Budget annexe de l'assainissement -* (p. 9)

N° 2007-3888 *Budget primitif 2007 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -* (p. 9)

N° 2007-3889 *Budget primitif 2007 - Budget annexe du restaurant communautaire -* (p. 9)

N° 2007-3890 *Mise en place des enveloppes des opérations globalisées pour la période 2002-2007 -* (p.)

N° 2007-3891 *Remplacement de matériels du restaurant - Individualisation d'autorisation de programme -* (p. 7)

N° 2007-3892 *Individualisation des autorisations de programme foncières pour 2007 -* (p. 8)

N° 2007-3893 *Réaménagement, remboursements anticipés et refinancement d'emprunts -* (p. 8)

N° 2007-3894 *Révision de la tarification des données géographiques -* (p. 7)

N° 2007-3895 *Maintenance et renouvellement informatique - Opération globalisée - Programme d'actions de l'année 2007 - Demande d'autorisation de programme -* (p. 7)

N° 2007-3896 *Coédition et diffusion de carte IGN - Règlement des droits d'auteur - Convention -* (p. 7)

N° 2007-3897 *Prestations de reprographie administrative, lots n° 1 et 2, marchés n° 030292B et 030293C - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Alain Gilles repro -* retiré

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-3898 *Terney - Station de surveillance du milieu naturel - Transfert de la propriété de cet équipement à la Communauté urbaine -* (p. 8)

N° 2007-3899 *Jons - Reconstruction de la station d'alerte - Autorisation de signer le permis de construire et la convention d'occupation avec EDF -* (p. 8)

N° 2007-3900 *Déchèteries de Givors et de Grigny - Règlement intérieur -* (p. 8)

N° 2007-3901 *Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon -* retiré

N° 2007-3902 *Désignation d'un représentant au sein de l'Association des Communautés urbaines de France -* retiré

N° 2007-3903 *Saint Priest, Vénissieux - Boulevard de Parilly - Avenue Charles de Gaulle - Bassin de Parilly - Individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 9)

N° 2007-3904 *Adhésion de Grigny et Givors à la Communauté urbaine - Transport et épuration - Autorisation de signer une convention -* (p. 8)

N° 2007-3905 *Adhésion de Grigny et Givors à la Communauté urbaine - Alimentation en eau potable - Autorisation de signer une convention -* (p. 8)

N° 2007-3906 *Création d'emploi dans le cadre de l'adhésion de Givors et de Grigny -* (p. 8)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le mercredi 10 janvier 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 29 décembre 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

**Installation de messieurs René Balme et Martial Passi
dans leurs fonctions de conseillers communautaires**

M. LE PRÉSIDENT : La séance est ouverte.

Mes chers collègues, si vous le voulez bien, après cette séance privée de présentation de vœux que je renouvelle au public présent pour cette séance, nous allons commencer cette première séance de l'année 2007.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} janvier, nous accueillons deux nouvelles communes dans notre Communauté urbaine. Je veux saluer messieurs Martial Passi et René Balme, leur dire qu'ils sont les bienvenus et qu'ils ont initié -nous nous disions avec Martial que c'était l'an dernier mais non c'était déjà il y a deux ans- une démarche qui, à mon avis, est prometteuse d'avenir. Je crois que beaucoup, autour de la communauté urbaine de Lyon, vont regarder comment se passe l'intégration de Givors et de Grigny dans la communauté urbaine de Lyon et, si nous arrivons à faire -ce qui est notre challenge commun- que nous puissions à la fois développer des vues stratégiques pour les uns et pour les autres et, en même temps, respecter une histoire, une culture, des racines, alors je crois que le mouvement qu'ils ont initié sera relayé par beaucoup d'autres communes.

Donc, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, ces deux communes sont représentées par leur maire, à qui je vais donner la parole pour leur permettre de s'exprimer pour la première fois dans cette assemblée. Monsieur Passi, vous avez la parole.

M. PASSI : Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes arrivés, comme vient de le dire monsieur le président, au terme de deux années de réflexions, de discussions, à une décision importante puisque nous siégeons aujourd'hui avec mon collègue René Balme à vos côtés, deux années qui nous ont bien occupés et, je dois dire, souvent assez préoccupés.

Longtemps, les communes entourant la Communauté urbaine se sont construites en opposition à ce qu'il était convenu d'appeler "le grand méchant Lyon" ; Givors en faisait évidemment partie. Il y a quelques années, de premières relations se sont nouées entre Givors et le Grand Lyon grâce à la notion de territoire partenaire et ont permis de mieux faire comprendre, au moins à Givors, l'intérêt d'un rapprochement. La proposition d'élargir le territoire du Grand Lyon a bien évidemment, par la suite, suscité de nombreux débats et je dois dire que c'est tant mieux car c'est un signe fort de la démocratie.

Dire qu'il a fallu convaincre la population givordine, c'est la stricte réalité : discussions entre élus, concertation avec la population et, enfin, consultation par voie de référendum où un givordin sur deux s'est déplacé pour aller voter et où 54 % ont émis un avis favorable pour rejoindre le Grand Lyon.

Si le vote de la population givordine était loin d'être acquis, le vote quasi unanime du Conseil communautaire et le vote quasi unanime des conseils municipaux des communes déjà membres montrent qu'il y a indiscutablement une évolution

dans les mentalités. Il est indéniable qu'aujourd'hui, une vision d'agglomération prend corps dans le sens de la mise en place d'un territoire équilibré et plus solidaire. Cette hauteur de vue a certainement permis d'échapper au blocage partisan qui aurait été préjudiciable. C'est une bonne chose, de mon point de vue, pour l'intérêt général et c'est une bonne chose pour la vie politique en particulier.

Je termine en profitant d'avoir la parole pour vous remercier, monsieur le président, pour votre engagement personnel dans le travail de conviction qu'il a fallu mener et les nombreux déplacements que vous avez effectués à Givors pour rencontrer la population et les différents partenaires.

Je voudrais remercier le président du Sytral, Bernard Rivalta, pour les mêmes raisons, remercier tous les conseillers communautaires pour leur vote d'abord, pour leur soutien ensuite -j'ai reçu de nombreuses lettres de soutien en disant que c'était une démarche innovante et qu'il fallait avoir le courage de la pousser jusqu'au bout- et pour le temps qu'ils ont consacré eux aussi à cette intégration.

Mes remerciements vont enfin aux conseils municipaux et à tous les personnels administratifs du Grand Lyon qui ont réalisé de véritables prouesses pour essayer d'accomplir ce travail qui n'était pas forcément gagné d'avance, ni d'un point de vue politique et encore peut-être moins d'un point de vue administratif.

Nous sommes aujourd'hui dans le Grand Lyon et nous espérons que notre histoire, comme vous venez de le dire, notre identité viendront compléter et enrichir l'important travail que le Grand Lyon mène depuis 1969 au service des populations.

Merci.

(Applaudissements de la salle).

M. LE PRÉSIDENT : René Balme.

M. BALME : Monsieur le président, chers collègues, c'est pour la ville de Grigny un moment historique -mais pour la Communauté urbaine aussi, je crois-, un moment historique que celui que nous avons vécu le 1^{er} janvier et celui que nous vivons aujourd'hui, ce soir, pour ce premier Conseil communautaire. Un moment historique parce que c'est la première fois que la Communauté urbaine s'élargit et je pense que cela fera date dans l'Histoire et, comme vous le disiez tout à l'heure, monsieur le président, je suis de ceux qui sont persuadés que l'élargissement en direction de Grigny et Givors est le début d'un élargissement inéluctable en direction du sud-ouest. Mais cela, l'Histoire et l'avenir nous le diront.

Ce que je voudrais dire, c'est que cet élargissement s'est fait bien sûr avec l'aval des populations. En ce qui concerne Grigny, il n'y a pas eu de référendum mais il y a eu une consultation de la population à travers les conseils de quartiers, où on a eu l'avis de 10 % à peu près de la population, puisque l'on a réuni 800 personnes qui ont été favorables à l'adhésion au Grand Lyon à 90 %. On peut dire que c'est une forte demande de la population de rejoindre la communauté urbaine de Lyon.

Martial Passi l'a dit, les villes de Givors et de Grigny étaient des villes particulièrement isolées au sud de ce département puisque l'organisation des communautés de communes s'était faite -on l'a toujours dit, donc on peut le répéter aujourd'hui- d'une manière politique et pas forcément de manière organisationnelle au niveau du territoire.

Le fait de rejoindre cette Communauté urbaine est bien sûr une bonne chose pour Grigny et cela s'est vu dès le 1^{er} janvier avec l'arrivée des TCL.

Je voudrais remercier l'ensemble des communes, puisque, à la quasi-unanimité, les communes se sont prononcées pour l'extension de la Communauté urbaine en direction de Grigny et Givors, remercier les élus de toutes ces communes qui nous ont fait confiance et qui ont compris qu'il y avait là un enjeu majeur ; remercier aussi les services des trois collectivités, Grand Lyon, Givors et la ville de Grigny, qui ont particulièrement œuvré au cours des deux dernières années pour que les choses se fassent dans d'excellentes conditions et pour que l'on puisse faire la démonstration, au cours de cette année 2007, que l'intégration de deux communes dans le Grand Lyon est quelque chose qui peut se faire de manière très très positive pour les trois collectivités ; je veux donc remercier les fonctionnaires.

Je voudrais dire qu'en ce qui concerne Grigny, je souhaite être celui qui participera de son mieux à cette assemblée, qui fera avancer les dossiers et qui fera en sorte que le Grand Lyon se développe.

(Applaudissements de la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, après ce moment historique, nous allons ouvrir notre séance habituelle et madame Belaziz-Bouziani va procéder à l'appel nominal.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Mailler, MM. Crimier, Allais, Assi, Balme, Barge, Mme Bargoin, MM. Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mmes d'Anglejan, David, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, M. Meyer, Mme Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, MM. Passi, Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mmes Petitjean, Peytavin, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Téodori, Terracher, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Uhlrich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Lambert (pouvoir à Mme Petitjean), Joly (pouvoir à M. Calvel), Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Rabatel (pouvoir à Mme Mermoud), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Barret (pouvoir à M. Buffet), Beghain (pouvoir à M. Linossier), Bideau (pouvoir à M. Lelièvre), Bonnard (pouvoir à M. Perret), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Darne J.C. (pouvoir à M. Serres), Mme Desbazeille (pouvoir à Mme Nachury), MM. Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Genin (pouvoir à M. Lévêque),

Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à Mme Psaltopoulos), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Yéréman), M. Nardone (pouvoir à M. Roux de Bezieux), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Philip (pouvoir à Mme Friehe), Rendu (pouvoir à M. Rémont), Roche (pouvoir à M. Plazzi), Terrot (pouvoir à M. Le Gall).

Absents non excusés : MM. Galliano, Pacalon (*).

(* *A la suite d'une erreur matérielle, M. Pacalon a été mentionné absent non excusé alors qu'il était présent.*

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Barral (pouvoir à M. Vesco), Mme Vessiller (pouvoir à M. Giordano), MM. Assi (pouvoir à M. Chapas), Barge (pouvoir à M. Sardat), Benarbia (pouvoir à M. Fournel), Chevailler (pouvoir à Mme Decriaud), Delorme (pouvoir à M. Denis), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Huguet (pouvoir à M. Jeannot), Mme Isaac-Sibille (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Laréal (pouvoir à M. Flaconnèche), Linossier (pouvoir à M. Longueval), Mmes Marquaille (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), Pesson (pouvoir à Mme De Coster), MM. Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Tête (pouvoir à M. Durieux), Turcas (pouvoir à M. Clamaron).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2006

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2007-3847 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 20 novembre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2007-3848 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 11 décembre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2007-3847 et 2007-3848. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance la lettre d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant la gestion de la communauté urbaine de Lyon pour la période 2002 à 2004.

Cette lettre vous a été transmise avec la convocation à notre séance publique, chacun a donc pu la lire.

Aucun débat n'a été demandé en conférence des présidents. Je vous demande de m'en donner acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-3850 - Fontaines Saint Martin - Espaces publics du centre - Modification du programme de travaux et révision de l'autorisation de programme individualisée - Avenant n° 2 à la convention entre la Commune, le département du Rhône et la Communauté urbaine - Convention de participation financière avec la SCI La Bastide Saint Martin - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2007-3855 - Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Place Arlès Dufour - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Sigerly, la commune d'Oullins et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3850 et 2007-3855. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2007-3851 - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Rue du Marais - Convention de mandat - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-3857 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tonkin III - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3851 et 2007-3857. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2007-3853 - Lyon 3° - Place Voltaire - Révision du coût d'opération - Indivi-dualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2007-3861 - Programmation des opérations globalisées de voirie 2007 - Actions de proximité, gestion des trafics routiers, maintenance et ouvrages d'art - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-3862 - Givors - Rue du Moulin - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-3863 - Givors - Rue Gambetta - Demande d'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3853 et 2007-3861 à 2007-3863. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-3854 - Lyon 1^{er} - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) - Prolongation - Avenant à la convention avec l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah), la ville de Lyon et la région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3854. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2007-3860 - Vaulx en Velin - Quartier de L'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une deuxième tranche de travaux et du nouveau plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3860. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2007-3865 - Saint Priest - Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Clôture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-3866 - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard urbain "est", entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Opération n° 0687 - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3865 et 2007-3866. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DAVID.

N° 2007-3868 - Lyon 1^{er} - Tables Claudiennes - Parc de stationnement pour résidents - Evolution du mandat et de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3868. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-3875 - Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien à l'animation et au développement de l'association Axelera - Convention 2007-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Daclin comme rapporteur du dossier numéro 2007-3875. Monsieur Daclin est absent, monsieur Laurent, voulez-vous rapporter ?

M. le vice-président LAURENT, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT en remplacement de M. le vice-président DACLIN, absent.

N° 2007-3876 - Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3876. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2007-3878 - Accord-cadre de partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) 2007-2011 - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2007-3881 - Convention de partenariat avec l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville de Ouagadougou - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3878 et 2007-3881. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2007-3879 - Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon - Convention pour les exercices 2007-2009 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été comme rapporteur du dossier numéro 2007-3879. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2007-3882 - Protocole de coopération avec la ville de Lviv en Ukraine - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2007-3882 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-3891 - Remplacement de matériels du restaurant - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social et prévention -

N° 2007-3894 - Révision de la tarification des données géographiques - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2007-3895 - Maintenance et renouvellement informatique - Opération globalisée - Programme d'actions de l'année 2007 - Demande d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2007-3896 - Coédition et diffusion de carte IGN - Règlement des droits d'auteur - Convention - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3891 et 2007-3894 à 2007-3896. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2007-3892 - Individualisation des autorisations de programme foncières pour 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Dumont a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3892. Monsieur Dumont, vous avez la parole.

M. le vice-président DUMONT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Je me permets simplement en deux mots de remercier les services d'avoir réalisé aussi rapidement ce document qui est d'une grande clarté.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit des programmes d'acquisitions foncières pour 2007 donc 25 M€ en ce qui concerne le logement, ce qui n'est pas tout à fait négligeable.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUMONT.

N° 2007-3893 - Réaménagement, remboursements anticipés et refinancement d'emprunts - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3893. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BERTRAND.

N° 2007-3897 - Prestations de reprographie administrative, lots n° 1 et 2, marchés n° 030292B et 030293C - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Alain Gilles repro - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2007-3897 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-3898 - Ternay - Station de surveillance du milieu naturel - Transfert de la propriété de cet équipement à la Communauté urbaine - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-3899 - Jons - Reconstruction de la station d'alerte - Autorisation de signer le permis de construire et la convention d'occupation avec EDF - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-3904 - Adhésion de Grigny et Givors à la Communauté urbaine - Transport et épuration - Autorisation de signer une convention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-3905 - Adhésion de Grigny et Givors à la Communauté urbaine - Alimentation en eau potable - Autorisation de signer une convention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-3906 - Création d'emploi dans le cadre de l'adhésion de Givors et de Grigny - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3898 et 2007-3899. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-3900 - Déchèteries de Givors et de Grigny - Règlement intérieur - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-3900. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-3901 - Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2007-3902 - Désignation d'un représentant au sein de l'Association des Communautés urbaines de France - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Les dossiers 2007-3901 et 2007-3902 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2007-3903 - Saint Priest - Vénissieux - Boulevard de Parilly - Avenue Charles de Gaulle - Bassin de Parilly - Individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3903. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés

Rapporteur : M. PERRET.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2007-3885 - finances et institutions - Budget primitif 2007 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-3886 - finances et institutions - Budget primitif 2007 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-3887 - finances et institutions - Budget primitif 2007 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-3888 - finances et institutions - Budget primitif 2007 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-3889 - finances et institutions - Budget primitif 2007 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons poursuivre l'ordre du jour avec le premier débat sur le vote du budget. Si monsieur le vice-président Darne peut venir se mettre en place avec ses coéquipiers, il pourra se livrer à son show habituel mais toujours exceptionnel.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Mes chers collègues, je présente le budget du Grand Lyon après avoir présenté il y a quelques semaines le débat d'orientations budgétaires. Nous sommes en début d'année et je ne peux, comme l'année dernière, procéder au même type d'illustration. Ce sont donc des diapos très sobres que vous avez sous les yeux, suivant une logique que j'expérimente et, bien que nous débattions un peu tardivement, qui n'est pas très peaufinée. Je pense que l'idée est bonne, le résultat est un peu moyen et je vous prie de m'en excuser mais, comme vous le voyez, cela vous donne la philosophie de cela, philosophie qui ressort d'une vision politique des choses.

Il me semble qu'un budget, ce peut être lu comme d'habitude d'une façon très technocratique, ce que j'ai essayé de ne pas

faire tout au long de ce mandat, où personne ne comprend véritablement ce dont on parle et les enjeux sont un peu cachés par une apparence technique.

Une des façons que j'ai cette année de présenter ce budget est de dire qu'en réalité, dans une entité sociale comme la nôtre, une agglomération, il y a différents types d'acteurs et chacun a une vision différente, ce qui l'intéresse ce n'est pas la même chose. L'idée est de dire : "Le budget du Grand Lyon vu par un habitant, vu par une entreprise, vu par une commune, vu par un collaborateur du Grand Lyon, vu par un banquier, c'est quelque chose d'un peu différent." J'ai esquissé ces différences d'optique qui existent parce que la vie est faite de personnes qui ont des objectifs et des motivations différentes.

Mais faire de la politique ce n'est pas répondre à des corporations ou à des groupes quels qu'ils soient, c'est donner un projet général de cette société. Un budget est d'une certaine façon entendre ce que pensent tous les acteurs économiques et avoir la responsabilité politique de dire : "Nous, en résultat de cela, voilà ce que nous présentons". L'idée n'est pas mauvaise mais, évidemment, plier les documents budgétaires et la rigueur budgétaire à cet exercice entraîne quelques interrogations de nos collaborateurs et il faut un peu plus de temps que je n'en ai investi mais j'ai souhaité garder cette orientation.

J'ai essayé à chaque fois de dire : "Que paient les gens et que reçoivent-ils en contrepartie ?", non pas dans une optique purement marchande car ce que l'on reçoit en contrepartie ce n'est pas seulement de l'argent, c'est une qualité et vous savez tous que les finances, c'est une lecture particulière du réel à partir d'euros et cela ne décrit pas toute la vie. Et donc on est obligé de raconter derrière les titres qui sont là.

Le budget 2007 vu par un habitant du Grand Lyon -

Un habitant du Grand Lyon, si l'on regarde simplement l'aspect financier, que que paie-t-il ?

Il paie une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Je vais me permettre de commenter, je vais essayer de ne pas être trop long mais ce type de présentation conduit à être peut-être un peu plus long que je l'ai été antérieurement, je vais tout de même essayer de ne pas trop broder.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 97,9 M€. On la maintient au même taux que l'année dernière. Donc un habitant ne paie pas plus cette année que l'année dernière, si ce n'est que la valeur foncière des biens peut avoir changé et que la valeur locative a changé et qu'au total, on aura malgré tout un produit qui sera en augmentation de 2,5 %. Mais chaque individu ne paiera pas plus, sachant que tous les habitants ne paient pas de la même façon aujourd'hui cette taxe puisque cela dépend de la fréquence de la collecte et vous savez -on en reparlera au mois de mars- que l'on essaie de rapprocher ce taux de collecte pour qu'il y ait moins d'inégalités de traitement entre les habitants. Aussi -et c'est monsieur Yvon Deschamps qui l'avait fait remarquer lors du débat d'orientations budgétaires-, cette TEOM est calculée sur des bases foncières qui sont archaïques et donc on ne peut pas dire que ce soit un impôt juste bien sûr.

La redevance d'assainissement : 57,2 M€. Lors du dernier débat, nous avons dit que c'était une des taxes les plus faibles de France alors que le prix de l'eau est élevé -relativement bien sûr, je ne dis pas que c'est le plus élevé-. La taxe d'assainissement est donc dans les plus faibles.

Je dirai tout à l'heure que grâce à ces 57,2 M€ une des priorités du Grand Lyon -et les habitants doivent le savoir- a été de rejeter, dans le Rhône en particulier, une eau de mieux en mieux traitée. Les investissements en la matière, grâce à cette redevance d'assainissement mais grâce aussi au budget général, permettent, je crois, une véritable amélioration. Je le dis tout de suite d'ailleurs, c'est ce que nous allons faire pour la Feysine, le collecteur de l'Yzeron et l'usine de traitement des eaux de Saint Fons.

Le prix de l'eau potable : ce n'est pas le prix que paient les gens ; quand ils paient 10,5 M€, c'est ce qu'ils paient pour nous ; le prix de l'eau qu'ils paient au fermier est plus important que cela. Pour vous donner un ordre de grandeur, un habitant en moyenne, s'il a 60 mètres cubes de consommation d'eau, c'est-à-dire un ménage de trois personnes environ, il paie 185,7 € par an entre l'eau et la redevance. La facture annuelle est donc de 185,7 € ; l'année dernière, en 2006, c'était 181,5 €. Cela ne correspond sans doute à aucun habitant en particulier mais c'est sur la base de 60 mètres cubes : quelqu'un qui consommera 60 mètres cubes paiera cette année 185,7 € contre 185,1 € l'année dernière ; c'est à la fois la revalorisation par le contrat de l'eau (2 %), la revalorisation de la redevance d'assainissement et le prix de l'eau compris bien sûr dans cela.

Le péage du périphérique : 27,1 M€. Cela rapporte toujours autant, même un peu plus. Malgré la difficulté d'entrer et de sortir de ce périphérique nord, les gens l'utilisent avec toujours autant d'intensité.

Evidemment, il y a d'autres produits qui sont reçus, des cimetières par exemple ; pour les deux cimetières communautaires, ce sont des redevances qui tombent dans cette ligne et je rappelle qu'il peut y avoir d'autres types de paiement par les habitants sur la taxe locale d'urbanisme.

Qu'est-ce qu'un habitant a en contrepartie ?

Ses déchets sont ramassés, collectés et traités et cela coûte 83,1 M€ à la Communauté urbaine. Mais, en plus, il y a le nettoyage, il y a des espaces publics propres : 33 M€ et il y a le fonctionnement des déchèteries : 10,1 M€. C'est-à-dire que, si l'on regarde ce que reçoit un habitant par rapport à ce qu'il paie, il y a un équilibre entre la TEOM et les services mis en contrepartie. Cet équilibre, on ne veut pas dire qu'il est juste individu par individu mais que, globalement, la TEOM couvre le service que l'on met en œuvre.

Bien évidemment, pour les habitants de Givors et de Grigny -dont je salue la présence ici-, qui jusqu'à présent ne payaient pas la TEOM, cela fait partie des conséquences de cette arrivée dans le Grand Lyon et le même système fiscal et de collecte est appliqué à tout le monde.

De quoi bénéficie également un habitant ?

Je passe sur l'eau parce que j'en ai déjà parlé. Il s'agit là du budget d'investissement de la Communauté urbaine, du traitement des eaux usées et des eaux pluviales -j'en ai parlé rapidement tout à l'heure-, des voiries et des ouvrages d'art en bon état. Je passe volontairement très rapidement.

Une préoccupation principale de nos habitants, c'est de pouvoir se loger. De quoi bénéficient-ils de la Communauté urbaine ?

D'un soutien au logement social de 37,5 M€. Je l'ai dit lors du débat d'orientations budgétaires mais je le rappelle parce que c'est un élément très significatif et un point qu'il faut

mettre à l'actif de notre mandat, la dépense en 2002 était de 8,2 M€, c'est-à-dire qu'un habitant bénéficie aujourd'hui d'un effort quatre fois supérieur de la Communauté urbaine à ce qu'il était il y a cinq ans pour le logement social.

Il bénéficie également d'amélioration de l'espace : c'est toute la politique de la ville qui est conduite.

A noter une dimension qualitative, c'est que la Communauté urbaine essaye de faire que la façon dont on dépense soit aussi importante que ce que l'on dépense. Donc les projets participatifs et la volonté de définir les projets avec les habitants et de prendre en compte les questions de développement durable -pas seulement environnementales bien sûr mais de types de logements-, d'inciter comme on le peut à cela dans des conventions, sont aussi des éléments déterminants pour les habitants car je crois que la somme que l'on indique, 37,5 M€ pour le logement social par exemple, ne dit pas la priorité qui est donnée à la qualité de ce logement, que je signifie donc ici. Alors un habitant peut évidemment faire le bilan de cela et dire : "C'est assez", ou "Pas assez", "Je m'y retrouve" ou "Je ne m'y retrouve pas !".

Je passe un peu vite sur cette dernière diapo :

- la création de voiries nouvelles, 82,7 M€ ;
- le soutien aux transports en commun, 138 M€ ; il s'agit principalement de ce qui est payé au Sytral mais pas seulement puisque, au Sytral, c'est 118 M€ ;
- les aménagements, les équipements dans les ZAC et des emplois créés dans les zones d'activités. Donc l'effet de la Communauté urbaine, soit à travers les zones franches, soit dans les activités classiques de créations nouvelles d'activités, évidemment bénéficie à notre agglomération et aux autres acteurs -on le verra aussi tout à l'heure-.

Le budget 2007 vu par une entreprise du Grand Lyon -

Voyons pour une entreprise : De quoi bénéficie-t-elle ?

D'abord, si les habitants sont heureux, les entreprises ont des chances de l'être. Donc la qualité de la vie pour les collaborateurs bénéficie évidemment aux entreprises et l'attractivité pour les entreprises passe aussi par l'attractivité qu'il y a pour l'ensemble des habitants.

L'entreprise bénéficie d'un élément qui est forcément aussi subjectif mais qui a une importance à la fois pour qu'elle vienne et qu'elle puisse ensuite signifier son appartenance à une agglomération : c'est le rayonnement.

Mais si l'on regarde ce que l'on redistribue aux entreprises, il faut dire qu'elles reçoivent de la Communauté urbaine plus qu'elles ne lui donnent, en tout cas en chiffre d'affaires, puisque les commandes fournitures et travaux d'études payées aux entreprises représentent 630 M€ alors que -nous en parlerons tout à l'heure- la taxe professionnelle payée par les entreprises est de 505 M€. Evidemment, ces 630 M€ constituent du chiffre d'affaires alors que les 430 M€ de taxe professionnelle sont une charge ; on ne peut donc pas exactement les mettre en parallèle mais il n'empêche qu'une bonne partie du budget est redistribué.

Je dois dire aussi aux entreprises, puisque dans ces quelques diapos je ne m'adresse pas aux habitants mais aux entreprises, qu'un des efforts que l'on a fait dans la Communauté urbaine c'est de les payer de plus en plus vite. Vous savez que la loi

fait qu'au bout de 45 jours, on doit des intérêts de retard. Or, actuellement, les paiements s'effectuent dans un délai de 29 jours ; c'est un délai qui est en constante diminution puisqu'il y a deux ans, il était encore de 35 jours.

L'attention portée à la rapidité d'exécution des formalités administratives se retrouve dans le soutien que l'on peut accorder aux entreprises. Il y a un soutien direct aux activités économiques qui prennent de multiples formes : cela peut aller des pépinières d'entreprises aux pôles de compétitivité et à plein d'autres politiques que je ne peux pas énumérer bien évidemment, les salons que vous connaissez tous, les politiques dans les différents sujets énumérés tout au long de l'année.

Il faut savoir que le budget du développement économique est un peu dans les mêmes proportions que le logement social. Pour le développement économique, le budget était de 8,3 M€ en 2002, il est aujourd'hui de 32,6 M€ ; là encore pas tout à fait multiplié par quatre mais une augmentation très significative du budget économique.

L'ensemble des chiffres comptables prend en compte année par année les budgets de fonctionnement et d'investissement mêlés ; je le précise évidemment pour qu'il n'y ait pas d'incertitude dans l'interprétation qu'il faut trouver.

Comme les particuliers, l'entreprise bénéficie aussi de l'eau, des déchèteries, des zones d'activités, de la requalification de zones industrielles, des équipements d'agglomération ; elle paie en contrepartie la taxe professionnelle qui est de 505,7 M€.

Je rappelle à tous, et en particulier aux nouveaux bien sûr, que le taux moyen à 20,09 % -cela s'appelle le taux de taxe de convergence-, cela signifie que les entreprises de Givors et Grigny vont voir leur taux de taxe professionnelle légèrement diminuer et les autres communes leur taux très légèrement augmenter. Le nouveau taux moyen est celui-ci. Ce taux moyen n'est encore payé par personne dans cette agglomération puisque nous ne sommes pas à la fin de la période où l'on rapproche les taux depuis l'instauration de la TPU ; on partait d'environ 5 % pour Limonest à 27 % pour Mions et, en six ans, on rapproche les taux à raison de 1/6 par an pour être à 20,09 % à la fin de cette période. Avec les communes de Givors et Grigny, cela prendra un an de plus.

Les entreprises paient également la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, -cela représente environ 30 % du total- et paient évidemment comme les autres l'eau et ce qu'elles peuvent utiliser comme services.

Le budget 2007 vu par une commune du Grand Lyon -

Troisième type d'acteur : on prend la casquette du maire. Il paie quelque chose aujourd'hui, certaines communes en tout cas : celles qui avaient plus de taxe d'habitation que de taxe professionnelle quant on a mis en place la TPU effectuent un reversement à la Communauté urbaine qui s'appelle l'attribution de compensation. Pour les autres communes, celles qui avaient moins de TH que de TP, où la Communauté urbaine a pris plus de TP que de TH, c'est la Communauté urbaine qui leur fait un chèque. Aujourd'hui, les chèques versés par les communes qui avaient moins de taxe professionnelle représentent 10,7 M€.

Les communes, lorsque les opérations les concernent, même lorsque la maîtrise d'ouvrage est communautaire, ont des participations ; le total des participations aux opérations d'aménagement ou d'espaces publics représente 5,3 M€. évidemment, par rapport au total du budget, c'est assez peu de chose.

Que reçoit en contrepartie une commune ?

Une commune reçoit la dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette année, c'est 16,5 M€. Givors et Grigny sont intégrées dans cette dotation qui est en augmentation par rapport à l'année dernière compte tenu de ces deux communes mais sinon en poids stable. Elle comporte, vous le savez, plusieurs éléments. Je ne vais pas en discuter maintenant, ce serait trop long, mais je dois dire que, pour beaucoup de communes, elle est très importante et que cette dotation de solidarité a joué son rôle, c'est-à-dire qu'elle a permis, je crois, à beaucoup de communes de disposer d'un minimum de ressources puisqu'il y avait une garantie de recettes minimum ; pour d'autres, elle exprimait une solidarité en fonction des caractéristiques de la population qui était présente dans les communes où la situation sociale est la plus difficile ; elle a néanmoins permis d'être toujours intéressé par la présence d'activités, en particulier polluantes, puisque la participation à l'intéressement aux activités nouvelles est significative. Les communes ont donc cette DSC qui est importante.

Parmi les autres -je viens de le dire pour la TPU, c'est très important-, la contrepartie de la taxe professionnelle qu'elles ont abandonnée il y a quelques années représente tout de même 211,1 M€.

On reverse aux communes également 1/8 de la taxe locale d'équipement.

De plus, les communes bénéficient de l'ensemble des investissements qui sont faits sur le territoire et, bien évidemment, des compétences qui sont transférées au Grand Lyon (la propreté, la voirie, l'urbanisme, l'économie), c'est-à-dire ce qui bénéficie aux habitants ; j'en parle ici simplement pour mémoire.

Le budget 2007 vu par un collaborateur du Grand Lyon -

Passons à un collaborateur du Grand Lyon : ce qui l'intéresse c'est d'abord une rémunération, c'est la juste contrepartie de ce qu'il apporte bien sûr dans son énergie et sa force de travail au bien-être collectif de notre agglomération. Les rémunérations et la masse salariale s'élèvent à 187,68 M€ ; l'augmentation moyenne, tous budgets confondus, est de 2,5 % cette année.

L'effectif salarié moyen de la Communauté urbaine est de 4 678 salariés. 185 M€, c'était avant Givors et Grigny ; bien sûr il faut maintenant ajouter 64 salariés qui viennent de Givors et de Grigny. Il faut que vous sachiez qu'en gros, Givors et Grigny ont représenté 1,5 % du budget au total et, pour la population, un petit peu plus -on le redira peut-être tout à l'heure-. Les salariés bénéficient d'un système d'information, de communication, d'une association d'œuvres sociales et du restaurant.

En contrepartie, ils mettent en œuvre toutes les politiques que nous sommes chargés de mettre en œuvre. Ils ne le font pas seuls parce que nous avons vu tout à l'heure qu'une partie est donnée aux entreprises par prestations de service ; ils le font aussi par les organes périphériques que nous avons, les sociétés d'économie mixtes, les syndicats qui dépendent de la Communauté urbaine, les associations, cela va du Sytral à l'Aderly, de la SERL à la Cité internationale, donc toute une série d'outils dont nous disposons pour mettre en œuvre nos politiques mais les 4 678 salariés sont évidemment dominants dans tous les services de proximité et dans toute la planification.

Le budget 2007 et l'Etat -

L'Etat nous donne des dotations qui augmentent hélas un peu moins vite que l'inflation puisque, dans les sommes qui sont ici, la progression est de 1,2 % par rapport à l'année dernière alors que l'inflation est estimée, dans notre budget, à 1,8 %.

Ce qui a augmenté le plus et qui a été le plus intéressant est le produit des amendes de police mais ce n'est jamais que 15 M€ et je le dis parce que, évidemment, les amendes de police viennent de l'efficacité des polices municipales mais c'est la Communauté urbaine qui les reçoit pour, en contrepartie, mettre en œuvre des politiques de sécurité dans chacune des communes. Je ne développe pas plus les questions de financement, je suis sûr que, dans le débat, tel ou tel d'entre vous y reviendra.

Le budget 2007 vu par un banquier -

Prenons maintenant la casquette du banquier : Si vous êtes banquier, que regardez-vous dans nos comptes ? Un banquier regarde évidemment la sécurité des prêts qu'il accorde, si le débiteur est trop endetté ou pas assez endetté, ce que cela représente dans ses comptes. Il regarde ce que vous représentez en surface, quel est votre poids financier. Le poids financier de la Communauté urbaine c'est 1 567 M€ ; c'est le budget consolidé si on prend l'eau, l'assainissement, les opérations d'urbanisme, le restaurant et le budget principal, si l'on additionne le budget de fonctionnement et le budget d'investissement et si l'on enlève les opérations de transfert de l'un à l'autre. Un budget consolidé de 1 567 M€, voilà le point de la Communauté urbaine dans son activité.

Les emprunts prévus en 2007 s'élèvent à 267 M€, en consolidé également. Ce qui veut dire que l'encours de la dette à la fin 2007, en consolidé, sera de 1,250 milliard pour le seul budget principal ; il faudra enlever évidemment une partie de cela. Je rappelle qu'à la fin 2006, nous sommes au niveau d'endettement du début du mandat, que jusqu'ici, depuis le début du mandat jusqu'à l'année dernière, nous sommes désendettés d'environ 150 M€.

En 2006, l'augmentation des investissements amène à remonter le niveau d'emprunt à un montant voisin de ce qui était au début de mandat. A la fin de l'année 2007, nous serons endettés d'une centaine de millions d'euros de plus que nous l'étions en début de mandat. Voilà, c'est cela les engagements du plan de mandat et c'est cela qui est tenu, comme le montant des investissements est tenu et cela en est évidemment la contrepartie et il n'y a pas de dérive en la matière, ni dans un sens ni dans l'autre.

Le montant estimé de l'annuité en 2007 est de 148,4 M€, c'est le montant des intérêts d'emprunts plus du capital. Les intérêts d'emprunts sont en augmentation de 13 %, d'une part, parce que les taux d'intérêt sont plus élevés, d'autre part, parce que l'on a plus d'emprunts. Donc un des points négatifs -enfin qu'il faut supporter, le mot négatif est inutile- c'est évidemment une augmentation des intérêts. Le reste c'est le remboursement du capital. Donc on a 148,4 M€ d'annuité.

L'autofinancement prévu en 2007 est de 200 M€, dont 158 M€ pour le budget principal. Comme j'ai donné par téléphone ou en dialogue direct à la presse des chiffres qui n'étaient que pour le budget principal, il n'y a pas de divergence évidemment ; simplement ici, aujourd'hui, pour faciliter le dialogue et la compréhension de chacun, je n'ai inscrit que les comptes consolidés. Vous avez tous, en commission des finances et partout, suffisamment entendu les choses. Là, c'est le compte consolidé : 200 M€.

Je rappelle que depuis le début du mandat notre autofinancement s'est amélioré. Il est identique à celui de l'année dernière et donc, financièrement, nous tenons évidemment la capacité d'endettement parce que nous sommes capables d'avoir cet autofinancement-là.

Un graphique d'ailleurs va me permettre de répéter toute suite... Non, je vais d'abord parler des ratios liés au banquier. Le banquier, il a l'habitude de calculer des pourcentages, d'exprimer ce que l'on dit par des pourcentages. J'en donne deux qui sont considérés déjà comme raisonnables par disons l'ensemble financier.

Nous nous sommes donné comme service de la dette un maximum de 20 %. Que signifie "service de la dette" ? C'est intérêts plus remboursement de la dette. Le pourcentage est exprimé par rapport à quoi ? Par rapport au total des recettes de fonctionnement. Donc cela veut dire que les intérêts plus le remboursement de la dette représentent 13 % de nos recettes de fonctionnement. Vous comprenez bien que cela nous laisse une grande liberté de manœuvre chaque année et que nous nous sommes donné un maximum de 20 % pour pas que nous ne soyons pas trop dépendants, pas trop contraints par les dettes. On pourrait dire que, par rapport au nombre que nous nous sommes donné entre 13 et 20, ce serait la capacité d'endettement que nous avons sans être trop endettés. Voilà, en gros, les marges, à mon avis, maximales de manœuvre.

Quant à la capacité de désendettement, cela veut dire quoi ? C'est comme pour un ménage, vous avez une dette et vous avez vos revenus, pour nous, pour une communauté urbaine, il faut entendre nos revenus comme étant la capacité d'autofinancement ; nos recettes moins nos dépenses, c'est ce qu'il reste pour nous autofinancer. Cela veut dire que si vous divisez ce que vous devez par ce que vous gagnez net, donc si l'on divise nos dettes par notre capacité d'autofinancement, un milliard divisé par 150, nous sommes à 6,2 ans. Or, le maximum que nous nous sommes donné est de 11 ans. Cela reste raisonnable. La durée de 11 ans dépend des variations qu'il peut y avoir d'une capacité d'autofinancement, c'est un ratio dont la fluctuation peut être plus importante que le précédent.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 1 139 M€, les dépenses réelles de fonctionnement de 939 M€ et donc l'autofinancement en consolidé de 200,2 M€. Je voudrais rappeler l'engagement de plan de mandat et comment nous ne le respectons pas à 100 % mais presque cette année. Pour le budget principal, nous avons dit que nous augmentions davantage les recettes que les dépenses. Cette année, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal augmentent de 2,64 %, les dépenses réelles de fonctionnement, à règle comptable identique et à périmètre identique, c'est-à-dire sans Givors et Grigny, augmentent de 1,98 %. Nous améliorons notre situation de 0,7 %.

Le chiffre définitif n'est apparemment pas tout à fait le même pour deux raisons : la première pour des corrections comptables : la M14, qui est la règle comptable des collectivités, a changé comme chaque année et, en 2005 et cette année, nous fait obligation de constater des provisions qui n'existaient pas l'année dernière. Je cite un exemple : 3 M€ pour les garanties de nos emprunts alors que jusqu'ici on ne comptabilisait rien parce que l'on n'a pas de charges dessus. Si on neutralise cela, l'augmentation est de 1,98 %. Nos engagements sont tenus. L'écart n'est pas tout à fait de 1 % mais il est largement tenu et, pour une fin de mandat où l'on a plutôt tendance à être laxiste sur les dépenses par rapport aux recettes, je n'en tire pas d'électoratisme mais on maintient les recettes et les dépenses dans les mêmes conditions que l'année précédente. Je remercie les services pour cela.

On ajoute à l'autofinancement les recettes réelles d'investissement, donc les emprunts (127 M€) pour avoir les dépenses réelles d'investissement : 628 M€ en consolidé. Par rapport à l'année dernière, nos investissements augmentent encore :

427 M€ contre 380 M€ pour le budget principal soit une augmentation de 7 %. C'est ce qui fait qu'en fin de mandat, on aura exécuté largement le plan de mandat et je dois dire que, compte tenu des autorisations de programmes, on a largement entamé les opérations des années suivantes ; c'est bien normal, la vie ne s'arrête pas à la fin de mandat. Donc le dynamisme de la Communauté urbaine est plutôt plus fort aujourd'hui qu'il ne l'était hier ou avant-hier et les opérations nouvelles sont très importantes.

J'ai terminé sur la présentation du budget.

Pour éviter de reprendre la parole tout à l'heure, je voudrais dire quelques mots sur programmation pluriannuelle des investissements.

Pour cela, depuis 2005 -je l'ai dit en commission des finances et puisque l'on passe d'un rapport à l'autre, cela me donne l'occasion de faire une parenthèse sur ce point-, ma présentation du budget ici est évidemment très sommaire, même en y passant un peu plus de temps que d'habitude, mais la méthode d'élaboration de ce budget permet à tous les conseillers d'être très bien informés, dans un comité budgétaire, dans les réunions qui sont faites, dans les dispositions des services pour répondre aux besoins des permanents de groupes, par le travail qui est fait sous l'autorité de José Mansot dans la commission des finances, par la rencontre avec les groupes politiques, par les disponibilités des services pour donner toutes les informations possibles, par le nombre très considérable d'informations qui sont données à tout moment sur le budget, permet d'avoir une information que je crois parfois trop forte -et on peut être noyé sous l'information- mais, en tout cas, qui répond à toutes les demandes.

Je veux saluer évidemment l'ensemble de ceux qui y contribuent, qu'ils soient dans les différents groupes politiques, qu'ils soient participants des différentes instances d'élaboration de ces documents et bien sûr dire que les services ont au mois de juillet une lettre d'orientations, qui sont toujours très inférieures aux demandes qui sont faites. Mais il y a de plus en plus la compréhension que notre Communauté urbaine ne fonctionnera que si l'on est encore capables de réduire les coûts de fonctionnement et de dégager encore, dans l'avenir, des marges d'autofinancement pour avoir plus d'investissement et cette idée, elle est dans les têtes, elle n'est pas facile à mettre en œuvre et, pour cela, je veux évidemment saluer l'ensemble de la direction, des cadres et des collaborateurs de la Communauté urbaine.

Que seront les programmations des années prochaines ? Je n'en sais rien, il faut attendre les élections du mois de mars 2008 et ne pas décider tout de suite. Néanmoins, un décret de 2005 fait que l'on doit chaque année dire quelle est l'enveloppe dont on peut disposer pour voter un total d'autorisations de programmes et montrer que ce volume d'autorisations de programmes est compatible avec notre capacité financière. On a donc une obligation qui est de dire : "Voilà à peu près quelle est notre capacité financière".

Donc le rapport que vous avez pour la première fois consiste à dire, pour les six ans à venir, 2007 et les cinq ans qui suivent -donc ce n'est pas un programme électoral, c'est dès 2007-, ce que l'on peut penser comme minimum raisonnable pour l'investissement. C'est ce qui s'est fait dans les six ans précédents, majoré de l'inflation, environ 10 à 12 %, plus un petit effort supplémentaire. On passe donc de 1 624 M€ à 1 925 M€ dans l'enveloppe qui est suggérée.

Naturellement, en fonction de la capacité financière qu'il y aura chaque année, on pourra corriger cela et, en fonction des

élections, aller bien au-delà de cela ou, si certains trouvent que c'est beaucoup trop, très en deçà de cela. Il n'y a donc pas d'engagement politique naturellement sur ce sujet, il y a un ordre de grandeur. Chacun fera bien ce qu'il voudra mais, pour voter pour 2007, la responsabilité prise par monsieur le président et moi-même est de dire : "Nous vous proposons de considérer que l'enveloppe normale d'investissement peut être de 1 925 M€ et qu'elle se répartit sur des chapitres." Et je vous dis que cette somme-là ne tombe pas du ciel, elle est ce qui était dans le passé, majorée de 20 % pour tenir compte du décalage et, dans la délibération, vous avez une répartition de ces 1 925 M€ par grands chapitres.

Il n'y a pas une grande originalité dans cette répartition. On peut dire que l'on aurait pu discuter plus sérieusement de cette répartition, c'est vrai mais, si nous l'avions fait, nous serions évidemment critiquables par rapport à la responsabilité politique de ceux qui vont nous succéder. Donc la répartition qui est faite reprend à la fois bien sûr des opérations qui sont engagées -il faut bien les financer- mais aussi un pourcentage du même ordre que ce qui était dans ce plan de mandat. On reconduit les choses donc il n'y a pas une originalité très grande et si l'on veut dans deux ans modifier cela de façon significative, on pourra le faire. Je pense franchement qu'il faudra adapter l'équilibre et qu'il faudra repenser l'enveloppe totale mais que la raison d'aujourd'hui c'est celle-ci. Voilà pourquoi vous avez cette délibération qui est respectueuse de ce qu'il faut faire en 2007.

Pour vous donner un ordre de grandeur de ce qui est proposé pour 2007, ce sont des autorisations de programmes pour 371 M€, ce qui est plus que ce que l'on a fait en moyenne dans les six ans puisque, si vous multipliez 371 M€ par six, vous trouvez plus que les 1 624 M€ que l'on a eus dans la totalité du mandat. C'est donc un montant élevé parce que l'on est dans une période plus dynamique que le début de mandat mais c'est une somme raisonnable car il faut regarder ces 371 M€ par rapport aux 1 925 M€ que l'on donne comme capacité. Voyez que nous sommes dans des choses compatibles.

Evidemment, je précise aussi -parce que, dans tous les lieux de débats, j'ai eu à répondre à ces questions, donc je le répète pour tous ceux qui ne participent pas à ces instances et qui suivent moins ces opérations- que le fait de donner une enveloppe, même ventilée en grands chapitres, n'est évidemment pas un engagement politique opération par opération. Si l'on veut voter le Valvert, ou si l'on veut voter une déchèterie, ou si l'on veut voter une augmentation de ceci ou de cela, une délibération est proposée par l'exécutif, soumise à votre vote et si cela ne vous plaît pas, à ce moment-là, vous voterez contre. Ce n'est pas parce que l'on a mis une ligne budgétaire que cela valide les opérations qui ensuite sont suggérées.

Donc le contrôle politique se fait évidemment au moment du budget par le budget de fonctionnement qui donne autorisation, par des enveloppes et une politique et une orientation générale. Il n'est pas un travail qui consiste à dire immédiatement oui ou non à chaque opération. Le principe même PPI (autorisations de programmes, crédits de paiement) donne une liberté différente de ce que nous avons dans un budget où nous n'avons que des crédits de paiement et où toutes les opérations sont validées.

Pour l'avenir, évidemment, nous allons affecter bien sûr beaucoup d'opérations déjà en autorisations de programmes plus que le mandat. Cela veut dire que, pour l'année, dans la différence entre ce que nous avons voté et ce qui est dépensé, il y a un certain nombre d'engagements pris pour le mandat prochain. La liberté du mandat prochain, elle n'est pas totale même quand j'ai dit tout à l'heure 1 924 M€. Quels que soient

les élus, ils ne peuvent pas dire : "On va faire table rase de ce qui est engagé". Ce n'est pas vrai ! Tout ce qui a été voté et qui doit être exécuté reste voté. Mais, de la même façon, en début de mandat, on reprend les opérations antérieures, il n'y a évidemment pas de nouveauté en la matière.

Pour vous donner maintenant un ordre de grandeur sur les opérations, dans le programme Phyfi, c'est-à-dire "physico-financier" -que vous connaissez parce que j'en parle assez souvent- qui est le programme de suivi des opérations, nous avons un total de 802 opérations d'investissement dans la Communauté urbaine dont 200 sont en cours ou terminées, 261 sont terminées. Sur ces 802 opérations, 170 sont à Lyon ; cela n'a pas beaucoup d'intérêt mais vous comprendrez bien pourquoi je dis "pas beaucoup d'intérêt" : je me permets de dire -il n'y a rien à se cacher entre nous- que ce sont évidemment les montants qui sont plus décisifs -et vous savez bien la critique qui est faite que les opérations d'agglomération du centre ont été exécutées plus rapidement que les opérations des communes- et que l'objectif de la fin de mandat c'est évidemment le rattrapage des investissements communaux par rapport aux autres de façon à ce que les communes soient aussi bien traitées que le centre. Il n'y a pas de mystère, on se dit cela depuis le départ ; il y a cette obligation que l'on s'est donnée, sinon, on ne respecterait pas ce plan de mandat qui est d'avoir un développement équilibré de l'ensemble du territoire.

Je veux juste conclure par cette diapositive en disant que non seulement on respecte le plan de mandat, non seulement on respecte les équilibres financiers mais qu'évidemment, je crois qu'avec les inaugurations qui sont faites, avec les gros investissements -je pense que Gérard Collomb dira un mot, donc ce n'est pas la peine que je repare moi-même des berges du Rhône, de l'assainissement que j'ai évoqué, du développement durable, de l'avenir de cette agglomération-, les quelques mots qui sont ici le disent suffisamment, il le reformulera.

Je dois dire enfin que ce budget comprend Givors et Grigny, que la population est sans doute un peu supérieure parce que les recensements partiels ne sont pas intégrés dans ce total et au lieu de 1 219 M€ c'est probablement 1 300 M€ ; les communes de Givors et Grigny sont comptées pour 26 514 personnes et j'espère que ces habitants de ces communes seront contents d'être dans cette Communauté urbaine et, comme les autres habitants, les autres entreprises, les autres communes, comme les salariés, trouveront que c'est bien et que nous sommes capables, ensemble, de préparer demain.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, ainsi que nous l'avons déjà annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget 2007 qui aurait dû être le dernier de notre mandat voit les grands équilibres respectés.

Les dépenses de fonctionnement progressent moins vite que nos recettes. Il s'ensuit un autofinancement à peu près stable sur le budget 2006. Pour réaliser nos investissements en prévision de plus 10 % sur 2006, nous serons obligés de recourir à l'emprunt mais notre endettement -comme vient de le redire monsieur Darne- reste contrôlé à l'intérieur de limites sages que nous nous étions fixées.

Toutefois, notre masse salariale évolue toujours au-dessus de nos ressources avec au moins un point de plus que l'inflation et pourtant, en 2007, nous n'avons plus d'excuses comme l'ARTT ou d'autres missions nouvelles comme cela nous était présenté les années précédentes.

2007 sera l'heure des prévisions et des projections sur l'avenir avec les hypothèques que nous laissons à nos successeurs. Il est certain d'ores et déjà d'une chose : nous leur interdisons de baisser les taux d'imposition pour la durée du prochain mandat. C'est d'ailleurs le sens de la délibération que nous allons voter au titre de la capacité financière 2007-2012. Cela peut vous paraître tout à fait naturel et banal, surtout à tous ceux d'entre vous qui avaient déjà vécu plusieurs mandats.

Pourtant, rien n'est inéluctable et je peux vous dire que, pour un novice de la politique que je suis qui a eu au début de ce mandat des responsabilités dans l'exécutif, la baisse des impôts est tout à fait possible. Mais cela demande beaucoup de courage politique et, en outre, de ne pas rechercher à tout prix d'être réélu ; je sais que c'est le cas de la grande majorité d'entre vous ! Je souhaite que la présentation du budget 2008 soit une vraie occasion d'examiner les opportunités réelles, perdues ou non au cours de ce mandat, pour diminuer nos dépenses et donc les impôts que nous avons fait subir à nos concitoyens. Pour ma part, je suis prêt à le faire. C'est possible ! D'ailleurs, le dernier rapport de la chambre régionale des comptes Rhône-Alpes que nous venons de recevoir aujourd'hui nous donne quelques pistes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté ce soir nous apparaît comme un budget de consensus. Pas le consensus mou qui nous laisserait penser que le Grand Lyon se replie sur lui-même, non ! Le groupe Radical de gauche pense qu'il s'agit d'un consensus dynamique et réaliste.

Dynamique car notre agglomération poursuit son développement économique et social -n'oublions pas ce second terme !-, que ce soit par l'intégration des communes de Givors et Grigny dans le périmètre de la Communauté urbaine, que ce soit par l'application du plan de mandat qui amène le Grand Lyon à investir en 2007 plus de 550 M€ soit 10 % de plus que par le passé et que ce soit encore en matière de déplacements urbains et de transports en commun.

Le consensus est également réaliste, tant il tient des critères objectifs de bonne gestion : c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale qui n'augmente que de 2,75 % en année pleine, hors Givors et Grigny ; c'est le maintien à un bon niveau de l'autofinancement brut et un encours de la dette de 905 M€ qui n'est pas préoccupant, même si les frais financiers augmentent de 5 M€ ; c'est aussi un niveau de service accru en matière de propreté qui coûte à l'agglomération plus de 178 M€ par an.

Le groupe Radical de gauche votera ce budget 2007 mais il souhaite exprimer un regret d'avoir eu une certaine frilosité en matière de nouvelles compétences. Certes, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage est intégrée dans le budget 2007 mais, en matière sportive ou culturelle, le Grand Lyon aurait pu aller plus loin sans que nos finances en soient bouleversées. C'est aussi peut-être les limites du consensus. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

M. FOURNEL : Mes chers collègues, dans le temps qui m'est imparti, je ne reviendrai naturellement pas sur les détails longuement abordés en comité budgétaire mais j'insisterai sur quelques éléments, pas forcément sur le plan comptable comme nous y a invités le vice-président Darne mais sur le fond.

D'abord, je constate que les engagements pris en commun dans le plan de mandat sont respectés, ce qui va justifier notre vote favorable au budget 2007. Cette exécution se réalise avec une grande rigueur de gestion et le respect très tranquille des ratios que nous nous étions fixés alors que nous abordons la dernière année pleine du mandat. Nous pensons même que nous n'avons pas mobilisé toutes les marges de manœuvre possibles.

Je voudrais de nouveau souligner que nous subissons les conséquences de la politique gouvernementale à travers l'insuffisance des compensations des mesures d'exonérations fiscales qui ont été décidées nationalement et le faible dynamisme de sa politique économique et de sa politique de l'emploi.

Je voudrais réaffirmer notre double aspiration à des services publics plus efficaces, s'adaptant encore mieux aux besoins de la population et, en même temps, à l'équilibre entre les modes de gestion qui doivent être préservés ; la réussite dans la concertation de la restructuration du service de collecte des ordures ménagères devra et pourra être exemplaire vis-à-vis de ces enjeux.

Je voudrais, en cette période de vœux, souhaiter que 2007 soit utilisée pleinement pour la renégociation de l'avenant quinquennal du contrat de gestion de l'eau, à l'image d'autres agglomérations.

Je voudrais souhaiter également que, dans la logique des conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la politique économique du Grand Lyon, nous explorions mieux une meilleure articulation avec la Région sur le développement économique de façon à nous dégager des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires.

Enfin, en cette période de vœux, je ne peux que souhaiter que les effets d'annonce récents sur le logement social et le logement d'urgence se traduisent très concrètement par des budgets de l'Etat à la hauteur, qui nous amènent *a minima* à respecter les objectifs du PLH que nous allons rediscuter tout à l'heure, voire les dépasser pour faire face à la véritable crise du logement accessible à tous.

Je conclurai avec le souhait d'apporter toujours plus d'attention à une bonne réalisation de ce budget et à la bonne couverture des postes vacants de nos personnels absolument nécessaire à la réalisation de nos objectifs ambitieux en cette dernière année de mandat.

Voilà, chers collègues, les commentaires que je souhaitais faire sur ce budget au nom de mon groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

M. GIORDANO : Monsieur le président, chers collègues, tous nos remerciements en premier lieu pour le vice-président Jacky Darne, qui tous les ans -et c'est une constante- ne ménage pas ses efforts pour nous présenter un budget avec beaucoup de pédagogie et d'originalité, surtout aujourd'hui. Et puisque nous sommes dans les remerciements, merci également aux services qui, en commission des finances, ont décliné avec beaucoup de précision la politique foncière du Grand Lyon ; monsieur le vice-président Dumont l'a justement rappelé tout à l'heure.

Autre constante, à l'inverse de l'important et préoccupant endettement affiché par l'Etat et d'autres collectivités, la constante donc qu'à notre collectivité urbaine à présenter des budgets qui maintiennent notre autofinancement en dépit des nouvelles règles comptables obligeant la collectivité à constituer

des provisions pour risques et en assumant l'intégration de Givors et de Grigny.

Révéléateur d'ailleurs de ce consensus général sur les bons résultats de la collectivité, l'absence de critique constatée à la commission des finances. Si j'ai bien suivi Jacky Darne tout à l'heure, la vision d'un banquier sur ces comptes serait positive donc.

En qui concerne les recettes, deux constatations : la première, alors que les compétences du Grand Lyon ne cessent de s'élargir, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat ne tient pas compte de l'inflation. Heureusement -et c'est la deuxième remarque-, le dynamisme de notre territoire en matière de développement économique et de création d'entreprises génère une hausse des rentrées en matière de taxe professionnelle. Cette bonne nouvelle n'est que la traduction chiffrée des excellents classements présentés régulièrement par la presse spécialisée comme le mensuel *l'Entreprise* par exemple.

Alors, évidemment, question : quel est l'impact de notre politique et de nos budgets sur ces bons résultats ? Pour cela, le rapport qui nous a été transmis pour cette séance par la Chambre régionale des comptes -comme l'a évoqué Gérard Collomb tout à l'heure- apporte son avis dans la synthèse présentée, par exemple, en première page, on peut ainsi lire dans ce rapport : "Les actions menées par le Grand Lyon en faveur du développement économique sont novatrices et reposent sur le partenariat avec l'ensemble des acteurs du secteur afin de créer un cadre favorable au développement économique et instituer une véritable gouvernance économique locale..." -la Chambre régionale des comptes poursuit- "Le dispositif "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise" avec son volet en faveur de l'aide à la création d'entreprises est original et pourrait inspirer d'autres collectivités territoriales".

Voilà pour les recettes, soutenues heureusement par ce dynamisme économique local dont la chambre régionale des comptes nous en attribue donc, pour partie, le mérite ; Jacky Darne a rappelé d'ailleurs tout à l'heure le quadruplement des budgets affectés à ce développement entre 2002 et 2007.

Terminons par les dépenses qui retranscrivent, au-delà des chiffres, le fond d'une politique.

Tout d'abord concernant la politique du logement, il convient toujours de noter avec satisfaction la traduction dans notre budget de cette volonté de réduire la fracture sociale. Alors que les crédits affectés aux achats de foncier pour le logement social étaient de 1,5 M€ en 2000, ces crédits ont été largement augmentés pour atteindre un rythme annuel de 20 M€ depuis 2004. Ceci étant, il convient évidemment de souligner notre devoir de suivre, avec bien entendu l'Etat, la Région et le Département, l'hébergement temporaire d'urgence et pourquoi pas de rechercher des dispositifs d'aide pour les personnes aux revenus modestes qui, de plus en plus souvent, se voient refuser un logement par les propriétaires ou régies au motif qu'elles ne disposent pas de garanties nécessaires.

Concernant le développement durable et l'écologie, une critique de présentation mais qui a son importance dans le suivi indispensable de ces politiques qui nous tiennent à cœur. Il conviendrait -mais je sais que l'on a progressé en ce domaine- que les orientations budgétaires s'appuient sur les critères du développement durable comme nous y invitait la délibération de notre Agenda 21. L'affichage plus lisible des dépenses relatives au développement durable est une nécessité pour ces dépenses très transversales -et je sais, monsieur le vice-président, que vous n'êtes pas hostile à cette démarche-.

En tout cas, concernant ces budgets que l'on regroupe souvent sous le vocable "écologie", ils sont bien présents dans nos projections budgétaires.

Tout d'abord, le développement du programme d'aménagement de sites pour déplacements doux avec les travaux connexes aux nouvelles lignes de tramway ("est" Lyonnais et Confluence), les aménagements de gares et d'espaces publics (ouest lyonnais principalement), les aménagements fluviaux, le plan d'aménagement "zone 30" et bien entendu, après l'immense succès de Vélo'V, les très attendus budgets complémentaires pour les pistes cyclables que nous nous devons de développer tant la réussite de Vélo'V a dynamisé la pratique du vélo en ville. Pour terminer sur ce chapitre des déplacements, il ne faut pas hésiter à redessiner la voirie au profit des déplacements collectifs : n'oublions pas qu'un kilomètre/heure commercial gagné sur le réseau des quinze lignes de transports en commun les plus utilisés, c'est 1 M€ d'économisé pour le Sytral.

Citons ensuite notre démarche en matière d'urbanisme où les orientations en matière de normes HQE sont reconnues pour de nombreux projets, comme en atteste la reconnaissance européenne dite "concerto" sur le projet Confluence. Il est en effet important que notre collectivité soit exemplaire dans ses politiques pour améliorer l'efficacité énergétique et baisser les charges.

Poursuivons, toujours en matière de mise aux normes, avec les importants et indispensables travaux de neutralisation des dioxines en sortie de nos cheminées d'incinérateurs d'ordures ménagères. Les habitants supportent hélas ce fléau depuis de trop nombreuses années et, conformément à nos engagements, il était essentiel pour la santé des riverains que ces travaux soient réalisés et terminés, ce qui est le cas.

Terminons enfin avec les projets et réalisations symboliques : les études pour la passerelle piétonne cycliste sur le Rhône entre la Cité internationale et le quartier de Saint Clair à Caluire et bien entendu sans oublier les opérations majeures que sont le pôle sportif et de loisirs du Carré de Soie, la poursuite des constructions de parkings-relais et l'aménagement des berges du Rhône où est clairement affichée la volonté de changer nos modes de déplacements. C'est bien entendu l'ensemble de notre qualité de vie qui sortira gagnant d'une telle démarche.

En conclusion -et ce n'est pas le vice-président Gérard Claisse qui me contredira-, nous insisterons sur ce sujet en disant qu'en matière de démarche écologique, il est important de convaincre et, en cela, la démocratie locale, la concertation, tout simplement le travail avec les habitants, les utilisateurs est essentiel comme en atteste le succès des options retenues pour les berges : alors que certains prônaient un projet à minima avec une mixité voiture, les habitants ont au contraire renforcé notre position de départ, se sont approprié le projet, l'ont végétalisé et ont consacré un espace entièrement dédié à la promenade et aux déplacements doux.

En effet, les différents sondages d'opinions ou propositions des conseils de quartier le prouvent, les propositions de nos concitoyens s'articulent de plus en plus autour de l'amélioration de leur cadre de vie, de leur environnement ainsi que d'un rejet des différentes formes de pollution. Dès lors, il est logique que nos budgets aillent à la rencontre de ces légitimes demandes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, ce budget s'élève -comme l'a dit le président Darne- à 1 567 M€ et se traduit donc par une augmentation très importante de nos

investissements et de la réalisation du plan de mandat avec l'intégration des investissements pour les communes de Givorny et Grigny que je salue ce soir.

Ceci étant, le taux de fiscalité de TP n'augmente que très faiblement mais on pourra remarquer que l'autofinancement net diminue en raison d'une renchérissement du coût du crédit et un appel plus important à l'emprunt.

Quant aux dépenses de fonctionnement, celles-ci augmentent, même si on essaie bien sûr de les tenir. On constate que les recettes de fonctionnement, en particulier la dotation globale de fonctionnement, n'augmente que de 1 % et là, on peut se poser des questions par rapport au taux d'inflation et plus exactement par rapport à l'augmentation des dépenses de personnel à plus de 2,75 % et cela posera pour l'avenir, je pense, un problème.

Concernant les recettes, en particulier les redevances, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit normalement couvrir à 100 % le coût de la collecte et de l'élimination des déchets. Pour notre part, nous sommes davantage favorables à la redevance qui a un effet plus dissuasif quant à la production des déchets.

Quant aux investissements, en matière de logement social, de voirie, de nettoyage, bien évidemment, le groupe UDF adhère à ce plan d'investissement. Ceci étant, nous avons un regret : dans le cadre du transfert de compétences, nous aurions souhaité que l'enlèvement des encombrants, qui est toujours à la charge des communes, soit de compétence communautaire puisque la collecte est de compétence communautaire. Et peut-être aurions-nous dû davantage réfléchir au niveau du transfert de compétences concernant la charge des piscines et je pense que, dans le prochain mandat, il faudra tout de même y songer.

Bien évidemment, nous soulignons et nous rappelons que nous sommes attachés aussi à l'augmentation des crédits en faveur du logement social, en particulier au niveau de la politique foncière. Je crois que c'est important et cela a permis à nos communes de bénéficier de ces aides.

En revanche, je souhaite que nous réfléchissions, et cela à l'aube des nouvelles échéances. Je considère que les ressources fiscales de notre EPCI sont peu adaptées et qu'il faudra travailler sur le rapport du Conseil économique et social, rapport Vialletoux, parce que nos ressources ne sont plus du tout adaptées aux missions de la Communauté urbaine, en particulier les missions d'investissement, en particulier en matière d'infrastructures. Quand on sait que l'Etat a privatisé les autoroutes, les collectivités malheureusement n'ont bénéficié d'aucune ressource supplémentaire ; je prends pour exemple le Tronchon parce que c'est tout de même une autoroute urbaine et, véritablement, nous n'avons eu aucune aide.

Par conséquent, je crois qu'il faudra tout de même que nous veillions, nous élus locaux, à faire en sorte que notre établissement, pour l'avenir, ait des ressources pérennes et je crois que cela est aussi un enjeu du futur mandat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, vous avez la parole.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, comme notre groupe l'avait souligné lors du débat sur les orientations budgétaires et qu'à ce jour, rien de positif en matière de croissance économique n'est venu embellir le paysage social, bien au contraire, nous assistons à une croissance poussive qui s'installe durablement dans notre pays, avec des conséquences d'aggravation de vie pour nombre de nos concitoyens.

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne : ils sont moins nombreux et plus discrets que les sans-abri, ils ne réveillent pas dans la rue, le champagne coule à flot dans les somptueux appartements des rois de la finance.

Les dividendes du CAC 40 ne sont pas en reste avec une augmentation de 17 %. Ces prélèvements opérés sur l'économie ont de lourdes conséquences : autant de moins pour l'investissement, la recherche ou la construction d'un développement durable. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, la part du PIB consacré à la formation professionnelle est à la baisse comme celle consacrée au logement.

L'envolée des profits éclaire crûment l'abîme qui plonge nombre de nos concitoyens dans la difficulté alors que, dans la même période, les profits s'envolent littéralement. Chaque année, quatre salariés sur dix voient leur salaire individuel baisser, principalement en raison de la variation de leur durée d'emploi ou de leur durée de travail. Le cancer de la précarité ronge le travail et la proportion de ceux qui gagnent le salaire minimum est passée l'an dernier de 16 % à 11 % de l'ensemble des salariés. Le nombre de Rmistes a augmenté de 21 % et la moitié des chômeurs ont perdu leurs indemnités.

C'est donc dans cet environnement économique national et aussi mondialisé que nous bâtissons notre budget. Même si l'incidence n'est pas directe, il y a des dommages collatéraux non négligeables, aggravés par un désengagement permanent de l'Etat qui ne joue plus son rôle de correcteur mais qui, dans sa promotion du libéralisme, laisse aux collectivités la charge qui lui revient au nom de la solidarité nationale qu'il n'assure plus.

Bâtir un budget est un véritable tour de force pour, d'une part, pour préserver une fiscalité constante et acceptable et, d'autre part, pour répondre aux besoins de nos concitoyens au regard de nos compétences. D'autant plus que nous avons choisi la solidarité en élargissant aux communes de Givors et de Grigny et que ces communes ont choisi la solidarité en nous rejoignant au 1^{er} janvier 2007. Cette novation prouve bien que nous nous inscrivons résolument dans une communauté de solidarité où les populations ne peuvent être que gagnantes, comme cela est senti par les premières mesures, telle l'extension du réseau du Sytral qui confirme notre volonté de bâtir une agglomération solidaire.

Il nous faut donc des finances solides et pérennes, qui sont principalement alimentées par la taxe professionnelle et les dotations d'Etat - nous l'avons vu dans la présentation faite par le vice-président Jacky Darne -. Le dynamisme économique de notre agglomération nous permet de bien résister. Toute bataille menée contre les fermetures d'entreprises n'est pas vaine ! Monsieur le président, vous avez rappelé dans vos vœux qu'il y a une véritable bataille à mener pour l'industrie dans notre agglomération et nous sommes fiers d'y contribuer. C'est bien là que se joue l'essentiel de la recette fiscale. A contrario, les dotations d'Etat continuent de stagner, n'étant pas indexées sur l'inflation. Ce sont donc des pertes annuelles qui se cumulent. Il serait judicieux d'en chiffrer le coût et d'aller en réclamer notre dû à Bercy.

Nous devons faire face à des besoins importants et nécessaires à la résorption de la fracture spatiale. La solidarité ne se décrète pas, elle se construit avec les subventions telles que celles que nous allouons au Sytral, aux différents organismes HLM, au soutien économique, au développement durable, avec l'ouverture - comme on l'a vu - de nouvelles déchèteries, fort appréciées par les habitants, dans toute la Communauté urbaine, dans l'ensemble des cinquante-cinq communes, des cinquante-sept aujourd'hui et avec les dépenses de nos budgets de proximité

qui sont en hausse assez importante, notamment en ce qui concerne la voirie et la propreté, souvent demandés d'ailleurs dans les instances de concertation que sont les conseils de quartier ou d'autres lieux de concertation suivant les modalités de concertation qui existent dans nos villes. En impliquant nos concitoyens, il nous faudra très certainement réfléchir comment établir nos budgets avec cette inspiration démocratique qui se fait de plus en plus forte, ce qui nous incite à réfléchir comment mieux associer les personnels et l'ensemble des instances où ils sont représentés ; loin d'être une charge par leur implication, les personnels sont le véritable reflet d'un Grand Lyon solidaire, assurant de ce fait un service public de qualité capable d'évoluer et qui mérite d'être socialement reconnu.

La programmation annuelle est respectée et même au-delà, nous l'avons vu par les chiffres. Elle mobilise des sommes importantes et, même si le recours à l'emprunt demeure modeste, même si notre autofinancement est satisfaisant, nous n'en sommes pas moins vulnérables. Il n'est pas juste que les collectivités n'aient pas accès à des financements à des taux réduits pour financer leurs investissements, d'autant plus - nous l'avons vu, le vice-président Darne nous a donné le chiffre - qu'elles contribuent, par tous les travaux qu'elles génèrent, au développement de notre agglomération et de notre pays. Nous réclamons donc de ce fait un grand pôle de financement public, rôle que pourrait jouer par exemple la Banque centrale européenne.

Pour mener à bien une politique ambitieuse, sociale, économique et solidaire pour le Grand Lyon, il nous faut une fiscalité moderne et des financements qui permettent de répondre aux besoins des habitants et de lutter vraiment contre les inégalités. Ce n'est pas la loi de finances 2007 qui va y contribuer, bien au contraire : c'est un véritable étouffoir pour les collectivités. Il est donc vital de changer l'assiette de la taxe professionnelle - j'ai entendu un orateur précédent le réclamer - ; elle doit être élargie en intégrant la taxation des actifs financiers à hauteur de 0,5 %. Ainsi donc, au niveau national, 25 milliards d'euros seraient disponibles pour les collectivités, permettant ainsi d'assurer des ressources pérennes sans pour cela exercer une pression insoutenable sur l'impôt ménages.

Monsieur le président, mes chers collègues, c'est avec ces quelques remarques et propositions que j'espère constructives que notre groupe Communiste et intervention citoyenne apportera son soutien à ce budget ainsi qu'à l'ensemble des budgets annexes.

Nous nous associons au témoignage pour saluer et louer le professionnalisme des services mobilisés sur les budgets, le bon travail et la disponibilité de tous au sein de la commission des finances présidée par notre collègue José Mansot et la pédagogie dont fait preuve en permanence notre collègue vice-président, Jacky Darne, qui permet un bon travail et nous essayons de le faire ensemble constructif. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UPC, vous avez la parole.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, nous voici devant le sixième projet de budget élaboré par l'exécutif de notre Communauté urbaine. A l'évidence, ce projet s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique budgétaire mise en œuvre dès le début du mandat et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

Mais notre refus ne saurait être assimilé à un vote d'opportunité de nature politicienne. Nous ne votons pas contre au seul motif qu'il

faudrait se démarquer de ses adversaires politiques à quelques mois d'échéances électorales importantes pour l'avenir de la ville de Lyon et de son agglomération. Plus simplement, notre vote témoigne d'une certaine constance de notre pensée. Notre groupe est le seul dans cette assemblée qui ait unanimement rejeté l'augmentation de la fiscalité intervenue lors de la présentation du budget primitif 2002 et qui ait unanimement refusé les orientations contenues dans le plan de mandat voté à la fin de l'année 2001. Ainsi, parallèlement à celle de l'exécutif, la position que nous défendons aujourd'hui s'inscrit donc également dans un souci de cohérence et de logique de continuité.

Mais, vous le savez -j'ai eu l'occasion de le rappeler ici à de nombreuses reprises-, notre positionnement découle également d'une analyse plus globale qui dépasse, et de loin, les seules considérations de gestion d'une collectivité. D'ailleurs, il faut objectivement reconnaître que, à situation institutionnelle et financière constante, la gestion conduite par l'exécutif communautaire est conforme aux engagements pris, que cette gestion est plutôt plus rigoureuse que celle des équipes précédentes, notamment en termes de maîtrise relative de l'augmentation des dépenses par rapport à celle des recettes, et enfin que cette gestion ne souffre pas de la comparaison avec les autres grandes agglomérations de notre pays.

En vérité, notre refus s'apparente plutôt à un appel, un appel pour que les élus territoriaux, à la base et de leur propre initiative, fassent pression sur nos gouvernants pour que ceux-ci se décident enfin à mettre en œuvre les réformes structurelles lourdes qui attendent depuis un quart de siècle. La campagne présidentielle est normalement propice à ce genre de débat même si, malheureusement, on peut nourrir quelques craintes à la lumière des premiers discours des uns et des autres.

Aujourd'hui, les deux tiers de nos concitoyens rejettent, d'une façon ou d'une autre, notre système politique. Il ne faudrait pas que les élus locaux soient emportés à leur tour par cette vague de contestation qui se développe. Dans une tribune libre publiée récemment, monsieur Marc Censi, président de l'assemblée des communautés de France, pointe ce risque avec beaucoup de clairvoyance et je le cite : "Dans ces circonstances, un sursaut s'impose pour ne pas voir se dégrader plus encore la confiance des Français dans l'affirmation des responsabilités locales. Alors que s'écrivent les programmes présidentiels, rien ne serait pire que d'occulter pudiquement les grands défis de notre système territorial, au risque de voir ce dernier s'enliser dans les sables de la confusion".

Au-delà de la défense de leurs légitimes intérêts particuliers, les collectivités territoriales doivent se mobiliser ensemble autour de deux grandes exigences fondamentales.

La première exigence consiste à bâtir une nouvelle organisation territoriale qui réduise le nombre des strates administratives et qui clarifie les compétences de chaque collectivité. Cette problématique ne nous est pas étrangère. Chacun doit admettre que notre Communauté urbaine n'est pas à la dimension de l'agglomération. La Chambre régionale des comptes le souligne, dans le rapport d'observations qu'elle vient de publier sur les interventions économiques du Grand Lyon -je cite encore- : "Le territoire administratif de la Communauté ne correspond plus aux réalités économiques d'une métropole de taille européenne, il est trop exigu pour des projets majeurs de développement économique". Par ailleurs, la coexistence avec le département est une aberration puisque, même dans une configuration réduite, la population du Grand Lyon représente aujourd'hui près de 80 % de l'ensemble du département.

Dans ce contexte, l'on ne peut que se réjouir de l'adhésion des communes de Givors et Grigny, dont je salue les représentants qui siègent pour la première fois dans cette enceinte. Mais, en matière d'élargissement, il faut aller plus loin et je continue à penser que notre assemblée aurait tout intérêt à manifester, de façon formelle et solennelle, sa volonté de voir la Communauté s'étendre au moins jusqu'aux limites de l'agglomération au sens de l'INSEE et à élaborer un argumentaire susceptible de convaincre les communes concernées au premier chef.

La seconde exigence est de nature financière. Il s'agit de remettre à plat l'ensemble du système de financement des collectivités territoriales. C'est ce à quoi nous incitent un certain nombre d'experts : c'est le rapport de Pierre Richard sur les enjeux de la maîtrise des dépenses publiques locales, c'est le rapport de Philippe Valletoux sur la recherche d'une nouvelle donne en matière de fiscalité et de finances publiques locales, c'est le rapport Balligand-Zeller qui propose des pistes nouvelles en matière de décentralisation.

Dans l'attente de cette hypothétique refonte du système fiscal et compte tenu de la situation désastreuse des finances publiques, il revient aux collectivités de prendre l'engagement de renoncer à toute hausse des taux de la fiscalité locale afin de ne pas participer à l'accroissement continu des prélèvements obligatoires dans notre pays. Dans le même temps, il convient de mettre en œuvre les moyens visant à amorcer d'abord une stabilisation puis une baisse des dépenses de fonctionnement, seule façon de préserver un niveau d'investissement satisfaisant compatible avec les besoins générés par le développement de la collectivité.

Mers chers collègues, depuis vingt-cinq ans, l'Etat n'a pas eu la volonté d'organiser de façon efficace les pouvoirs locaux, depuis vingt-cinq ans, l'Etat a laissé se creuser les déficits publics. Devant une telle problématique, l'alternative est simple : ou bien l'on se satisfait de la situation et l'on gère sa collectivité au mieux de son intérêt sans trop se soucier des conséquences sur l'économie nationale, c'est l'option choisie par la quasi-totalité des collectivités territoriales, ce n'est pas la nôtre ; ou bien l'on considère que les collectivités ont une responsabilité en leur qualité d'agent de l'économie nationale et qu'à ce titre, elles doivent mettre en œuvre une gestion compatible avec l'équilibre des finances publiques, c'est l'option, certes contraignante et difficile, que nous souhaitons voir émerger un peu partout et d'abord ici, dans notre Communauté urbaine.

Telssontleséléments, monsieur le président, meschers collègues, qui nous conduisent à voter contre le rapport numéro 3885 et à nous abstenir sur tous les autres rapports de nature budgétaire ou programmatique, à savoir les numéros 3883, 3884, 3886, 3887, 3888 et 3889. Je vous remercie.

(Applaudissements de la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, notre intervention se limitera aujourd'hui à la sphère de l'investissement communautaire, ayant déjà abordé et jugé la problématique de la section de fonctionnement de notre collectivité au moment du DOB.

Comme chaque année, dans une optique de mesure du contrat de début de mandat, nous avons vérifié la destination géographique des autorisations de programme déjà votées. Commençons donc par la satisfaction de voir que ces investissements sont toujours correctement répartis, puisque les AP jugées d'agglomération

représentent 28 % de la masse totale, les AP situées dans la ville centre Lyon et Villeurbanne représentent 26 % et que les autres communes réunissent les autres AP, à savoir 46 %.

Depuis deux ans maintenant, nous avons ajouté un deuxième critère d'appréciation : le taux et la vitesse de réalisation de ces AP, là aussi en fonction de leur critère géographique, dans les cinq grands domaines opérationnels : intervention économique, voirie, habitat et politique de la ville, aménagement urbain et enfin espaces publics. Il serait fastidieux de revenir sur tous nos résultats mais nous les tenons à disposition de chacun. Constatons néanmoins que la comparaison avec l'année passée conduit à constater une progression significative de la réalisation des AP votées dans les cinquante-trois communes autres que la ville centre.

Au-delà de ce satisfecit global, il demeure un secteur qui pêche encore par l'inéquité de ses réalisations, à savoir celui des espaces publics. En effet, autant les espaces publics d'agglomération comme les berges ou ceux de la ville centre sont déjà réalisés pour moitié environ dans les AP votées, autant dans les cinquante-trois autres communes seuls 7,7 M€ ont été réalisés sur près de 33 M€ individualisés. Cette proportion de 23 % est certes en hausse par rapport à l'année passée mais elle reste très insuffisante par rapport à l'attente que ces places représentent dans l'opinion publique. Ce constat se pérennisant année après année, il faut donc s'interroger fortement sur ce domaine d'activité communautaire et les raisons conduisant à ces résultats pour le moins modestes en périphérie pour que très rapidement des actions correctives soient entreprises.

En conclusion sur les investissements, nous répétons à quel point cette analyse par secteurs géographiques est essentielle. Et parce qu'elle garantit sûrement l'égalité de destination des investissements, nous pensons qu'il serait intéressant, à l'avenir, de davantage l'institutionnaliser.

Dernier point de notre intervention, la dotation de solidarité communautaire : pour des raisons arithmétiques, difficiles à appréhender lors de l'adoption du système de calcul, il apparaît que le volet "minimum vital" est voué à disparaître d'ici deux à trois ans. C'est d'ailleurs le seul volet de la DSC en baisse, tous les autres demeurent au même niveau ou même augmentent de manière significative.

Je rappelle que ce volet était destiné à apporter un soutien aux communes structurellement en difficulté, d'une taille ne leur permettant pas un effet de levier suffisant pour leurs ressources mais subissant tout de même le poids grandissant de leurs attributions et responsabilités. Car il faut rappeler que l'éventail des ressources par habitant est très large : de 1 676 € par habitant pour la première, à 361 € par habitant pour la cinquante-cinquième ; et ceci à taux fiscal moyen ! Quatorze communes se situent en-dessous de 500 € par habitant, toutes ressources ajoutées, tout en conservant les mêmes responsabilités que les autres en matière d'équipements publics ou services administratifs.

Au moment de l'adoption du nouveau calcul début 2005, le minimum vital représentait 5 % du volume global de la DSC, ce qui est infime eu égard au nombre de communes qu'il concernait ; en 2006, il ne représentait plus que 4 % du montant total, pour tomber à 3 % cette année. Il nous est impossible d'accepter cette baisse, typiquement arithmétique mais complètement artificielle au regard des charges continuant à peser sur les mairies concernées. C'est pourquoi nous vous sollicitons officiellement, monsieur le président, monsieur le vice-président aux finances, pour que ce volet bénéficie dès que possible d'un

montant bloqué, soit un montant, soit sur un pourcentage de la DSC globale, ceci dans le seul et unique but de sauvegarder un dispositif que l'on souhaite tous le plus égalitaire possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. CHAPAS : Monsieur le président, comme ce débat est intéressant, permettant d'exprimer des attentes variées, même s'il y a une majorité -mais c'est normal- et s'il n'y a pas consensus, cela ne me paraît pas très grave, l'important est effectivement que nos opinions et nos lectures très différentes des choses puissent s'exprimer.

Oui, le budget que vous nous présentez ce soir s'inscrit pleinement dans les orientations que vous nous avez présentées au mois de novembre. Donc il est vrai que vous ne serez pas non plus étonné que nous persistions à penser que votre gestion -comme nous l'avions dit au mois de novembre- ne prend pas suffisamment en compte les enjeux de notre collectivité, les attentes de notre agglomération. Pourquoi ?

Tout d'abord parce que votre gestion ne prend pas la mesure -cela a été déjà dit par les uns ou les autres- de l'exigence tout à fait incontournable de maîtrise des finances publiques dans notre pays et, pour notre collectivité plus particulièrement, celle de la maîtrise de son budget de fonctionnement ; c'est la manière de gager la capacité d'investissement futur.

Les charges réelles de fonctionnement, on peut avoir des quantités de lectures mais on ne peut tout de même pas inventer des chiffres, c'est vrai qu'elles sont à considérer sans prendre en compte l'impact de Givors et Grigny -je l'admets parfaitement, je l'avais dit-, c'est vrai qu'il y a les provisions pour une somme importante. Ceci dit, ces provisions sont aussi une dépense mais on ne peut pas faire autrement que de constater que les dépenses vraies, actives, qui structurent notre fonctionnement, les dépenses de personnel, les subventions et les charges courantes de fonctionnement augmentent de 2,75 % pour le personnel et plus de 3 % pour les autres subventions.

Comme je l'avais dit au mois de novembre, les "bons chiffres" de différentiel entre dépenses et recettes proviennent essentiellement cette année d'une baisse de l'attribution de compensation versée ; cela ne durera pas, c'est l'effet mécanique des rôles supplémentaires. C'est une bonne nouvelle pour cette année mais comme ce ne sera plus une bonne nouvelle, par définition, les années prochaines, la pente régulière d'évolution des dépenses va bien se rapprocher de celle des recettes.

J'ajouterai aussi -comme je l'avais indiqué- que les contraintes que vous aviez vous-même fixées étaient bien un différentiel d'un point entre les dépenses et les recettes -vous l'avez rappelé dans votre lettre de cadrage au mois de juillet et au mois de septembre- et, en tout état de cause, cet objectif n'est pas rempli.

Oui, nous considérons que votre gestion est un peu la lumière de ce que monsieur le vice-président m'avait répondu le 13 novembre dernier quand il nous répondait : "Le jour où il faudra réduire les dépenses, croyez que l'on saura le faire !". Nous persistons à penser que l'on ne change pas la direction d'un navire de haute mer comme cela, que nos dépenses sont des dépenses structurelles, notamment de personnel, et que ce n'est pas quand il le faudra, quand cela nous sera imposé, que nous arriverons à changer facilement de cap.

Il nous faudra aussi financer les dépenses de fonctionnement générées par les investissements nouveaux, celles générées par l'élargissement de notre Communauté ou par les nouvelles compétences et nous pensons que ce que vous n'avez pas su faire depuis cinq ans sera très difficile à engager demain. D'autant plus que ces coûts, le niveau des services rendus, quand on regarde le fonctionnement essentiellement en matière de proximité -et nous l'avons dit souvent-, ne nous semblent pas à la hauteur des besoins.

Deux exemples, toujours les mêmes mais ce sont les compétences de notre Communauté urbaine : la voirie et la propreté.

En matière de voirie, j'entends encore telles remarques en comité budgétaire ou en commission des finances nous disant que la voirie c'est toujours la voiture. Non ! La voirie ce sont des trottoirs pour les piétons, c'est la sécurité des enfants à la sortie des écoles, c'est un cadre de vie respectueux pour nos habitants. Un seul mot pour vous dire ce que j'avais dit en commission des finances : les maires -ou en tout cas je crois beaucoup d'entre eux- croient rêver quand ils lisent dans votre rapport sur l'enveloppe des opérations globalisées pour 2007 que les aménagements budgétés répondent aux souhaits des maires. Alors permettez-moi de parler pour ma commune, je n'ai pas eu le temps de faire d'autres inventaires : cela veut dire que les souhaits du maire de Sainte Foy, 22 000 habitants, se seraient réduits à une opération de voirie de proximité consistant à réaliser 200 mètres de trottoir ! Je ne pense évidemment pas que les vœux de Sainte Foy et de sa municipalité se confondent avec ces 200 mètres de trottoirs.

Dans le domaine de la propreté, quelle déception ! Les réflexions engagées depuis deux ans ont débouché sur les orientations que nous avons votées, mais très générales, sans aucunement décliner une vraie politique de moyens visant à maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour un niveau de service satisfaisant. S'agissant des investissements, vous nous dites mettre en place en 2007 des crédits d'un montant tel qu'ils permettront de consommer la capacité d'investissement que nous avons votée. Nous pouvons être -et alors nous le disons- un peu dubitatifs sur cette capacité de payer en une seule année l'équivalent de 40 % de tous les crédits de paiement mis en place entre 2002 et 2006. Mais pourquoi pas ?

Nous pensons surtout que le niveau global d'effort et vos choix d'investissements ne répondent pas aux enjeux de notre agglomération, comme l'illustre votre vision de l'avenir sur la capacité d'investissement. Notre propos abordera donc l'analyse du budget mais aussi, comme vous l'avez fait en présentation, les perspectives que vous nous présentez en matière de capacité d'investissement.

Vous nous proposez de voter une nouvelle capacité d'investissement pour 2007-2012 ; c'est un exercice prévu par la réglementation. Mais il est évident que votre estimation est prisonnière de la politique que vous avez conduite jusqu'à ce jour. Elle devra donc nécessairement être réappréciée selon les choix politiques du prochain mandat -vous le reconnaissez d'ailleurs-, choix politiques qui, nous l'espérons, sauront être différents.

L'estimation que vous nous proposez en dit long sur l'étroitesse des marges de manœuvre qui pèseront sur les années à venir. Vous nous dites que cette capacité financière résulte d'une estimation "réaliste" de l'évolution des dépenses et recettes pour le solde qui fonde notre capacité d'épargne. Je vous pose une question, monsieur le président et chers confrères : est-ce réaliste que de fonder la vision de notre capacité pour les six années prochaines sur une hypothèse d'évolution de nos dépenses d'exploitation de 0,5 % en 2008 et 1,8 % les années

suivantes, inflation de 1,7 % comprise ? C'est-à-dire que, hors inflation, notre avenir est fondé sur une diminution des dépenses en 2008 et une quasi-stabilité en 2009 et les années suivantes. Bravo si vous pensez que vous avez la capacité de maîtriser la vitesse de notre navire alors qu'entre 2002-2007, ses dépenses ont augmenté de 3,4 % par an, sans prise en compte -comme vous le dites dans les documents remis en comité budgétaire- de l'intégration de Givors et Grigny !

Que voulez-vous, nous ne croyons pas à la magie ! Et sachant votre parfaite connaissance des réalités de notre Communauté urbaine, nous ne pouvons y voir qu'une volonté de préférer un certain brouillard à la transparence, le brouillard qui estompe et gomme les aspérités pour ne pas les affronter aujourd'hui et donc changer ces modes de fonctionnement.

Non, l'estimation de la capacité que vous nous proposez ne nous paraît pas crédible. Il n'est d'ailleurs pas juste, monsieur le vice-président, me semble-t-il, d'indiquer comme le fait votre rapport que cette capacité s'avèrerait supérieure de 20 % à la capacité votée pour 2002-2007 car il me semblerait logique de raisonner à périmètre constant en retraitant les subventions d'équipements qui n'étaient pas dans notre estimation initiale et hors inflation ; en fonction de ces deux éléments, il me semble que la capacité serait rigoureusement identique. En tout état de cause perce une vérité que, même avec votre estimation par trop optimiste, l'épargne nette va fondre : elle était de 10 % de nos recettes réelles de fonctionnement entre 2002 et 2006, elle pourrait tomber à 6 %, voire 5 % entre 2007 et 2013. Pensons à nos successeurs !

L'ampleur des attentes de notre agglomération, qu'il s'agisse du cadre de vie de proximité, de développement économique ou de grandes infrastructures, ne nous paraît pas pouvoir esquiver une opération vérité -nous la réclamons depuis longtemps- consistant à faire un inventaire nouveau -le début de mandat est déjà loin- pour pouvoir en hiérarchiser à nouveau les priorités et rechercher les moyens de renforcer notre capacité d'épargne.

Je terminerai par là : que constate-t-on au niveau des autorisations de programme ? Que les actions engagées au titre des AP, pour faire bref celles déjà mises en place au 17 octobre 2006, consomment déjà 42 % de toute la capacité financière estimée pour les six ans 2007-2012 et que, si l'on y ajoute les actions résultant des nouvelles AP que vous nous proposez, ce sont 60 % de la capacité globale 2007-2012 qui sont ainsi gagés par les options prises ou pouvant être prises, laissant seulement 40 % de cette capacité ouverte à de nouveaux projets. Comment notre Communauté trouvera-t-elle les moyens de répondre, par exemple -ou nous avons mal entendu- à l'exigence de réalisation ou de grandes avancées du TOP -2012, c'est presque l'échéance que vous vous fixiez pour sa réalisation- ou du prolongement du métro à Oullins, pour parler de grandes réalisations ?

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas souscrire également à la mise en place de 371 M€ de nouvelles APG, à quelques mois de la fin de votre mandat. Nous comprenons le besoin d'abonder les moyens nécessaires à la réalisation d'opérations déjà inscrites antérieurement à la PPI mais nous les voterons au cas par cas, lors du vote des AP individualisées, en toute connaissance de ces opérations.

Mais ouvrir aujourd'hui une nouvelle enveloppe d'AP de 371 M€ alors qu'il en reste encore 838 à consommer sur les anciennes AP mises en place ne nous paraît pas fondé, compte tenu du flou qui entoure les opérations concernées, du caractère très contestable de certaines d'entre elles : par exemple, la desserte

du futur stade de l'OL ; c'est votre décision, monsieur le président, elle mériterait peut-être encore un examen. Que dire par ailleurs de la disparition, dans la liste des opérations inscrites à la PPI -mais peut-être avons-nous mal lu-, de la ligne TOP ? La commission dernièrement votée lors de notre Conseil au sein de notre assemblée aurait-elle pour objet un "non-événement" ? C'est une question que je vous pose.

Il nous faudra donc -et je termine par là- définir des priorités. Nous nous interrogeons pour savoir si votre forum sur la mondialisation en était une, pour savoir ce qu'il a rapporté à notre agglomération en termes de rayonnement, pour quel bilan financier.

Enfin, nous reviendrons sur rapport de la Chambre régionale des comptes qui a servi de prisme pour différentes interventions. Je crois qu'il est intéressant parce que, pour l'avenir, il met en exergue l'importance de bien peser les dispositifs innombrables qui sont gérés par la Communauté urbaine en regardant plus loin l'efficacité et les résultats de ces dispositifs, certainement pertinents pour beaucoup d'entre eux mais, comme il faudra faire des choix, il faudra choisir les plus efficaces.

La Chambre met également en évidence le manque de visibilité entre l'objectif salubre de se placer dans le top 15 des grandes agglomérations et la mesure des moyens pour y parvenir. Elle relève en tout cas avec beaucoup de pertinence l'inadéquation entre l'action qui s'inscrit sur le territoire de la Communauté urbaine en matière économique et la réalité du territoire métropolitain ; cela a été souligné par certains et nous pensons que votre politique, au-delà de l'adhésion de Givors et de Grigny que nous avons votée, n'a pas pris suffisamment la mesure de ce vrai territoire métropolitain.

Pour toutes ces raisons -mais il est difficile, en quelques minutes, d'être plus complet-, nous ne voterons pas votre budget 2007 ainsi que vos rapports portant sur la capacité financière de notre Communauté, la révision des AP, le vote des crédits de paiement 2007 et la liste des opérations de la PPI. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier, au nom du groupe Socialiste, monsieur Jacky Darne pour le travail qui a été réalisé, le féliciter aussi pour la présentation qu'il a faite, son *one man show*. C'était pratiquement un débat budgétaire à lui seul, avec les points de vue de tous les acteurs de l'agglomération et je ne sais pas ce qu'il convient d'ajouter au terme de ce débat après les éloges que j'ai entendues, y compris d'une partie de l'opposition, parce que, quand monsieur Barthélémy nous dit : "Vous avez finalement réalisé votre plan de mandat conformément aux engagements que vous aviez pris et même avec une gestion plutôt plus rigoureuse que les gestions précédentes", cela devrait conduire monsieur Chapas, dont le groupe appartenait autrefois à la majorité, à saluer ce budget puisque, au fond, il est parfaitement conforme aux engagements que nous avons pris tous ensemble, à cette époque-là, dans le plan de mandat. Monsieur Barthélémy, lui, est cohérent : il n'avait pas pris cet engagement, il salue simplement le fait que l'on ait respecté ce que l'on avait dit.

Je voudrais juste ajouter un mot sur la gestion financière et quelques mots sur les grandes orientations qu'entérine finalement ce sixième budget qui a dessiné le plan de mandat.

Une bonne gestion financière c'est une gestion qui ne sacrifie ni l'ambition, c'est-à-dire qui ne sacrifie pas l'investissement, ni les générations futures, qui ne laisse pas une dette considérable aux générations futures. On peut toujours, naturellement, investir massivement puis faire payer la facture aux générations futures ; on peut même investir peu et laisser une facture considérable aux générations futures. Vous me direz : "C'est idiot, il n'y a pas beaucoup de collectivités locales qui le font". Mais je vous invite tout de même à regarder ce qui se fait au niveau national, ce que fait le Gouvernement de la France ; c'est à peu près ce qui s'est passé : depuis quatre ans et demi, l'investissement a crû deux fois moins vite que dans les cinq années qui précédaient et la dette publique s'est envolée alors qu'elle baissait dans les années précédentes. Donc vous voyez que tout est possible en matière budgétaire et monsieur Chapas qui aime donner des leçons en matière de rigueur budgétaire pourrait utilement appliquer son analyse à l'échelle nationale.

J'en reviens à notre budget. Je crois qu'effectivement, l'ambition se traduit par les montants d'investissements qui sont inscrits dans ce budget : 547 M€ pour le budget au sens strict et plus de 600 M€ pour l'ensemble du budget consolidé, ce qui nous conduit à respecter le plan de mandat.

Mais c'est une ambition que les Lyonnais n'ont pas de difficulté à réaliser. Il n'y a pas besoin de regarder les chiffres, il suffit de se promener dans l'agglomération pour voir qu'au Confluent, pour voir qu'à la Cité internationale, pour voir que le long de la ligne de l'est, le long de Lea, que demain au Carré de Soie, les chantiers dont ils ont entendu souvent parler depuis très longtemps sont sortis de terre ou vont sortir de terre. Et c'est d'ailleurs ce dynamisme des chantiers que rappelait Jacky Darne lorsqu'il mentionnait le retour que représentaient les dépenses d'investissement pour les entreprises ; c'est bien sûr le dynamisme de ces chantiers qui contribue au dynamisme du secteur du bâtiment et au dynamisme de l'économie dans notre agglomération.

Je pense d'ailleurs qu'il n'y a pas que les Lyonnais qui s'en rendent compte puisque, quand on lit la presse nationale ou la presse étrangère, on voit qu'en général, quand on parle de Lyon, c'est pour parler du dynamisme de notre agglomération, c'est pour parler d'une agglomération qui bouge, une agglomération qui crée et qui innove.

Alors, nous aurions pu certes faire ces dépenses d'investissement en recourant, comme cela s'est fait dans le passé, à une augmentation de l'endettement. Je pense que les efforts qui ont été réalisés, notamment par Jacky Darne, pour tenir dans le plan de mandat sont tout à fait considérables puisque nous avons une dette qui n'a pratiquement pas augmenté, elle a même baissé jusqu'en 2006. On a commencé en 2000 avec une dette qui était de 1,173 milliard d'euros ; elle a baissé en dessous du milliard jusqu'en 2005-2006 ; elle sera, fin 2007 si le plan d'investissement est complètement réalisé, de l'ordre de 1,250 milliards. Mais quand on rapporte la dette à l'évolution des recettes de fonctionnement, on s'aperçoit qu'au total, l'endettement n'aura pas augmenté. Rien à voir avec ce qui s'est passé dans d'autres collectivités locales -assez peu mais en tout cas en France- où, si l'on faisait le même calcul, on s'apercevrait qu'il y a près de trente points d'augmentation du rapport dette sur recettes en l'espace de cinq ans.

Ceci a été obtenu par une maîtrise des dépenses courantes. Les dépenses courantes ont toujours cru ces cinq ans moins rapidement que les recettes courantes. Cette année, ce n'est pas un point d'écart, c'est un peu moins mais c'est dans un contexte qui n'est pas facile parce qu'il faut rappeler que, de

façon générale, la dotation globale de fonctionnement a toujours augmenté moins vite que la croissance et même très souvent moins vite que l'inflation. Cette année, c'est 1,2 % -je parle de 2007- alors même que l'on aura vraisemblablement une inflation de 1,8 ou 2 %. C'est une baisse en terme réel et ce n'est pas la seule année : la plupart des années précédentes, on a connu cette situation d'une dotation globale de fonctionnement qui ne croissait pas, qui diminuait en terme réel.

Quand Jacky Darne évoquait le point de vue du banquier, si l'on regarde la situation de notre Communauté urbaine, si on met en face des 200 M€ d'épargne 1,250 milliard de dette, on s'aperçoit que l'on a un ratio extrêmement bas, un ratio de six ans, pour le remboursement de la dette, ce qui est une situation bien supérieure à celle que nous nous fixions a priori qui était d'être en dessous de onze années. Je pense que nous avons une situation financière satisfaisante qui permet pour le futur d'envisager de continuer sur un rythme important d'investissement sans avoir besoin d'augmenter la fiscalité ou de changer les orientations, c'est-à-dire que nous sommes tout à fait dans une situation où l'on peut poursuivre ce rythme élevé d'investissement dans des conditions de financement saines sans augmentation de la dette.

Je voudrais donner quelques chiffres -ce n'est pas à partir des chiffres de 2007 mais à partir de ceux connus à l'époque, ceux de l'année 2005- qui montrent que les chiffres de la Communauté urbaine de Lyon se situent plutôt dans la moyenne nationale et plutôt parmi les communautés qui sont les mieux gérées.

En termes de dépenses de fonctionnement, la moyenne des dépenses de fonctionnement dans la Communauté urbaine est de 770 € par habitant et, quand on regarde ce que font les autres communautés urbaines, elles sont plutôt entre 800 et 900 € ; Lille est en dessous de nous mais Strasbourg est bien au-dessus. Si l'on fait la même comparaison en termes de dette, on trouve à peu près les mêmes chiffres : 750 € par habitant ; ce sera plus en 2007 puisque la dette a augmenté mais c'est là encore dans la moyenne et plutôt dans la partie basse de la classification des communautés urbaine : cela va de 500 à 1 000 €.

Il faut dire que les collectivités locales, les communautés urbaines comme les communes, sont plutôt sages en matière d'endettement puisqu'elles n'ont pas le droit de faire ce que l'Etat fait tous les jours, qui est de s'endetter pour financer ses dépenses courantes ; quand on regarde la dette de l'ensemble des administrations françaises, on s'aperçoit que la dette des collectivités locales -je crois que monsieur Barthélémy l'évoquait- est un ruisseau dans l'océan de la dette de l'Etat, soit le dixième de la dette de l'Etat. Je citais des chiffres de dette par habitant de l'ordre de 770 € pour notre Communauté urbaine ; si on fait le même calcul pour l'Etat, cela n'a rien avoir : c'est vingt fois plus fort, c'est de l'ordre de 1 700 € par habitant. Cela montre aussi -et je ne pense pas que ce soit du côté des collectivités locales que l'effort soit à faire- que s'il y a réellement un effort à faire, c'est bien du côté de l'Etat car ce qui se passe depuis quatre ans en termes de déficit et de dette est une situation grave au niveau national.

En ce qui concerne les dépenses, je voudrais simplement dire que, d'une certaine façon, dans les budgets successifs et dans celui-ci, nous avons marqué deux inflexions profondes dans le développement de notre agglomération.

Le développement de notre agglomération s'est fait pendant longtemps, des décennies, avec une urbanisation qui allait plus vite que les transports en commun et je pense que nous avons inversé les choses : on l'a vu au Confluent où les transports étaient en place avant l'urbanisation, on le voit sur la ligne de

l'est où Lea a été inaugurée alors même que l'urbanisation est en train de se développer et que la Carré de Soie va poursuivre. Nous avons un vrai changement dans le rôle respectif du développement des transports en commun et de l'urbanisation. Nous avons un vrai changement dans le développement durable.

Nous avons un autre changement important en matière de mixité sociale. Nous en parlerons tout à l'heure puisque l'on va débattre du PLH mais on voit bien qu'il s'agit là-encore d'une tendance profonde qui s'est inversée depuis six ans : nous avons non seulement augmenté -Jacky Darne le rappelait- les dépenses pour le logement social qui ont été multipliées par quatre puisqu'elles sont passées de 8 M€ en 2002 à 37 M€ dans le budget 2007 mais nous avons aussi une meilleure répartition des logements sociaux puisque c'est aujourd'hui dans les communes de l'ouest lyonnais que les logements sociaux se développent le plus rapidement ; il y a donc un rééquilibrage qui est aussi un aspect important et nouveau.

Nous avons, je crois, conduit une action importante en matière de stimulation économique -Jacky Darne rappelait- : là-encore, le budget est passé de 8 à 32 M€ en l'espace de cinq ans, qui s'explique aussi par le rôle que l'on a donné à l'innovation, au développement des pôles de compétitivité ; ce n'est pas un hasard si la communauté urbaine de Lyon est pratiquement la seule grande agglomération à avoir eu autant de pôles de compétitivité. Cela se traduit aussi dans un rééquilibrage du développement économique puisque nous avons mis l'accent sur la requalification des zones industrielles traditionnelles plus que sur le développement de nouvelles zones d'activités parce que nous pensons que, si nous voulons une agglomération équilibrée, il faut renouveler continuellement le tissu économique et le renouveler sur place parce qu'il faut être économique du territoire si l'on veut respecter le développement durable.

Juste un mot pour saluer l'entrée de Givors et de Grigny dans la Communauté urbaine. J'espère, comme beaucoup d'autres ici, que c'est un premier pas et que d'autres nous rejoindront parce que l'on voit bien que, si l'on veut maîtriser le développement urbain, on a besoin de faire coïncider -ce qui était le cas il y a trente ans- les communautés urbaines avec les agglomérations. C'était le cas à la création de la Communauté urbaine, ce n'est pas vrai aujourd'hui : l'ère urbaine de Lyon dépasse largement le cadre de la Communauté urbaine et on voit bien que nous sommes amenés, nous Communauté urbaine -parce que l'on est la seule structure politique-, à nous préoccuper du développement tout autour de notre agglomération, à commencer par celui de l'aéroport. C'est donc un mouvement que l'on ne peut que saluer, en espérant qu'il va se développer et faire coïncider l'agglomération réelle avec l'agglomération politique. Je pense que les communautés urbaines sont probablement, dans les différents échelons d'organisation politique, un des échelons les plus pertinents avec les communes ou les arrondissements et c'est important d'avoir ce mouvement aujourd'hui.

Je terminerai en disant que ce budget, comme notre plan de mandat dont il est la traduction, dessine non seulement une agglomération créative, innovante mais une agglomération solidaire et qui, aussi bien dans le domaine de l'environnement que dans la rigueur de sa gestion, respecte pleinement les générations futures, parce que respecter les générations futures c'est être attentif à notre relation à l'environnement mais c'est faire en sorte aussi qu'on ne leur laisse pas un fardeau financier quand on fait des investissements. Je crois que les six budgets que nous discutons aujourd'hui respectent pleinement cette conception du développement durable qui s'applique aussi aux finances et je voudrais encore remercier et féliciter Jacky Darne pour le travail qu'il a réalisé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Darne, quelques éléments de commentaire ?

M. le vice-président DARNE : Oui, monsieur le président, si vous me le permettez, je vous remercie.

D'abord, je vais vous faire part d'un petit mot que vient de me faire passer madame Annie Guillemot, entraînant chez moi une certaine interrogation sur une autre lecture possible du budget. Elle me demande : "Est-ce que le budget vu par une femme serait différent de celui vu par un habitant ?".

C'est vrai que cela mérite d'être pris pas seulement sous forme de plaisanterie mais, en effet, les politiques que l'on met en œuvre sont-elles sexuées ? Est-ce que l'on prend en compte cette diversité de société ? Je suis d'accord pour y réfléchir ; a priori -mais c'est parce que je suis un homme-, je pense que l'habitant regroupe les hommes et les femmes et que le budget répond à l'attente de tous. Mais peut-être que cela peut être relu en fonction de ta question, chère Annie.

Ceci étant, merci. Je n'ai aucune responsabilité pour dire cela mais en tout cas je trouve que les interventions sur le budget, au fur et à mesure que les années passent, sont fort intéressantes et touchent à beaucoup de sujets de fond, ce ne sont pas simplement des interventions superficielles ; je crois que l'on fait vraiment de la politique et je trouve que c'est plutôt bien.

Après, j'apprécie bien sûr davantage les commentaires qui soutiennent et qui sont très favorables que ceux qui s'opposent mais c'est du détail et la parole que je prends maintenant c'est évidemment d'abord pour répondre à ceux qui expriment des nuances. C'est toujours très difficile de classer et d'essayer de ne pas trop en oublier. Mais j'ai essayé, en écoutant, de me dire quels sont ceux qui trouvent que l'on dépense trop, sur quoi on dépense trop, quels sont ceux qui trouvent que l'on ne dépense pas assez et sur quoi on ne dépense pas assez et quels sont ceux qui trouvent que l'on dépense mal et sur quoi on dépense mal, quels sont ceux qui voient le court terme et ceux qui voient le long terme.

Alors, sur ce que l'on dépense trop, j'entends surtout quelque chose qui tourne autour des salaires et des charges de fonctionnement en disant : "Écoutez ! Cela augmente de 2,5, le reste augmente de ceci, de cela, etc.". Et cela paraît de bon sens, on a envie de ne pas y répondre mais une des façons d'y répondre est de dire : "Regardez chez vous, dans vos communes, de combien cela augmente. Vous êtes à 2,5 seulement ou vous êtes plutôt en général à 3, à 4 ou au-delà". Donc ce n'est pas si facile de tenir un budget à 2,5 % pour des masses salariales et ce n'est pas aussi facile que cela d'élargir la façon dont on agit -je vais y revenir tout à l'heure ; en tout cas, je parlerai de compétences après- et de tenir sur les budgets. Mais cette réponse est insuffisante.

Personnellement, j'ai envie de dire : "Pourquoi on augmenterait la masse salariale et l'intervention des salaires seulement de l'inflation ?" La réalité de changement de richesse d'un pays, ce n'est pas sur l'inflation c'est sur la production, le produit intérieur brut. Qu'est-ce que l'on produit de plus ? Et donc, pour avoir le même poids de l'intervention économique dans un pays, il s'agit non pas d'augmenter de l'inflation mais il s'agit d'augmenter de l'inflation plus du taux de croissance en volume et on est alors plutôt autour de 2,5. Parce que si l'on fait l'inverse, cela signifie que l'intervention publique dans l'économie privée est de moindre importance.

Je comprends que cela puisse plaire à certains en disant : "Après tout, trop de pouvoir public, trop d'Etat nuit. Le marché règle les choses". Ce n'est pas mon avis. Il suffit de voir la façon dont cela se passe sur le prix du foncier si on n'intervient pas et si on laisse le marché seul réguler et répondre aux questions de logement dans cette agglomération. Si on laisse seul le marché, c'est où la politique et c'est où la réponse aux habitants ? Pour ma part, je pense qu'en effet, il faut maintenir une intervention publique à un niveau élevé, pas forcément devenir une société bureaucratique où tout passe par les services publics bien évidemment mais en maintenant au même pourcentage. Et je plaide donc pour que l'on augmente nos budgets plutôt sur un taux de croissance en volume et en prix que sur simplement l'inflation. Voilà un point de vue, on peut le critiquer naturellement, c'est un choix politique, on peut en avoir d'autres.

En plus, j'ai envie de dire, au-delà du pourcentage, ce que l'on fait de l'argent ; et c'est au moins aussi important et c'est pourquoi j'ai tenté aujourd'hui un peu cet exercice de dire : "Écoutez ! Ceux qui paient des impôts, voilà ce que l'on en fait et comment on l'utilise". Parce que cela me paraît plus indispensable que le reste.

Cela m'amène en même temps -alors, excusez-moi, j'ai besoin, pour répondre aux questions, qu'il y ait une cohérence, que je n'oublie personne, d'avoir une construction de l'exposé un peu discutable- à dire à monsieur Barthelémy que j'ai un accord avec lui et un désaccord profond.

Un accord avec vous sur notre inadaptation d'organisation territoriale et sur votre souhait de voir réformer le paysage institutionnel et son mode de financement ; nous sommes d'accord. Où nous ne sommes pas d'accord, c'est que je ne comprends pas comment vous puissiez me dire ceci et, dans le même temps, qu'il faut diminuer les impôts. Comment voulez-vous que l'on fasse une décentralisation, que l'on donne à un Etat une organisation différente de ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire -comme vous l'appellez de vos vœux- que l'on entraîne une action dans les collectivités et me dire qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Comment faites-vous pour faire plus de politique avec moins d'argent ?

Alors évidemment, il y a une façon, c'est que l'Etat réduise la voilure de son côté et transfère des financements dont un impôt d'Etat de façon suffisante aux collectivités pour nous donner les moyens et recettes. C'est une vraie décentralisation et c'est celle que j'appelle de mes vœux.

Mais quand vous m'avez dit, en attendant -j'ai écrit votre mot, sauf que je l'ai perdu pour le relire, enfin vous retrouverez ce que vous avez dit-, ah oui ! vous m'avez dit : "Il faut renoncer à toute hausse", vous faisiez allusion à ce que l'on a fait il y a sept ans. Mais si l'on n'a pas de recettes, comment procède-t-on ? Ce n'est pas possible. Je dirai que vous appartenez à un groupe, dont l'initiateur et le président, un temps, était Charles Millon. Je siégeai au Conseil régional quand Charles Millon a augmenté les impôts de 67 % en disant : "Si l'on veut que les compétences régionales soient exercées d'une façon raisonnable, il nous faut des recettes et j'augmente de 67 %. A ce moment-là, je n'ai entendu personne de votre groupe dire que c'était bête et qu'il fallait attendre que le ciel soit bleu, soit meilleur. Il a dit : "Non ! Si l'on veut que la Région intervienne tout de suite, il faut augmenter de 67 %, même si l'Etat ne se réforme pas et même si la décentralisation ne se fait pas". Alors nous, nous ne sommes pas dans ce cas de figure. On ne peut pas avoir le discours de fond que vous avez, et que je partage, avec sa conclusion de frilosité qui est de dire : "Mais non ! ne faisons rien, attendons que les choses bougent !".

Ensuite, j'entends des interventions de certains groupes qui disent, comme madame Belaziz : "Mais vous ne dépensez pas assez, vous n'êtes pas allés assez loin sur les nouvelles politiques". C'est l'état d'esprit général. Là aussi, je dis : "Chiche !" -parce que je suis partant- faisons une agglomération, réduisons progressivement les communes, donnons du poids aux agglomérations !". Cela a du sens mais il faut y aller avec quel rythme -c'est une question de cadence-, avec quelle adhésion, quel pouvoir communal ? Cela se maîtrise, il faut le faire avec un certain consensus, pas autrement car sinon cela ne marche pas. Il vaut mieux prendre un an, cinq ans, dix ans, cela n'a pas d'importance ; la planète, même si elle se réchauffe, durera encore longtemps. Il vaut mieux faire des choses que l'on maîtrise plutôt qu'autrement. Mais l'horizon pour moi est là, il est vers une agglomération, vers des compétences mais qui permettent de maîtriser le débat démocratique dans le même temps parce que sinon cela devient une affaire technocratique qui échoue.

En même temps, allons-nous doucement ? J'ai envie de dire que non, on ne va pas doucement et que les nouvelles compétences que nous avons prises, ce n'est seulement les gens du voyage -j'ai envie de dire que vous passez par pertes et profit la biennale ou pas- mais on a fait bien mieux que cela.

Quand on demande à l'Etat de nous déléguer la compétence de logement social, cela ne passe pas par une délibération "nouvelle compétence" mais c'est très considérable et c'est très porteur pour l'avenir de notre agglomération, même si l'Etat ne nous dit pas aujourd'hui "on vous donne le financement qu'il faut", même si pour le moment c'est une délégation de compétence et pas un transfert de compétence -parce que ce n'est pas tout à fait la même chose-, il n'empêche que l'on marque un pas vers une évolution sociale et une prise en compte de la maîtrise de nos agglomérations ; c'est un pas très considérable et on l'a fait, ce n'est pas parce que ce n'est pas passé par les mêmes canevras et la même définition que c'est autrement.

Quant on augmente le développement économique de la façon dont on l'a fait, quand on essaie dans le contrat, dans les fonds européens de discuter avec le SGAR, avec le préfet, avec la Région, pour dire : "Ecoutez, on pourrait piloter ces fonds européens pour être outil pilote avec notre environnement et construire une politique d'agglomération plus cohérente", je crois que l'on est sur une ligne beaucoup plus importante que ce que vous croyez.

Dans ce mandat, on a marqué des pas très significatifs en matière économique, en matière de logement, en matière de politique de la ville -bien sûr on a conforté plutôt que de faire des choses nouvelles en la matière parce que nous étions déjà en avance et forts dans ce domaine- et de nouvelles compétences restent à venir dans bien d'autres domaines ; je pense qu'en matière de culture, de sport, sociale et d'insertion, on pourra faire des pas de plus quand on aura un accord ensemble, avec les maires qui sont là, pour faire des pas de plus.

Autre point, est-ce que l'on dépense mal ? Il y a des tas de choses que je n'ai pas dites tout à l'heure en chiffres mais enfin je vais en dire trois ou quatre.

On augmente les dépenses de nettoyage cette année de plus de 7 % pour avoir une agglomération plus propre. Est-ce que cela n'est rien ? Ce n'est pas rien et cela justifie évidemment que notre écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit un peu inférieur à 1 %. Mais est-ce que l'on veut effectivement répondre au nettoyage de ce que l'on fait ? Parce que, quand on construit les berges du Rhône, c'est

facile à faire comme investissement mais derrière, ce sont des dépenses de fonctionnement : si l'on veut être content de se promener sur ces berges, cela suppose qu'on les nettoie et, si l'on veut les nettoyer, je ne sais pas exactement combien cela coûte puisque l'appel d'offres n'est pas encore fait, à moins que le directeur me dise le contraire -vous me faites signe si je me trompe-, mais c'est au moins 1 M€. Ce sont donc des sommes qui jouent là-dessus et donc évidemment, quand on fait une agglomération, quand on augmente les surfaces, quand on fait des fêtes, il faut nettoyer derrière et cela justifie que, y compris avec nos gains de productivité, on fasse cela.

Pour les ZAC, on a dépensé 145 M€ de 2002 à 2007 pour financer les déficits de ZAC : rien que cette année, on met 24 M€ ; l'année dernière, c'était 16,5 M€. On fait des efforts considérables. Vous savez tous que c'est indispensable, même si au fur et à mesure, chaque année, je dis : "Attention ! Soyez plus sélectifs sur les ZAC, soyez plus exigeants, mettons des seuils d'intervention plus rigoureux !". On peut faire des économies, on peut gérer mieux qu'on ne le fait aujourd'hui ; je ne le conteste à personne -et je le dis à chacun des cadres et à chaque directeur qui est peut-être ici-, on peut encore faire mieux. Il n'empêche que faire mieux c'est facile à dire mais c'est par des procédures, par une organisation qui demandent évidemment du temps mais on est dans cette logique-là.

Je vais m'arrêter bien sûr mais je ne peux pas, vous imaginez bien, clore mes réponses ici sans dire à monsieur Chapas que nous sommes bien sûr toujours un peu en désaccord sur les perspectives puisque vous me dites toujours, monsieur Chapas, que sur le long terme tout ira mal et je vous dis : "Mais écoutez, on est bien obligé de faire des prévisions". Et quand vous m'opposez le budget de 2013 aujourd'hui en me disant qu'il est un peu optimiste, ou un peu pessimiste, ou en tout cas qu'il ne sera pas ce qui est dit aujourd'hui, je vous réponds : "Vous avez raison. En 2013, le budget que nous aurons n'est pas celui évoqué aujourd'hui ; vous avez raison parce que personne n'est capable de faire cela.

En revanche, je donne les éléments de ce mandat qui permettent, je crois, de faire avec 371 M€, ce qui est raisonnable, et vous dites : "Vous nous annoncez juste que vous serez capables de faire face au mauvais temps et qu'un navire de haute mer ne se conduit pas aussi facilement que cela". Votre métaphore me convient tout à fait : la Communauté urbaine, c'est un navire de haute mer ; son capitaine -admettons que ce soit notre cher président- m'a confié, par délégation, de tenir la barre financière et un navire de haute mer tient la route face à n'importe quelle modification de temps ; que ce soit un gros temps ou un petit temps, on tient le cap et on arrive au port. Donc ne vous en faites pas ! On est en effet dans un bon navire qui, je crois, arrivera non seulement à ce port-là car ce n'est qu'une escale mais poursuivra sa route et on arrivera, quelles que soient les évolutions législatives ou d'autres, à faire face parce qu'il le faudra ; c'est l'attente de nos habitants, c'est le besoin de cette agglomération et j'espère que, dans un mandat prochain, on pourra compter, dès lors que l'on reste en établissement public de coopération intercommunale, sur une gestion plus partagée.

Vous savez que moi je suis dans ce pilotage-là, je ne suis pas pour une ligne unique et imposée dans la façon de conduire financièrement cela, j'ai toujours -et je souhaite que dans le mandat prochain ce soit ainsi- préféré la négociation. Je ne dis pas "consensus" parce que cela a l'air de dire que, finalement, on cherche un dénominateur commun et on y ajoute toujours le mot "mou" pour montrer que, finalement, ce côté consensus enlève l'ambition, je préfère le mot "négociation".

Nous sommes des élus ici en charge d'une agglomération, avec des légitimités politiques identiques parce que nous sommes tous élus par le suffrage universel et je pense que la grandeur de cette Communauté urbaine est de définir et de négocier ensemble quelque chose qui soit à la hauteur des ambitions de cette agglomération. C'est ce qui a été fait en 2002, c'est ce qui est tenu, je souhaite que ce soit fait pour le prochain mandat et qu'il y ait le plus d'élus possible pour discuter, pour négocier et pour se mettre d'accord sur ce que sera notre agglomération en 2013. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, merci pour ces débats, merci tout d'abord à Jacky Darne, à l'ensemble de ses équipes, à la fois pour la clarté des exposés qui ont pu être faits et pour la façon dont a été tenue la barre au cours de ces cinq années, bientôt six années.

Je dois dire que si nous devons faire la carte du temps des budgets communautaires, nous serions plutôt vers la mer des sérénités. J'ai connu des débuts de mandat où les discussions étaient un peu plus âpres. En particulier, on nous disait : "Votre plan de mandat n'est pas un plan de mandat assez ambitieux". Aujourd'hui, je crois que plus personne ne tient ce langage et que la façon dont l'agglomération lyonnaise a évolué par rapport aux autres agglomérations françaises montre qu'aujourd'hui, nos compétiteurs, mise à part évidemment la capitale, ne sont plus sur le territoire mais sont les autres grandes métropoles européennes.

Deuxième point, on nous disait : "Oui mais vous ne tiendrez pas les engagements que vous promettez dans votre plan de mandat, et en particulier les engagements financiers". Nous avons dit à l'époque -comme l'a rappelé tout à l'heure Jacky Darne- que nous allions tolérer jusqu'à un seuil de onze années de remboursement de notre endettement. J'ai ici le plan de mandat que nous avons adopté de manière extrêmement large. Il se trouve qu'aujourd'hui, non seulement il n'y a pas eu de dérapage, que nous ne sommes pas au-delà de ces 11 années de capacité de remboursement, mais que nous en sommes plutôt à 6,5 ; cela veut dire que la barre a été tenue de manière extrêmement ferme.

Ensuite, sur les critiques qui ont pu être formulées en disant : "Oui mais vous dépassez les limites de ce mandat et vous vous engagez sur le mandat prochain", je dirai : "Heureusement !" Parce que je me souviens de la situation dans laquelle nous sommes arrivés dans cette Communauté urbaine où effectivement il n'y avait pas de projets qui étaient préparés, que nous pouvions engager immédiatement et où les deux premières années du mandat ont été marquées par une chute brutale de l'investissement. Je me souviens à l'époque de mes discussions avec le président de la fédération des bâtiments et des travaux publics qui effectivement était extrêmement inquiet de la chute de la commande publique et en particulier de celle de la communauté urbaine de Lyon.

Je crois que, pour eux, savoir que d'ores et déjà, en autorisations de programmes, nous avons 372 M€ qui seront consommés sur les années 2008, 2009, 2010 et donc qu'entre les deux mandats, il n'y aura pas de rupture brutale mais une continuité, c'est un élément rassurant qui leur montre qu'ils auront une visibilité sur les prochaines années. C'est d'ailleurs un élément qui va faire en sorte qu'ils puissent continuer à embaucher. Vous savez bien quelle est la crainte de tous les chefs d'entreprises de ce secteur, c'est de voir des phénomènes de *stop and go* et de voir donc leur activité épouser le rythme de la commande publique et

donc de se retrouver chaque fois en début de mandat avec une commande publique extrêmement réduite ; ils savent aujourd'hui qu'ils n'auront plus cette baisse de la commande publique et qu'ils peuvent continuer à embaucher pour les années futures.

Troisième observation que je voudrais faire, j'ai bien entendu les remarques des uns et des autres et il y a des remarques qui sont de circonstance politique et que je peux très bien comprendre mais simplement je n'ai pas forcément vu le fond qui pouvait aller avec la forme des remarques qui étaient faites et, sur les grandes priorités que j'énonçais tout à l'heure pour nos vœux, à savoir la croissance économique de l'agglomération, la mixité sociale et vouloir vivre ensemble dans cette agglomération, l'accroissement de la qualité de la vie de notre agglomération en même temps la lutte contre l'effet de serre pour le développement durable, je n'ai pas entendu des propositions sensiblement discordantes en disant : "Il aurait fallu aller dans une toute autre direction et donc vous vous êtes totalement trompé au cours de ce mandat." ; donc l'arme de la critique va être à mon avis extrêmement difficile dans les mois prochains et je vois bien d'ailleurs qu'il y a une certaine difficulté à trouver les éléments qui pourraient permettre de fonder une politique alternative.

Dans les éléments critiques, je voudrais reprendre ce qu'a dit monsieur Christian Barthelémy parce que cela semblait donner de la perspective au débat. Il est clair qu'aujourd'hui nous nous trouvons devant un problème fondamental : la réalité institutionnelle de Communauté urbaine comme la communauté urbaine de Lyon ne correspond plus à la réalité socio-économique dans laquelle vivent l'ensemble des habitants.

Aujourd'hui, notre territoire n'est plus pertinent et il faut effectivement que nous agissions à une autre échelle, ce qui veut dire que nous devons avoir une réforme institutionnelle profonde, que nous devons peut-être effectivement regarder les niveaux de compétences et voir si, sur tel ou tel point, il n'y a pas des doublons entre ce que font les différentes institutions au niveau local et si les vraies sources d'économies ne sont pas dans la suppression de ces doublons et dans le fait qu'une institution assume l'ensemble des fonctions plutôt que de les voir fragmentées entre différentes collectivités locales. Je crois qu'il y a là un vrai sujet de réflexion. Lorsque je regarde par exemple les grandes métropoles européennes, je m'aperçois qu'au niveau institutionnel, nous ne sommes pas au bon niveau et que, par exemple, un certain nombre de villes en Allemagne sont en même temps des landers, c'est-à-dire qu'elles ont une force de frappe devant laquelle nous ne pourrions pas résister si nous n'avons pas une réforme institutionnelle profonde.

Je crois qu'il en est de même du point de vue des compétences et que, là aussi, nous devons revoir les compétences des différents niveaux institutionnels et que nous aurons véritablement à recentrer ces niveaux institutionnels.

Enfin, j'irai dans le même sens que monsieur Max Vincent sur les problèmes de fiscalité. Il est clair qu'aujourd'hui nous avons perdu de l'initiative fiscale, que nous avons perdu de notre autonomie et que l'ensemble des communautés urbaines de France font d'ailleurs le même constat au point qu'aujourd'hui, par exemple, un certain nombre de communautés urbaines qui étaient passées en TPU commencent à songer à rajouter -ou l'ont déjà fait- une taxe additionnelle d'habitation de manière à pouvoir abonder leurs ressources.

Je crois que ces problèmes devront être au cœur des futurs débats et, puisque je préside pendant une année les communautés urbaines de France, je souhaite que, sur le plan de la fiscalité, sur le plan des relations institutionnelles, sur celui

des compétences, nous puissions, nous ACUF, Association des communautés urbaines de France, faire un certain nombre de propositions que nous adresserons à l'ensemble des candidats, à charge pour eux d'en reprendre ce qu'ils veulent. Après tout, Nicolas Hulot a réussi à faire signer sa charte par beaucoup de candidats ; pourquoi l'ACUF ne soumettrait-elle pas elle aussi un pacte qui pourrait être signé par un certain nombre de candidats ?

Voilà, mes chers collègues, j'espère que nous resterons encore pour quelques années dans la mer des sérénités et que -comme le disait Jacky Darne- l'étape prochaine de notre navire sera une escale ; nous avons bien d'autres escales en vue. Merci.

(Applaudissements).

Nous allons passer au vote, si vous voulez bien et, comme chaque année, de manière à ce que les choses soient limpides, je vous propose, conformément à l'article 15-5 de notre règlement, un scrutin public sur appel nominal. La secrétaire de séance va procéder à l'appel, ceux qui ont une procuration l'annonceront pour que le secrétariat puisse le vérifier. Chère collègue, je vous demande de procéder à l'appel.

(Madame Belaziz-Bouziani procède à l'appel nominal).

(Résultats du vote nominatif : voir annexe).

(Résultats du vote par groupes : voir tableau ci-dessous)

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je pense que le budget est adopté.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2007-3883 - finances et institutions - Montant de la capacité financière 2007-2012 - Vote des crédits de paiement - Révision des autorisations de programme au titre de l'exercice 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-3884 - finances et institutions - Programmation pluriannuelle 2002-2007 - Révision de la liste des opérations - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-3890 - finances et institutions - Mise en place des enveloppes des opérations globalisées pour la période 2002-2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Je redonne la parole à monsieur le vice-président Jacky Darne pour les rapports suivants.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission et j'ai fait la présentation de ces dossiers dans mes propos tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC, deux minutes.

(Brouhaha dans la salle)

Budget primitif 2007 - Dossier n° 2007-

Résultats du vote par groupes -

Groupes	Inscrits	Pour	Contre	Abstention	Absents
non inscrits	3	1		1	1
Alliance pour le Grand Lyon opérationnel	2	2			
Grand Lyon d'abord	2	2			
Radical	3	3			
Gauche alternative, écologique, citoyenne	5	5			
Les Verts	6	6			
UDF et apparentés	10	8		2	
Communiste et intervention citoyenne	14	14			
Union pour la Communauté	15	0	14		1
Synergies-Avenir	18	17			1
Union pour la majorité présidentielle	34	2	32		
Socialistes et apparentés	45	45			
Total	157	105	46	3	3

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, la conférence des présidents avait séparé les débats entre l'année 2007 et les différents rapports budgétaires afférents et la programmation pluriannuelle 2007-2012 et c'est pour cela que j'étais inscrit. Donc je vais raccourcir mon intervention puisqu'une bonne partie des débats a eu lieu.

Je dirai simplement que nous comprenons et donc nous voterons ce rapport puisqu'il y a nécessité de continuité de l'action publique et de voter à la fois les autorisations de programmes et les crédits de paiement pour pouvoir les engager sur les deux années à venir. Les arguments que monsieur le président a développés nous les partageons.

Par contre, nous voulons clairement dire que la projection de là jusqu'en 2012 n'a qu'un caractère indicatif et qu'elle devra naturellement être revue puisqu'elle ne fait que prolonger des équilibres définis en 2001 et qu'aussi bien la réalité que les besoins évoluent et qu'il nous faudra sans doute aller encore plus loin, non pas changer les orientations -comme l'a répété Gérard Collomb, on devra se situer nécessairement dans leur prolongement- mais faire encore plus sur les transports en commun, encore plus sur le logement social et l'équilibre social, économique et urbain de l'agglomération, sur le développement durable parce que ce sont les enjeux d'aujourd'hui et encore plus de demain.

Voilà le sens de notre vote aujourd'hui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une enveloppe de capacité financière donnée à titre indicatif comme un maximum disponible et que la ventilation 2007-2012 est une proposition -nous sommes bien conscients que chaque opération fera l'objet d'une délibération-, néanmoins, nous avons quelques remarques.

Ce rapport donne en effet des orientations et nous aurions aimé, monsieur le président, avoir un débat en amont sur ces propositions de ventilation. En particulier, nous aurions préféré voir des enveloppes plus importantes sur les investissements fonciers pour le logement social, par exemple sur l'habitat et la politique de la ville, pour accélérer la réalisation du PLH que nous voterons tout à l'heure, avec peut-être une réduction à prendre sur le développement économique et une orientation du développement économique qui acte déjà les objectifs du Scot de faire de l'environnement un moteur.

Sur le chapitre des déplacements urbains, nous sommes surpris de voir apparaître d'ores et déjà la desserte du futur stade de l'OL pour lequel, à ce jour, aucune décision de réalisation n'a été prise. Certes, un dispositif d'études est en cours, il devra conduire -nous le souhaitons et le demandons- à l'estimation des investissements publics nécessaires à ce projet privé et c'est au vu des dépenses estimées, au vu des effets du projet commercial sur les autres secteurs commerciaux de l'est lyonnais que nous aurons à prendre des décisions et donc, pour l'instant, il est un peu tôt pour se prononcer. Donc il y a encore besoin d'études et de débats.

Par contre, toujours en matière de déplacements, d'autres projets souffrent d'un retard important dans leur réalisation. Je pense notamment aux lignes fortes du PDU, C1, C2 et C3, repoussées à 2010 alors qu'initialement, le Sytral avait prévu leur réalisation en 2006. Nous aurions souhaité que, conjointement entre le Sytral et la Communauté urbaine, nous décidions d'accélérer ces projets ; les habitants du plateau nord et de l'est lyonnais auraient apprécié.

Enfin, sur l'écologie urbaine, alors que nous avons engagé un plan climat, que nous avons inscrit à la PPI une maison des énergies, notre groupe aurait souhaité que la délibération mentionne ces projets ; de même, l'accélération des projets nature et de notre politique d'espaces naturels et agricoles aurait dû également figurer dans la délibération.

Mais comme nous avons bien compris que le débat sur tous ces choix n'est pas clos et que nous pourrions avancer dans ces propositions, nous voterons ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je mets aux voix le dossier numéro 2007-3883 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Même vote sur les numéros 2007-3884 et 2007-3890.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2007-3849 - déplacements et urbanisme - Adoption du deuxième programme local de l'habitat (PLH) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3849. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Une intervention du groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, comme l'avait résumé ici-même le vice-président Jacky Darne l'année dernière au moment où nous arrêtons notre projet, cette deuxième édition de notre PLH communautaire répond à trois objectifs de base : tout d'abord, produire plus de logements en volume, ensuite, produire des logements à des coûts accessibles au pouvoir d'achat des ménages d'aujourd'hui, enfin marquer notre solidarité envers ceux qui sont le plus oubliés par le marché du logement traditionnel et répartir géographiquement cette offre nouvelle.

Ce sont toujours les trois axes de fond du programme que nous allons adopter définitivement ce soir et ils prennent, au vu de l'actualité de ces dernières semaines, un relief nouveau. En effet, nous ne pouvons que nous féliciter de ce que la question du logement des plus démunis ait occupé, ces jours derniers, le devant de la scène. Il s'agit là d'une question de société essentielle qui appelle d'urgence un traitement durable et qui nécessite la participation de tous les niveaux de décision concernés sur la question du logement. On le sait bien à Lyon où a été engagée depuis quelques années, avec la mobilisation exemplaire des associations concernées, une politique volontariste dans ce domaine.

En tant que groupe politique, nous avons donc signé la charte proposée par le mouvement des Enfants de Don Quichotte,

signifiant ainsi notre accord fondamental sur les revendications exprimées mais aussi notre engagement politique à œuvrer dans ce sens.

Le présent PLH représente la réponse que nous pouvons mettre en œuvre à notre niveau sur les questions posées par ce mouvement. La question du logement d'urgence, dont nous sommes un des partenaires, y est effectivement prise en compte, en particulier au travers de l'action 25, (améliorer les conditions d'hébergement et de logement des jeunes en mobilité) et l'action 46 (poursuivre le développement et l'adaptation de l'offre d'hébergement et logement d'urgence). Notre PLH a vocation à agir bien plus largement que sur la seule urgence puisqu'il ne s'agit là que de deux de nos actions sur les 56 actions prévues.

Nous nous félicitons néanmoins que le mouvement engagé ait d'ores et déjà contraint le Gouvernement et le Parlement à intervenir, à condition qu'il ne s'agisse pas d'intentions sans action ou encore d'actions non assumées. Garantir le droit au logement est une tâche nationale et complexe, elle ne peut véritablement être mise en œuvre qu'à ce niveau, lequel doit y consacrer l'autorité et les moyens nécessaires. On peut espérer par exemple que dans la prochaine loi sur le logement en préparation soit supprimée la disposition qui veut que les Communautés urbaines prennent en charge une part importante de la pénalité prévue par la loi SRU pour les communes en déficit de logements sociaux.

Plus globalement, sur la question du financement national du logement, je voudrais reprendre quelques propos de Patrick Doutreligne, délégué général de la fondation de l'Abbé Pierre, lors de sa participation fin novembre dernier à la deuxième édition lyonnaise des Etats généraux du logement. En s'exprimant devant les quelques 200 habitants militants d'associations ou élus présents, il nous disait toutes les craintes qui étaient les siennes de voir une relance du logement social accessible, quand les aides de l'Etat aujourd'hui vont plutôt vers la défiscalisation que le financement du logement par l'impôt, quand les priorités nationales vont vers le logement intermédiaire plus que sur le logement très social. Il concluait qu'au lieu d'un bouclier fiscal pour les plus aisés, le bon choix de société serait d'inventer un bouclier social pour les plus modestes. Avec ce PLH, nous pouvons faire avancer sur notre agglomération, à la mesure de nos moyens, ce bouclier social.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Je voulais simplement souligner que l'adoption probable, ce soir, du PLH allait se faire dans un contexte émotionnel et politique très différent de celui du climat dans lequel nous étions lors de l'adoption du premier projet à cause du mouvement qui s'est déroulé autour de la précarité et des sans domicile fixe avec deux niveaux. Les Français ont compris qu'il y avait inadaptation souvent des dispositifs, tant quantitatifs que qualitatifs, pour répondre à des gens en grande précarité, en fragilité sociale, psychologique, mais également que beaucoup de Français pouvaient basculer du jour au lendemain, parce qu'il y avait un drame, sur le plan familial, divorce, etc., dans cette précarité et se retrouver sans logement.

Je me félicite que le Gouvernement se soit engagé à adapter les procédures pour le logement d'urgence mais ce qu'a révélé au pays ce mouvement c'est la crise profonde, sur laquelle nous avons beaucoup discuté et alerté, de la chaîne du logement dans son ensemble, qu'il s'agisse du logement d'urgence, en passant par le logement social, logement intermédiaire,

accession sociale à la propriété, etc. Tout est grippé, tout est bloqué et les systèmes qui ont été mis en place sont souvent inadaptés -on vient de l'évoquer en matière fiscale-.

Par ailleurs, l'effort national consacré à ce problème est dérisoire. Lorsque Jacky Darne parlait du PIB, il faut rappeler que, depuis 1954, la part consacrée au logement en France n'a cessé de baisser puisqu'on était, en 1954, à 2 % du PIB et on est aujourd'hui à 1,2 ou 1,3 %.

Donc ce que je voulais dire c'est que je me réjouis de la grâce qui semble frapper un certain nombre de responsables gouvernementaux : tout d'un coup, ils découvrent le chemin du droit opposable au logement, tout d'un coup, ils découvrent la crise profonde du logement alors qu'il y a quelques mois encore, à l'occasion de la loi qui s'appelait "engagement national pour le logement", d'une part, certains proposaient la suppression de l'article 55 obligeant à faire 20 % de logements sociaux, etc., et que, d'autre part, cette loi a accouché d'une souris, c'est-à-dire que l'on a écarté tout ce que les sénateurs, dans des rapports tout à fait professionnels, avaient proposé : toute une série de mesures qui allaient d'une meilleure répartition de la rente foncière à l'adaptation des dispositifs fiscaux, notamment sur le foncier non bâti, la réforme de l'aide à la personne, de l'aide à la pierre ; tous ces dispositifs sont restés lettre morte.

Ce que je voulais dire également c'est que je sais qu'il sera très difficile de mettre en place un droit au logement opposable sans une politique de très longue durée sur le plan national et une politique qui se traduise par un effort financier sans précédent. Et, par contraste, face au désengagement de l'Etat depuis plusieurs années en matière de logement, je dois dire qu'il faut se féliciter de l'attitude responsable et d'une certaine exemplarité de la Communauté urbaine puisque le PLH a été adopté à l'unanimité et que tous les élus, sous votre conduite, monsieur le président, essaient de mettre en place les objectifs ambitieux qui ont été fixés, tant sur le plan quantitatif que le sur le plan qualitatif, de ce PLH au quotidien.

De cela, il faut se féliciter comme du travail fait par les services, par les associations qui luttent pour le droit au logement, également bien évidemment par les organismes HLM et, dans d'autres domaines, du partenariat et des synergies que l'on a établis avec les partenaires privés pour atteindre ces objectifs du PLH.

Ce que je souhaite -et je conclurai sur cette idée- c'est que ce ne soit pas un "prurit électoral" qui voit aujourd'hui ceux qui hier niaient la crise ou la contournaient prendre des engagements aujourd'hui dont on ne sait pas exactement comment ils pourraient être tenus. Alors rendez-vous évidemment dans quelques mois, sachant que, quelle que soit la sensibilité qui sera élue, quelle que soit la majorité qui sera élue, il faut retrouver au niveau national, compte tenu de l'importance sociale que représente cette question de l'habitat pour l'avenir du pays, l'unanimité que l'on a trouvée au niveau local et souhaiter que l'appui de l'Etat vienne non pas en complément mais en fondement de la politique développée par les collectivités, dont celle -je le répète- tout à fait responsable de la communauté urbaine de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le président, chers collègues, l'adoption de ce deuxième programme local de l'habitat de notre Communauté urbaine intervient dans un contexte particulier.

Plusieurs orateurs précédemment ont évoqué l'action des Enfants de Don Quichotte qui a placé sur le devant de la scène,

au cœur de l'actualité nationale, la question du droit au logement, mettant en exergue une nouvelle fois la crise du logement que connaît notre pays. Une crise qui touche toute la chaîne du logement, des structures d'hébergement à l'accession sociale à la propriété en passant par le logement social, une crise qui concerne des couches toujours plus larges de la population, les exclus bien sûr, les jeunes, les travailleurs pauvres mais aussi les couches moyennes.

Aussi, notre groupe partage l'idée, exprimée dans la délibération, que l'agglomération lyonnaise ne restera durablement attractive que si, dans le même temps, elle réussit à conserver sa capacité à accueillir dans la diversité des profils sociaux et à promouvoir le vivre ensemble, c'est-à-dire le respect au droit à la ville et au logement pour tous, dans la construction d'une agglomération socialement et territorialement équilibrée.

Si notre groupe se félicite de la prise de position du Président de la République, en faveur du droit au logement opposable, partie intégrante du projet de loi des députés communistes déposé depuis deux ans à l'Assemblée nationale, nous ne pouvons que nous interroger sur sa mise en œuvre puisqu'elle est conditionnée d'abord par la production massive de logements sociaux, à hauteur de 120 000 par an, alors que le budget de l'Etat est en recul de 2,7 % sur le financement de la production de logement social.

Rappelons qu'en 2006, sur le département, tous les dossiers de financement déposés par les bailleurs n'ont pas pu être financés, faute de crédits suffisants de l'Etat ; pour la seule ville de Lyon, ce sont 51 logements qui n'ont pas pu être financés en 2006. Aussi, le risque est-il grand que l'opposabilité ne soit renvoyée sur les seules collectivités locales sans engagement de l'Etat, ce qui aboutirait de fait à remettre en cause l'effectivité de ce droit.

Ainsi, sur la base du diagnostic préparatoire à l'élaboration du PLH, était relevé que la réponse aux besoins se situait dans la production de 7 800 logements par an dont 2 800 logements sociaux et très sociaux et 700 logements intermédiaires. Compte tenu des carences de l'Etat, les objectifs retenus de la production de 6 500 logements neufs par an, dont 1 980 logements sociaux et très sociaux et 700 logements intermédiaires, sont inférieurs aux besoins. Par contre, ils sont significatifs des moyens que notre collectivité a mobilisés et constituent une progression significative par rapport au précédent PLH.

Je rappelle que la région Rhône-Alpes a doublé ses aides pour la production de logement. La Communauté urbaine a porté de 1 à 20 M€ son budget concernant la politique foncière pour le logement social. L'effort des collectivités locales représente près de quatre fois ce que l'Etat apporte en aide à la pierre.

Pour mettre en œuvre le droit opposable au logement, notre groupe défend la création d'un service public national et décentralisé du logement avec un budget de l'Etat à hauteur de 2 % du produit intérieur brut et la création d'un pôle public de financement avec la Caisse des dépôts, les Caisses d'Épargne, les banques privées, permettant de limiter à 20 % des revenus des ménages les quittances de loyer, ainsi que la mise en œuvre d'une véritable prévention des expulsions locatives et des coupures d'énergie pour les familles en grande précarité.

Concernant la délibération de ce nouveau PLH, notre groupe se félicite qu'aient été reprises dans le programme d'actions les différentes mesures visant à favoriser le développement d'une production conséquente de logements diversifiés, en particulier celle pour constituer une réserve foncière de moyen et long terme pour alimenter les capacités résidentielles de l'agglomération

-même si l'outil reste à définir-, celle pour orienter la dynamique immobilière en direction des produits prioritaires (social, très social et intermédiaire) par des règles opposables aux tiers, que ce soit les emplacements réservés pour le logement social ou les objectifs de mixité dans les règlements de zonage du PLU. Ainsi, ce PLH constitue un progrès sensible dans le contexte législatif et budgétaire limité actuel et notre groupe le votera.

Cependant, nous souhaitons qu'il puisse évoluer dans le cadre du débat national qui s'engage et qui, nous l'espérons, aboutira à une nouvelle politique nationale du logement pour tous et partout ; mais ce sera bien sûr les citoyens qui en décideront.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe UMP.

M. FORISSIER : Vous nous présentez ce soir l'adoption du deuxième programme local de l'habitat. Dans la logique de notre positionnement sur ce dossier, notre groupe votera ce rapport avec quelques observations.

Lors de la première présentation de ce dossier en mars 2006 au stade d'arrêt du projet, nous avons eu un large consensus sur ce dossier, adopté à une forte majorité à notre grande satisfaction. Chaque individu doit pouvoir bénéficier d'un logement digne ; il est du bien-fondé des associations de se préoccuper des mal logés, il n'en reste pas moins qu'il y va bien de la responsabilité de nous, élus, de mettre en œuvre de façon durable les dispositifs permettant de résoudre ces problèmes de logement.

En ce qui concerne les précédentes interventions, je suis tout de même surpris des critiques adressées à l'Etat, donc à ce gouvernement, parce je crois que depuis vingt-sept ans il n'y a pas eu autant d'efforts de faits dans le domaine du logement. Pour ce faire, depuis 2002, le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour augmenter considérablement l'amélioration et la construction de logements. Au titre des grands projets de villes, vous savez bien qu'à Lyon -La Duchère en est un exemple des plus importants-, le ministre Jean-Louis Borloo s'est fortement impliqué. L'année 2006 a battu tous les records avec près de 430 000 mises en chantier sur les douze derniers mois, toutes catégories confondues ; c'est 50 % en plus par rapport aux années précédentes.

Afin d'atteindre l'objectif de lancement annuel de 450 000 logements neufs et de 120 000 logements sociaux, l'Etat montre également l'exemple en mobilisant ses terrains représentant 20 000 logements. Sur la période 2005-2009, 500 000 logements sociaux seront construits dans le parc public et 200 000 logements à loyer maîtrisé dans le parc privé prévus par le plan de cohésion sociale. En cinq ans, le manque de 600 000 logements estimé par de nombreux experts sera comblé.

Néanmoins, je tiens à rappeler que toutes les nouvelles dispositions prises en matière d'accès au logement doivent se décliner dans le contexte de l'agglomération que nous construisons. Compte tenu des efforts que certaines communes sont prêtes à réaliser, il est nécessaire d'accompagner la production de logements avec un développement d'équipements collectifs. Il convient de mettre en place une véritable solidarité d'agglomération, solidarité qui doit trouver une traduction dans l'aide au développement d'équipements et de services publics locaux, sans oublier les autres paramètres qui concourent à la qualité de vie des habitants. Veillons à ne pas reproduire, en réalisant une production massive de logements sans prévoir les équipements et services nécessaires, les erreurs du passé que nous essayons avec peine aujourd'hui de surmonter avec tous les dispositifs spécifiques mis en œuvre dans le cadre de la cohésion sociale.

Je veux également faire référence aux transports en commun en citant un exemple, qui est un exemple pris sur ma commune mais qui pourrait bien entendu être répercuté sur d'autres communes. Si depuis le 4 décembre dernier nous disposons d'une ligne de desserte très performante avec Lea et appréciée de tous, il n'en reste pas moins que le réseau de surface et de rabattement doit être amélioré. De plus, il faudra bien que l'agglomération se dote d'un réseau circulaire de commune à commune sans passer par la ville centre.

Enfin, s'il convient de s'attacher particulièrement aux populations les plus démunies, il ne faut pas écarter du logement social les classes intermédiaires et l'implantation de logements PLS doit être développée ; de plus, ces logements PLS participent à un véritable parcours résidentiel locatif.

Je conclurai en demandant que, suivant les compétences du Grand Lyon en matière d'habitat, les dispositions de la loi ENL, notamment sur l'accession à la propriété au taux zéro et les maisons à 100 000 €, soient étudiées dans le cadre de l'agglomération.

Nous comptons sur votre engagement sur cette thématique afin qu'ensemble nous trouvions les solutions adaptées à nos communes dans une logique globale du développement de notre agglomération.

Le groupe UMP votera l'approbation du PLH.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF, vous avez la parole.

M. VINCENT : Merci, monsieur le président, parce que nous n'étions pas inscrits mais je souhaitais intervenir au nom du groupe, d'abord pour vous dire que nous approuverons bien sûr le PLH, avec la production importante de logements sociaux.

Mais, à propos de production de logements sociaux, je voudrais intervenir pour dire que, depuis vingt ans, on essaie d'en faire, et en particulier dans certaines communes de l'ouest lyonnais ; j'en veux pour preuve que la commune de Limonest arrive à un taux de 14 %, même si elle n'est pas assujettie par la loi SRU.

Mais mon observation ira plus loin : lorsqu'on établit un plan local d'urbanisme, on rend constructibles des terrains en apportant des plus-values considérables à certains propriétaires. Est-il normal que l'on ne puisse pas demander un effort à ces propriétaires qui bénéficient d'une plus-value -il suffit que votre terrain soit à gauche ou à droite de la route pour qu'il vaille 300 € à droite et qu'à gauche, il ne vaille que 1 ou 2 € ? Comment se fait-il que l'on n'ait pas pu encore trouver un système qui permette tout de même à ce que ces gens qui bénéficient de cette plus-value foncière participent à l'effort foncier pour pouvoir apporter des tènements ?

Second point, je suis surpris, lorsqu'on met en œuvre les acquisitions et le droit de préemption que la collectivité peut faire sur certains biens, qu'il faille attendre parfois un an avec les procédures de révision de prix, etc. Je crois que, là aussi, il pourrait y avoir des dispositifs qui permettent d'alléger les procédures dans ce domaine et d'aller plus rapidement.

On peut faire tous les plus beaux discours de la terre -et là j'ai tout entendu- mais, quand on fait le bilan, si l'on veut faire du logement social, d'abord c'est une œuvre de longue haleine et si dans ma commune j'ai pu faire du logement social, c'est parce que l'on s'y est pris beaucoup plus tôt ; depuis dix, quinze ans, on a mis en place des plans d'action foncière quand on pouvait le faire.

Voilà ce que je voulais dire, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste, vous avez la parole.

Mme DAVID : Monsieur le président, chers collègues, le 27 mars dernier, nous avons décidé, à l'unanimité des élus siégeant au conseil de Communauté, d'approuver les objectifs du programme local de l'habitat sur la période 2007-2012. Les intentions essentielles qui définissent notre ambition en faveur du logement sont constituées d'une double orientation résolument volontariste.

Le premier enjeu auquel nous voulons répondre consiste à favoriser l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, dans une perspective de croissance démographique, par la réalisation d'un habitat dans toutes ses formes et composantes qualitatives. Nous donnons ainsi le cap d'un nouvel élan en construisant plus et mieux. La qualité du logement s'améliore, s'agissant notamment des caractéristiques du bâti ou des architectures urbaines, aujourd'hui pensées à dimension humaine. Nous sommes fort heureusement en capacité de ne plus être contraints d'édifier des tours ou des grandes barres d'immeubles sans âme. Notre volonté est de proposer un habitat moderne, réparti harmonieusement sur tout le territoire, à des prix accessibles tout en favorisant le parcours résidentiel des ménages. La répartition de l'offre locative ou d'accession à la propriété se conjugue avec un objectif de mixité sociale.

Le niveau élevé d'intervention publique de nos collectivités locales, communes et Grand Lyon, est devenu crucial au regard de la situation nationale d'insuffisance de logements -même si je viens d'entendre le contraire- que nous déplorons. Ce constat connaît d'ailleurs une acuité soudaine avec la mobilisation de l'association les Enfants de Don Quichotte. La situation d'urgence à laquelle les plus démunis sont confrontés impose à la puissance publique une obligation de résultat.

Néanmoins, les élus socialistes du Grand Lyon attendent plus que de simples effets d'annonces du gouvernement qui tente, dans la précipitation, de pallier médiatiquement au règlement de cette difficile situation. C'est pourquoi nous prendrons, pour ceux que cela concerne, toute notre part au débat qui va s'engager à l'Assemblée nationale et au Parlement sur ce sujet car imposer en quelques jours le règlement du droit opposable au logement et les conséquences lourdes qui en résultent est inquiétant, d'autant plus qu'il y avait toute la législature pour le faire et qu'on laisse évidemment l'enfant à ceux qui vont prendre les responsabilités dans quelques mois. C'est tout de même une façon un peu étonnante de gérer une situation extrêmement sensible au niveau national.

Je prendrai simplement pour exemple Lyon où les élus, pour leur part, n'ont pas attendu pour rechercher en nombre important des solutions de relogement ou d'hébergement adaptées à des situations très diverses. Le levier d'actions de notre politique, à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, pour lequel il est primordial de consacrer des moyens de plus en plus conséquents, relève lui d'une vision solidaire et du principe d'égal accès au logement pour tous. Le deuxième volet du PLH entend poursuivre et intensifier la mise en œuvre de ces deux priorités que nous avons engagées dans ce domaine depuis six ans, dès le début du mandat.

De nouvelles perspectives s'ouvrent avec la politique de rénovation urbaine ; je n'y reviens pas puisque dans l'agglomération, nous le savons, un certain nombre de grands projets de ville et d'opérations de renouvellement urbain sont engagés et nécessitent évidemment des financements extrêmement importants, auxquels je reconnais que là, l'Etat, par la contribution de l'Anru, intervient largement.

Par l'application effective du PLH au cours des prochaines années, nous irons pour l'avenir bien au-delà du strict champ de compétences dévolu à notre institution intercommunale. Le florilège des actions que nous déployons est démonstratif de notre volonté d'agir en faveur de la constitution de réserves foncières à moyen terme pour renforcer la capacité résidentielle et attractive dans l'agglomération, en faveur de l'accélération du rythme de production de logements sociaux, de la poursuite du renouvellement du parc HLM pour le développement d'une offre locative sociale soutenue et pour la promotion de l'accession à la propriété.

En adoptant définitivement le programme local de l'habitat ce soir, nous nous dotons d'une stratégie d'intervention pour l'avenir, adossée à une démarche politique à la fois ambitieuse, réaliste et pragmatique. Au nom des élus du groupe Socialiste, monsieur le président, je veux réaffirmer notre détermination à prendre une part active à la réussite de ce programme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-3852 - déplacements et urbanisme - Lyon 1^{er} - Place des Terreaux - Convention de mandat - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3852. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Ce dossier permet de revenir sur une méthode dont l'exemple est inconvenant, surtout pour une opération d'aménagement public. Certes, l'opération est fort ancienne et la lenteur qui conduit à la clôture, présentée à l'échéance de quinze ans, est très critiquable et ne peut justifier des choses détenues par la SERL, peut-être depuis plus longtemps.

La qualité des travaux, la qualité d'exécution comporte des insuffisances qui nourrissent les titres et les chroniques médiatiques. Les fontaines dysfonctionnent encore ; l'origine paraît connue, le remède paraît nécessiter du sur mesure, de reprendre les supports, ouvrant à des coûts indécents. Il est donc étonnant de donner un quitus en l'état, dans ces conditions. Dans le même sens, la ville de Lyon a déjà été dans l'obligation de remettre à niveau, de requalifier la programmation de la fontainerie ; le surcoût fut à la charge du contribuable lyonnais. Les suites probables devraient également être aux charges des habitants, sans capacité critique.

Aujourd'hui, la fontaine Bartholdi présente une fragilité de structure. Il va falloir envisager des réparations considérables. Le projet de déplacement de la fontaine a sans doute été très mal évalué. Il s'agit d'un projet ancien mal maîtrisé sur le plan technique et sous l'aspect économique : il passe de 4,3 à 6,1 M€, soit une augmentation de 41 %. Pour ceux qui critiquent le présent, le passé paraît souvent encore pire.

Dans ce contexte de malfaçons, il y a lieu encore de rappeler que nombreux -et Les Verts en particulier- ont été choqué de la démarche procédurière de monsieur Buren, artiste plasticien, à l'encontre des vendeurs de cartes. Heureusement, les tribunaux ont confirmé une idée salutaire : un artiste ne peut s'attribuer le bénéfice du domaine public. La tentative était d'autant plus choquante que la place est une œuvre composite dont un élément est la fontaine Bartholdi tout comme le contexte urbain des façades et l'aménagement des parvis.

Les décisions hasardeuses des mandats précédents nous échoient et il se confirme que doivent être mesurées, analysées finement les orientations préalables pour respecter l'équilibre entre les budgets, la création et les usages.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

N° 2007-3858 - déplacements et urbanisme - Saint Priest - Porte des Alpes - Terrains Renault Trucks - ZAC Berliet - Bilan de la concertation - Approbation du dossier de création de la ZAC et engagement de la procédure de consultation d'aménageurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3858. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC, deux minutes.

Mme MERMOUD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe Socialiste.

Mme DAVID : Au rang des réalisations prioritaires parmi les grands projets d'aménagement de notre agglomération figure en bonne place l'urbanisation maîtrisée des secteurs Berliet et Revaion à Saint Priest.

Je veux saluer, à cette étape, l'aboutissement du processus de création de la ZAC. Les premières réflexions portant sur ce site stratégique et privilégié ont débuté dès 2000 à l'appui d'un

partenariat soutenu entre le groupe Renault Trucks, la ville et le Grand Lyon. Lors d'une précédente séance, le 1^{er} mars 2006, au cours de laquelle j'avais présenté le rapport relatif à l'ouverture de la concertation préalable, vous aviez, monsieur le président, signifié l'intérêt de toute première importance que vous accordiez à ce dossier.

Les éléments constitutifs du programme de la ZAC parlent d'eux-mêmes et résumant fort bien en substance le pari novateur et raisonné que nous avons pris pour l'avenir : sur près de cent hectares, nous allons réussir, à l'échéance des dix prochaines années, un équilibre conciliant à la fois l'implantation d'activités économiques, la construction de logements, la préservation de la vocation d'un ensemble paysagé et l'opportunité d'un équipement public, sportif et de loisirs. Nous veillerons aussi -je veux le souligner afin de rassurer définitivement les habitants sur le sujet- à faire respecter dans le cahier des charges l'indispensable reconstitution de l'offre des jardins ouvriers.

Avec ce projet phare, qui se définit comme une vue d'ensemble aux dimensions à la fois démesurées et respectueuses du tissu urbain existant, nous parviendrons -j'en suis convaincue- au développement harmonieux de la proximité du cœur de la cité Berliet et de l'entrée de la porte des Alpes, cela sans bouleversement ni césure dans la géographie de ce secteur d'habitation. Nous avons d'ailleurs été particulièrement exigeants pour obtenir l'ordonnancement des séquences de construction avec un calendrier lissé dans le temps. Même s'il est d'ampleur, ce projet reste à taille humaine pour notre ville car nous avons, dans toutes les phases de travail, fait primer cette volonté.

C'est enfin, à mon sens, un bel exemple de ce qui doit véritablement exister en termes de concertation. La lecture détaillée des préoccupations et des remarques formulées par les habitants démontre avec force qu'il nous faut toujours être les garants de cette expression démocratique et participative. De ceux qui pensent encore qu'il suffit de confier une mission uniquement à des experts pour inventer de nouvelles formes urbaines sans se prévaloir de l'avis des habitants amenés à y vivre, ceux-là se trompent. Au contraire, je pense qu'il est utile de favoriser toute forme de discussion, comme cela a été le cas à Saint Priest. En complément de la procédure dite "de concertation", la tenue de réunions publiques dont j'avais pris l'initiative a recueilli un véritable succès. Même si l'exercice n'est pas toujours facile, je me félicite du résultat qui est probant, avec une participation nombreuse à ces rencontres au cours desquelles la discussion a été riche.

Nous sommes donc aujourd'hui placés à l'instant clé du lancement opérationnel de la ZAC Berliet. Nous avons bien conscience des responsabilités qui sont désormais les nôtres, à la fois celles de la ville de Saint Priest et du Grand Lyon, pour réussir l'une des perspectives audacieuses du plan de mandat communautaire. Nous assurerons et nous gagnerons ce challenge.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-3856 - déplacements et urbanisme - Tassin la Demi Lune - ZAC du Centre - Convention de participation financière passée avec la société Cogedim-Ric et la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : J'avais oublié la ZAC du centre de Tassin la Demi Lune. Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3856. Monsieur Imbert n'est pas là ; monsieur Flaconnèche, pouvez-vous rapporter ?

M. FLACONNÈCHE, rapporteur en remplacement de M. IMBERT absent momentanément : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention de deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : C'est sur ce dossier-là que nous retirions notre intervention mais pas sur le précédent. Nous avons tout raté !

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE en remplacement de M. IMBERT absent momentanément.

N° 2007-3859 - déplacements et urbanisme - Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - Travaux d'équipements primaires - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3859. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes d'intervention pour le groupe UMP.

M. JEANNOT : Merci, monsieur le président. L'ordre du jour du conseil de ce soir me permet à nouveau de revenir sur les conséquences de la reconversion de l'ancien camp militaire de Sathonay Camp.

Je persiste à dire que la reconversion urbaine de ce site, consistant en une extension du centre-bourg par la ZAC de Castellane qui regroupe 550 logements et des commerces, auxquels il faudra ajouter l'implantation d'un pôle régional de gendarmerie comportant lui-même 500 logements, va engendrer des nuisances de trafic si rien n'est proposé pour désenclaver les accès actuels. L'enquête publique a eu lieu mais l'étude d'impact n'a pas intégré un périmètre suffisant pour envisager d'insérer cette réflexion.

En tant que maire de la commune riveraine, j'ai participé à une réunion avec les représentants des mairies de Rillieux la Pape

et de Fontaines sur Saône, au cours de laquelle on m'a confirmé une augmentation de trafic de 20 à presque 40 %. Aussi, je m'étonne à nouveau ce soir que cet élément essentiel n'ait pas fait l'objet d'études.

Sathonay Camp, au nom prédestiné, serait-il le dernier village gaulois qui vit en autarcie et ignore ses voisins, si ce n'est par un pont-levis qui lui permettrait d'aller se ravitailler en partant le matin pour revenir le soir ? Auquel cas, à supposer que le maire ait des pouvoirs druidiques, pourrais-je avoir la potion magique pour fluidifier la circulation sur Caluire et Cuire et les deux autres communes d'ailleurs ? Car, à part la magie, je ne vois pas comment nous pourrions gérer cette situation.

Je ne peux qu'alerter à l'issue du bilan de l'enquête publique et je précise à monsieur le maire Abadie que je n'ai rien contre le fait que le centre-ville de Sathonay Camp soit réaménagé bien évidemment mais je crois que, dans quelques temps, il faudra rendre des comptes sur ce dossier mal évalué par les responsables que nous sommes.

Pour ma part, je m'abstiendrai, avec la majorité des élus de ma commune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président et monsieur le maire de Caluire et Cuire, je voudrais rappeler que, depuis plus de trente-cinq ans, Sathonay Camp, Sathonay Village et Rillieux la Pape ont quitté l'Ain pour entrer dans le Grand Lyon et que le Grand Lyon ne s'arrête pas à la limite de Caluire et Cuire.

Je voudrais rappeler que le dossier de la ZAC de Sathonay Camp, qui est un projet important pour la taille de ma commune, est un projet essentiel et vous l'avez dit, monsieur le maire, vous n'êtes pas contre ce dossier par lui-même et je le comprends très bien. En effet, je rappelle que Sathonay, dans les années antérieures, n'a développé aucun logement et a perdu, par le départ de l'armée, plus de 1 200 personnes qui travaillaient sur le site ainsi que 1 500 habitants. Aujourd'hui, ce poumon, cet oxygène qui nous est apporté permettra à la commune -et c'est la seule possibilité et la dernière- de se développer en effet pour avoir -comme vous l'avez dit, monsieur le maire- 500 logements dans le cadre de la ZAC et 560 logements dans le cadre de la gendarmerie.

Quant à l'impact des déplacements, vous savez que j'y suis très sensible puisque, dans le cadre de la conférence, dès le début du mandat, nous avons demandé d'être vigilant et de travailler sur ce problème. Récemment, nous nous sommes rencontrés et nous avons eu, par l'Agence d'urbanisme, les évolutions des logements sur le plateau nord et je vous rappellerai qu'aujourd'hui jusqu'en 2010, sachant que sur cette période Sathonay ne développera aucun logement, il va se créer 410 logements par an entre Rillieux la Pape et Caluire et Cuire et qu'à partir de 2010, Sathonay Camp sera pris en compte ; avec la ZAC de Caluire et tout ce qui se développera sur Rillieux, nous aurons, pour la totalité, 189 logements par an. Si vous faites le calcul, vous verrez qu'avec les 410 logements par an qui aujourd'hui sont fait par Rillieux et Caluire, nous avons le maintien de la population et qu'avec 189 logements par an, Sathonay compris à partir de 2010 -c'est la période où Sathonay se développera-, vous voyez que le nombre de logements, les capacités dégagées par le PLU ne suffiront pas sur le territoire du plateau nord pour

répondre aux besoins de logement et même pour le maintien de la population.

Alors je comprends votre inquiétude et sachez que je suis le premier, avec vous, à dire qu'il va falloir travailler sur la problématique des déplacements. Il y a une chance, c'est vrai, c'est que Sathonay a une gare multimodale et des transports en commun et qu'au-delà, on aura peut-être en effet, avec la réouverture de la ligne Lyon-Trévoux, des possibilités de développer ces transports en commun. Cela sera certainement insuffisant et il faudra bien être vigilant sur l'ensemble de ce dossier, j'en suis très conscient. Sachez que je serai aussi vigilant que vous dans ce domaine !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Abadie. Je mets donc le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstentions : MM. Jeannot, Marquerol, Petit, Vaté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2007-3864 - déplacements et urbanisme - Irigny - Centre-ville - Réaménagement des voies - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée le 21 janvier 2003 - Opération n° 0829 Irigny centre-ville - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3864. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Une minute pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Notre surprise est grande à constater que les arguments et l'intelligence prescriptive et fonctionnelle des services paraissent sans efficacité en une commune de notre agglomération. La critique est à l'encontre de l'installation de bornes amovibles pour régir la qualité d'un aménagement de voirie, envers un transit automobile pouvant perturber tranquillité et attrait commercial d'un bourg d'une commune de périphérie.

Nous sommes surpris qu'un produit dont la fonctionnalité n'est pas avérée et ne paraît participer en rien à la qualité d'un aménagement urbain, dont l'entretien est dispendieux, soit installé sur le territoire d'une commune.

Nous sommes surpris que l'aménagement urbain n'ait pas pu valider d'autre dispositif pour la sécurité d'une zone piétonne, pour la quiétude des riverains, pour le rejet du transit automobile.

A ce jour, le coût initial de l'opération croît de près de 8 %, au-delà d'une précédente évolution de 20 %, soit presque une incidence totale et globale de 30 % sur le montant d'origine qui s'élevait à la coquette somme de 600 000 €. Nous sommes réservés à la commande de ce projet et demandeurs d'une analyse critique

au terme d'une expérience d'un an ou de six mois, avec la parfaite connaissance des frais d'entretien de cette installation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-3867 - déplacements et urbanisme - Bilan des tarifs de parcs de stationnement décidés par la Communauté urbaine le 18 avril 2005 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3867. Monsieur Touraine n'est pas là ; monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. L'approche de ce rapport relève d'une certaine ambivalence : faut-il se réjouir de la baisse ou de l'augmentation de la fréquentation des parkings souterrains ?

Avant d'y répondre, il y a lieu de remarquer que ce bilan, faisant suite au rapport des mandataires et au rapport des délégations de service public, confirme l'analyse de notre groupe opérée alors, avec en particulier la baisse générale très modérée de la fréquentation (1,2 %), des bénéfices conséquents en hausse significative pour les délégataires services publics, en particulier Lyon Parc Auto, uniquement motivée par l'augmentation des tarifs dans la mesure où il n'y a ni augmentation de la fréquentation ni baisse des charges.

On sait par ailleurs qu'il y a une croissance significative de la verbalisation du stationnement de surface, comme s'en est fait récemment l'écho un hebdomadaire lyonnais : le nombre de procès-verbaux, en particulier de stationnement, serait passé de près de 359 000 à 500 000 entre 2004 et 2005.

Prendre acte que "les nouveaux tarifs n'ont pas modifié les éléments structurels de la fréquentation horaire", en précisant : "Il conviendra toutefois de vérifier les résultats de l'année 2006 afin de s'assurer qu'il ne s'agit que d'une baisse ponctuelle", c'est ne pas répondre à la question politique : faut-il se réjouir ou non, dans l'avenir, de la baisse de la fréquentation des parkings ?

Selon l'objectif de développement durable et de respect des accords de Kyoto sur les gaz à effet de serre, l'ambition de l'agglomération lyonnaise doit être clairement affichée comme étant une baisse du nombre de voitures en ville avec des déplacements urbains, en privilégiant les transports collectifs et les modes doux. L'agglomération devrait pouvoir se féliciter de la baisse de l'usage des parkings.

Certes, pour être dans une logique de développement durable, il faudrait avoir un observateur permanent mettant en perspective les chiffres d'usage des parkings, du stationnement de surface payant, des comptages des voitures sur les axes essentiels ou structurants, de la fréquentation des transports collectifs, des usages des déplacements doux. Seule une approche d'un caractère presque scientifique permettra d'évaluer cette politique de façon pertinente ou plus pertinente que le présent rapport, en évitant les ressentis aléatoires issus du tirage au sort.

En tout cas, il est possible que la réalisation de projets en cours et surtout les projets dont le premier coup de pioche n'est pas encore donné fassent apparaître à terme une surcapacité en matière de parkings et de parkings souterrains.

Pour le reste, nous partageons le sens général du rapport ; il est impossible de tirer des conclusions sur l'évolution de l'année 2005 par rapport à l'année 2004.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, on peut relever de positif dans ce bilan deux points, me semble-t-il.

Le premier, c'est le fait que les listes d'attente auraient été résorbées -et c'était une des premières revendications que nous avons présentées à LPA- et qu'il n'y aurait aujourd'hui plus de demandes en attente. Sauf que, contrairement à l'espoir de mon voisin, le nombre de voitures en centre-ville n'a pas baissé et on peut se poser la question de savoir où sont passées ces voitures, dans la mesure où l'on note aussi dans ce bilan une baisse du nombre total des abonnements illimités plus les abonnements résidents.

Je crois qu'au-delà de ce bilan, qui a à la fois des aspects intéressants et des aspects préoccupants, nous avons besoin d'une véritable étude des attentes des usagers parce que LPA s'est contentée d'envoyer ses propositions d'abonnement et non pas de réaliser une enquête auprès de ses usagers pour savoir, pour ceux qui n'ont pas répondu, quel était le motif de leur non réponse : le report sur les badges résidents sur voirie -comme semble le suggérer le rapport- ou le niveau des tarifs résidents qui étaient proposés. Il semble en tout cas que cela ne soit pas les restrictions de sortie et d'entrée des véhicules sur lesquelles on avait pu avoir des doutes puisqu'il semble que sur ce point-là il y ait corrélation avec l'attente des abonnés.

Nous sommes demandeurs d'un véritable bilan et d'une véritable enquête auprès des résidents pour savoir ce qui a motivé -contrairement à ce que tous les autres retours nous disent- cette baisse du nombre d'abonnements globaux pour ne pas se tromper d'analyse sur la suite de notre politique en la matière. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne parole au groupe UPC.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, chers collègues, si ce bilan effectivement montre une réelle amélioration de la prise en compte du stationnement sur la ville de Lyon, nous pouvons toutefois regretter une nouvelle fois que le problème de stationnement des résidents ne soit traité que partiellement. En effet, ce devrait être une priorité pour améliorer la rotation et on ne peut que constater finalement que l'offre n'est pas adaptée -c'est un des points qui ressort de ce dossier-, les résidents préférant encore se garer sur l'offre en voirie en raison du tarif préférentiel de 14 € par mois, tarif que vous avez été contraint d'appliquer en raison des pressions et réactions de quelques habitants du quatrième arrondissement à l'époque.

En réalité, pour dégager ce stationnement en surface et permettre ainsi aux visiteurs de l'agglomération et de la région de pouvoir continuer à venir dans la ville de Lyon (quand ils ne peuvent pas utiliser les transports en commun), il faudrait permettre aux résidents d'accéder aux parkings par un tarif vraiment préférentiel car, même si les listes d'attente ont été en partie résorbées, il reste un réel besoin pour libérer le stationnement en surface au profit des visiteurs, véritables acteurs de l'activité économique de la ville de Lyon

Nous nous abstenons sur ce dossier tant que le problème du stationnement des résidents ne sera pas réellement pris en compte, comme c'est le cas pour le dossier qui concernait le parking des Tables Claudiennes avec 107 places réservées uniquement aux résidents ; cette réalisation devrait être étendue à d'autres parkings. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. BEAUVÉRIE : Monsieur le président, au nom du groupe Socialiste, permettez-moi de vous dire quelques mots sur ce dossier.

Permettez-moi tout d'abord de faire un rapide retour en arrière : il y a deux ans, entre octobre 2004 et avril 2005, nous avons connu une situation préoccupante avec une fronde sans précédent des usagers, préoccupante parce qu'elle risquait de décourager pour longtemps toute action volontariste en matière de déplacements qui utiliserait le levier puissant de la politique tarifaire.

Aujourd'hui, la situation apparaît nettement apaisée ; je note d'ailleurs que personne ne cherche ce soir à rallumer ce conflit. Comme nous sommes sortis du climat passionnel, nous pouvons travailler, c'est-à-dire analyser les résultats de notre action, après avoir rappelé nos objectifs et lancé des actes de travail pour l'avenir.

Quels sont nos objectifs ? Si aujourd'hui la collectivité investit dans la construction de parkings, c'est bien sûr pour répondre à un besoin mais c'est aussi pour le développement durable de notre agglomération (attractivité, qualité de vie, diminution de l'usage de la voiture).

Les parkings enterrés ou en ouvrage sont justifiés par la nécessité de libérer de l'espace jusque-là occupé par les voitures pour le rendre aux piétons et autres modes doux. L'exemple le plus notable est celui des berges mais il y a aussi celui de la place Saint Jean et d'autres encore auxquels nous pouvons penser pour le prochain mandat car les places publiques n'ont pas vocation à être des parkings à ciel ouvert.

Les parkings enterrés ou en ouvrage sont justifiés par la nécessité de réguler la présence des voitures. Une offre abondante et bon marché de places provoque un effet aspirateur à voitures ; une offre rare et chère chasse certaines catégories de la population du centre-ville (les actifs, les familles, les ménages modestes). En fixant les tarifs des parkings, nous devons rester attractifs pour l'utilisateur tout en respectant les obligations d'équilibre financier du délégataire. Enfin, nous devons modifier le comportement des automobilistes en les incitant à un usage raisonné de la voiture.

Que faut-il retenir de ce bilan ? Nous sommes sortis de la tension sur la demande, les listes d'attente se sont résorbées et ceux qui souhaitent une place peuvent espérer une réponse rapide. Le nombre total d'abonnements est en recul d'environ 9 % mais une bonne partie de cette baisse s'explique par le

désabonnement d'une administration de la Part-Dieu qui a résilié 400 abonnements dans le cadre de son PDE. Nous constatons que, sur les deux types d'abonnements, l'un est en forte progression et l'autre en forte diminution : l'abonnement illimité baisse de 20 % environ, l'abonnement domicile augmente de plus de 50 %.

Nous l'avons dit déjà et le redisons, l'abonnement domicile, qui encourage à un usage raisonné de la voiture, est un système d'avenir. Les chiffres de progression le confirment, les usagers ont bien compris l'intérêt de cet abonnement domicile. C'est une formule originale qui donne un tarif préférentiel à ceux qui se limitent à quinze sorties hebdomadaires et fait payer les sorties supplémentaires. Elle s'était heurtée, dans un premier temps, à une certaine méfiance. Des recours ont même été déposés contre ce procédé au prétexte que l'égalité des usagers n'était pas respectée puisque les résidents n'étaient pas traités comme les autres utilisateurs. Pour le moment, le Tribunal administratif n'a pas donné raison à ces plaignants ; espérons que cela fera jurisprudence !

Quelles évolutions ? Si l'on s'interroge sur l'usage actuel de l'abonnement domicile, il apparaît que les usagers qui dépassent leur quota de sorties ne représentent que 8 % du total ; les autres sont très nettement au-dessous de ce quota : entre cinq et dix sorties par semaine en moyenne au lieu de quinze comprises dans le forfait. Cela signifie que le dispositif peut être revu. Il est possible de restreindre encore l'usage de la voiture, par exemple en limitant le nombre de sorties en baissant le prix mensuel. Toutes sortes de réglages sont envisageables pour accroître l'efficacité du système tout en gardant son attractivité et son équilibre économique. Il nous faudra continuer à convaincre que la tarification domicile est la seule réponse pour une véritable politique de développement durable qui améliore aussi la santé de nos concitoyens.

Une autre réflexion pourrait être abordée dans le cadre de notre projet de développement durable : il s'agit bien entendu d'un problème de tarification sociale. Cela va dans le sens de notre objectif partagé de mixité sociale et c'est peut-être dans ce sens qu'il faudrait travailler. Il y a quelques années, les tarifs des parkings étaient des maquis sans lisibilité ni logique ; une réflexion innovante a permis de rectifier le cap. Nous proposons de continuer dans cette voie et en particulier de faire annuellement un point sur nos résultats, comme nous l'avons fait ce soir.

Je vous remercie et le groupe Socialiste votera ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Touraine.

M. le vice-président TOURAINE : Monsieur le président, mes chers collègues. Sur cet important dossier, nous avons tous conscience que la politique tarifaire des parkings mais aussi du stationnement de surface est un des leviers importants pour l'application du PDU tel que nous l'avons collectivement décidé. En effet, c'est ainsi que l'on peut agir pour la diminution nécessaire de la pollution liée aux déplacements en ville mais aussi sur la diminution relative de la part de la voiture en faveur des alternatives à la voiture individuelle.

Les résultats d'aujourd'hui, qui sont le fruit d'un travail d'un an et demi, montrent qu'effectivement, l'évolution est favorable. Je ne reprendrai pas tous les arguments qu'a excellemment développés notre collègue Beauverie mais, de fait, il y a une diminution des stationnements des pendulaires, un des objectifs prioritaires de notre PDU. Bien sûr, cela a été permis grâce au déploiement des plans de déplacements entreprises et cela a

été authentifié par une diminution du nombre des voitures. Tout à l'heure, j'ai entendu des remarques mettant en question ces données-là. Non, ce n'est pas seulement la communauté urbaine de Lyon qui l'a observé et mesuré mais dans quelques jours vous le saurez- l'enquête ménages, réalisée indépendamment et de façon parfaitement objective, montre cette diminution du nombre de voitures en ville, y compris dans le centre-ville.

Cette diminution est effectivement reflétée par les résultats que nous voyons dans l'étude des parkings. Donc c'est un point important et qui va de pair avec l'augmentation des plans de déplacements entreprises, l'augmentation de l'usage des transports en commun, l'augmentation de l'usage des modes doux en particulier depuis la mise en place de Vélo'V.

Le deuxième point tout à fait positif c'est la compréhension par les résidents, par les Lyonnais, du dispositif domicile avec un transfert important du nombre d'abonnements illimités vers l'abonnement domicile, dont je vous le rappelle qu'il ne permet que quinze jours d'usage de la voiture pendant les jours de semaine, hors jours fériés et week-end et donc oblige chaque automobiliste à laisser sa voiture huit à neuf jours par mois, ce qui est une incitation à la vertu et à l'apprentissage de la possibilité de se déplacer au moins un à deux jours par semaine par un autre moyen que la voiture individuelle ; et cela est un point qui a été compris et bien utilisé.

Enfin, laissez-moi indiquer que le point principal est bien cette résorption de ces listes d'attente intolérables qui existaient au début de ce mandat ; je vous rappelle qu'il y avait plus d'une centaine de résidents et un millier de personnes de l'extérieur de Lyon inscrites sur ces listes, attendant qu'elles puissent avoir un espoir d'obtenir un abonnement peut-être dans cinq, six ou dix ans.

Aujourd'hui, il n'y a plus de listes d'attente, leur résorption est quasi complète et il y a même, dans la plupart des parcs -pas dans la totalité, j'entends bien qu'à la Croix-Rousse il y a encore quelques déficits que même l'ouverture du parc du Gros Caillou ne sera pas tout à fait suffisante pour combler les besoins-, dans la plupart des lieux de la ville, y compris en centre-ville, des places libres et ces places disponibles sont importantes à enregistrer afin d'analyser les demandes de nouveaux parkings formulées. Que dire d'une demande de nouveau parking à créer dans un lieu où le parc qui est à moins de cent mètres contient des places disponibles pour quelqu'un souhaitant s'abonner ?

Il y a de fait un résultat que nous ne pouvons que considérer comme positif avec une meilleure adéquation aujourd'hui entre l'offre et la demande dans la plupart des quartiers de Lyon. Je remets un peu à part le quartier de la Croix-Rousse où plusieurs parcs sont en cours de construction et où cet objectif ne sera atteint que dans quelques années.

Enfin, je voudrais corriger ce que j'ai entendu sur le nombre de procès-verbaux : oui, le nombre de procès-verbaux avait chuté pour des raisons conjoncturelles vers la fin des années 1990 et le début des années 2000. Maintenant, il n'a pas augmenté de façon drastique, il est simplement revenu au niveau du début des années 1990 et cet outil est malheureusement nécessaire pour qu'il y ait un respect du stationnement qui ne soit pas sauvage ni dangereux, qui respecte les places pour handicapés, pour les transports en commun, qui ne se fasse pas devant les portes cochères et qui respecte la rotation voulue par le stationnement payant. Ce nombre de procès-verbaux est dans une moyenne qui était celle des années 1980-1990.

Enfin, j'ajoute qu'une étude va se poursuivre par les services du Grand Lyon, que je veux ici remercier. C'est une étude critique de l'ensemble des données que nous pouvons collecter ou de celles qui nous sont fournies par les délégataires et cette étude critique demande une énergie notable aux services du Grand Lyon mais je crois qu'elle est importante et qu'elle doit effectivement être conduite annuellement pour, à l'avenir, peut-être rectifier la barre sur tel ou tel point si cela s'avérait nécessaire mais je crois que déjà le résultat obtenu les dernières années va tout à fait dans le sens souhaité.

Madame d'Anglejan s'émeut du fait qu'il y a plus de stationnement de résidents en surface ; je me permets de lui rappeler que c'est la mairie du deuxième arrondissement qui a refusé la proposition de restreindre à un véhicule par ménage le stationnement en surface...

Mme D'ANGLEJAN : Ce n'est pas le sujet !

M. le vice-président TOURAINE : Si, madame d'Anglejan ! C'est la mairie du deuxième arrondissement qui a refusé le stationnement de plusieurs véhicules par ménage en voirie. Vous ne pouvez pas vous émouvoir maintenant du fait qu'il y ait plus de voitures qui stationnent en surface. Il est vrai...

M. BROLIQUIER : Cela a sorti les voitures des parkings souterrains ; ce sont des personnes qui ont résilié leur contrat car, entre 120 € en dessous et 14 € en surface, reconnaissez que cela fait une sacrée différence !

M. le vice-président TOURAINE : D'abord, ce n'est pas 120 €, c'est soit un peu plus si c'est illimité, soit nettement moins si c'est un dispositif domicile.

Par contre, effectivement, il est tout à fait naturel que le choix soit offert. Ce qui est intéressant et utile c'est que maintenant il y ait un choix ; avant, il n'y en avait pas puisque les gens ne pouvaient pas aller dans les parcs souterrains puisqu'il y avait des listes d'attente -je le rappelle- de quelques milliers de personnes. Donc il y a maintenant un choix qui est offert et, -je vous le redis- si vous trouvez qu'il y a trop de personnes stationnant en surface parmi les résidents, vous pouvez tout à fait adopter le dispositif d'une voiture par ménage.

Je pense que nous avons ainsi, grâce à cette disposition, pu obtenir l'évolution souhaitée et les objectifs que nous nous étions fixés. Je pense qu'à l'avenir, il y aura nécessité de construire de nouveaux parkings mais probablement en mettant une priorité à la périphérie de la ville pour les parcs-relais là où il y a encore un déficit criant en besoin de stationnements alors que, dans le centre, il peut y avoir quelques possibilités supplémentaires souhaitables mais nous sommes beaucoup plus proches d'une adéquation entre l'offre et la demande. Voici, je crois, remplis les objectifs que s'était fixés le PDU.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

N° 2007-3869 - développement économique - Animation économique des conférences des maires lûnes et cûteaux du Rhône et porte du Sud, 7° et 8° arrondissements de Lyon - Convention triennale avec l'association comité de bassin pour l'emploi Lyon-sud (CBE-LS) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2007-3870 - développement économique - Animation économique de la conférence des maires Rhône-Amont - Convention triennale avec l'association Carco - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2007-3871 - développement économique - Animation économique de la conférence des maires du plateau nord - Convention triennale avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2007-3872 - développement économique - Animation économique des conférences des maires ouest nord et val d'Yzeron - Convention triennale 2007-2009 avec l'association Techlid - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2007-3873 - développement économique - Animation économique de la conférence des maires Portes des Alpes - Convention du 21 février 2005 avec l'Association san priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie) - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2007-3874 - développement économique - Animation économique de la conférence des maires du val de Saône - Convention triennale 2007-2009 avec le syndicat Saône Mont d'Or - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desseigne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-3869 à 2007-3874. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. DESSEIGNE, rapporteur : Sur l'ensemble des six rapports, avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes d'intervention pour le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, je vais vous lire une intervention que monsieur Pillonel aurait aimé faire. En son absence, je vais vous la lire :

"L'animation économique des conférences des maires dont il est question dans les projets de délibérations numéros 2007-3869 à 2007-3874 appelle une réflexion dont nous ne saurions faire l'économie.

S'il convient de se féliciter de l'organisation de ces échanges entre élus et partenaires depuis sa création en 2002, il ne faut pas perdre de vue l'un des objets de ces rencontres qui a pour finalité notamment la territorialisation de l'attraction économique.

L'actualité nous conforte chaque jour dans la nécessité de poursuivre nos actions mais également de répondre aux questions posées lors de nos rencontres en conférences des maires. Concernant celle des maires du val de Saône, nous avons pour le moment une certaine idée de l'emploi sur ce territoire qui se situe majoritairement sur le secteur tertiaire. Nous observons ainsi un affaiblissement assez considérable de l'emploi industriel et nous pouvons nous demander si ce n'est pas l'arbre qui cache la forêt. Il y a un besoin urgent d'envisager des actions concrètes en faveur de la production et de l'innovation et si nous perpétons notre position exprimée par les inquiétudes des chefs d'entreprises, lors de la réunion du 6 décembre 2004, à savoir :

- constat de la pénurie foncière pour les implantations ; il n'y a qu'à lire le bilan 2006 : sur 48 demandes d'implantations, seules 4 ont été réalisées,

- requalification de la pépinière de Genay,

- zone de développement de la zone industrielle de Lyon nord qui est gelée par le PPRN du préfet de janvier 2004,

si nous perpétons -disais-je- ces inquiétudes exprimées par les acteurs du développement économique donc de l'emploi, les questions risqueront d'être toujours seulement posées.

Il convient nécessairement, au regard des différents intervenants, institutions partenaires et associations avec lesquelles nous oeuvrons, de ne pas établir de dualité et d'accentuer encore et encore la potentialisation des compétences et des actions à mener."

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe UDF.

M. SAUZAY : Monsieur le président, chers collègues, c'est un exercice difficile que d'intervenir à ce moment-là de la réunion. Néanmoins, appréciant votre sensibilité aux affaires économiques, monsieur le président, la présentation de ce rapport m'incite, en tant que président de Techlid, à vous faire part de quelques réflexions concernant le pôle économique ouest.

Ce territoire reste toujours très attractif, tant pour les entreprises que pour les investisseurs. Notons le projet de la création, par l'institut Paul Bocuse, d'un centre international sur le comportement alimentaire, pour lequel le Grand Lyon sera partenaire.

En cohérence totale avec les objectifs du Scot, nous avons engagé, dans une logique de bassin économique, un travail de réflexion et d'échange d'informations avec les territoires voisins, ceci compte tenu notamment des projets d'infrastructures qui auront forcément un impact sur tout le secteur.

Le projet du parc d'activités des Bruyères nord et les réflexions sur l'offre foncière conduites dans le cadre du projet de développement territorial devraient permettre l'accueil de nouvelles entreprises. Aussi, Techlid souhaite que le pôle de compétitivité Tectera, aujourd'hui sur son territoire, puisse s'y développer. La réflexion amorcée sur le secteur du Tronchon pourrait entre autres assurer les besoins d'extension des établissements du pôle d'enseignement et de recherche.

Le déficit en transports en commun constitue cependant un handicap pour Techlid. Le report à long terme de l'aménagement de la ligne SNCF Lyon-Lozanne nous pénalise. Aussi, nous

nous engageons cette année dans un projet de travail "desserte, circulation, transports en commun". Ce projet va, entre autres actions, proposer l'élaboration d'un plan de déplacements d'entreprises de zone. Nous sommes également mobilisés sur le projet de transport collectif en site propre A 4.

En 2007 toujours, après le succès rencontré auprès des entreprises par le dispositif Ecrins, Techlid est candidat à l'animation du nouveau dispositif Securise'ra sur les conférences des maires ouest, nord et Val d'Yzeron. Nous poursuivons cette année l'action de formation des entreprises aux usages du numérique, initiative coproduite par Techlid, l'Espace Numérique Entreprises, la CCI, l'association des chefs d'entreprises et la DRIRE.

Enfin, après la création de la crèche interentreprises Saperlipopette, nous mettons en place avec nos partenaires un groupe de travail sur les services aux salariés.

Toutes ces initiatives, monsieur le président et chers collègues, sont bien sûr engagées dans le cadre du programme d'actions établi entre le Grand Lyon et Techlid. La volonté des maires de Techlid est de conduire toutes ces initiatives dans une perspective de partage, afin que ces expériences puissent servir à l'ensemble des territoires de notre agglomération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Sauzay. Monsieur Muet.

M. le vice-président MUET : Ce qu'a dit monsieur Sauzay et l'intervention de monsieur Pillonel m'intéressent. Je pense que le Val de Saône et les Monts d'Or sont les deux premiers territoires à s'être organisés. C'est sur leurs exemples que se sont développées d'autres organisations territoriales dont nous parlons aujourd'hui. Donc, je vais essayer de répondre dans la mesure du possible aux souhaits de monsieur Pillonel et je note la satisfaction qu'exprime monsieur Sauzay pour l'action que nous conduisons ensemble.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

N° 2007-3877 - développement économique - Plan marketing - Convention avec l'Aderly - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3877. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Cette délibération confie à l'Aderly, pour les années 2007 et 2008, le pilotage d'un plan marketing territorial partenarial à l'échelle du territoire de la métropole lyonnaise avec une signature unique pour plus de visibilité et d'économie

d'échelle. Si nous souscrivons au principe de ce plan et à la nécessité pour les différents acteurs chargés de la promotion économique de l'agglomération de coordonner leurs efforts, nous ne voterons pas ce dossier en l'état pour des raisons de fond et de forme.

Sur le fond tout d'abord, il aurait été logique que les restructurations demandées par le rapport de la Chambre régionale des comptes, dans un contexte de forte montée en puissance de l'action régionale dans ce domaine, se traduisent par des économies pour les financeurs de l'Aderly. Or, il n'en est rien et le budget que nous allons allouer à cet organisme pour 2007 augmente de 33 % par rapport à 2006. Certes, le plan marketing est une nouvelle mission mais une mission qui se superpose largement aux missions actuelles de l'Aderly. De plus, dans le budget général de l'Aderly pour 2007 que nous votons par délibération séparée, il y a déjà une ligne de 140 000 € consacrée au marketing territorial.

Sur la forme ensuite, s'agissant d'une prestation de pilotage, il aurait été nécessaire de formaliser plus avant le cahier des charges de travail à effectuer et de recourir à un appel d'offres car différents organismes étaient susceptibles de répondre sur un tel dossier.

C'est pourquoi le groupe des Verts votera contre ce dossier, à l'exception des vice-présidents qui s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, nous voulons profiter de cette délibération pour rappeler notre souhait, dans les critères d'évaluation que nous fixons à nos partenaires dans le domaine économique, que figure de façon systématique le nombre de créations d'emplois à mettre à l'actif des actions subventionnées.

Par ailleurs, concernant plus précisément l'Aderly, le débat que nous avons eu ici-même l'année dernière, Françoise Besnard y ayant fait allusion à l'occasion du rapport d'observation de la Chambre régionale des comptes, nous avait montré qu'il fallait prendre le temps de réfléchir à la poursuite de notre partenariat avec cette association avant tout redimensionnement de notre intervention. Il ne nous semble pas que l'on ait pris ce temps et que l'on dispose effectivement du bilan de l'impact économique et des créations d'emplois liées à l'Aderly.

C'est pourquoi, pour notre part, nous préférons nous abstenir sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe UPC.

M. ROUX DE BEZIEUX : Monsieur le maire, mes chers collègues, vous vous doutez que j'ai lu avec attention ce dossier qui me rend à la fois heureux, perplexe et inquiet. Heureux tout d'abord. C'était en 2001, quelques mois après notre élection à tous, j'étais dans le bureau de l'un de vos adjoints les plus éminents. Nous traçons quelques lignes et nous discutons sur un certain nombre d'éléments dont celui-là.

UN CONSEILLER : Des noms !

M. ROUX DE BEZIEUX : Des noms ? Il n'y a qu'un seul adjoint aux relations internationales, en tous les cas je n'en connais qu'un.

Effectivement, nous avons tiré un certain nombre de constats : cette faible notoriété à l'international était déjà présente. Elle était compensée, sous le mandat de Raymond Barre, par

quelques campagnes de publicité de niveau international sur le positionnement de Lyon comme métropole classée auprès de l'Unesco. Une image floue qui perdure. Je sais que vous parcourrez les salons internationaux et regardez attentivement ce que fait la concurrence. On s'aperçoit que la ville de Lyon est présente au travers de nombreux stands, un peu disparates en termes de communication et, par rapport par exemple à Birmingham ou même à Barcelone que vous citez en exemple régulièrement, nous étions un peu aussi les parents pauvres en termes de visibilité et, effectivement, de communication. Puisque, c'est logique, lorsqu'il y a plusieurs acteurs, chacun veut maîtriser sa communication, maîtriser une certaine image. Tout cela donc, à l'arrivée, donne une image de marque de l'agglomération en contrepoint de la puissance qu'elle peut affirmer, c'est-à-dire une image de marque qui n'est pas aujourd'hui à la hauteur et des ambitions et de la réalité.

Effectivement, ce constat, on le faisait en 2001 et depuis -je sais, vous allez me dire que la politique c'est l'art du possible mais c'est aussi un art difficile- tout cela n'a pas beaucoup bougé. Je suis content de voir que, le 26 juin, les bases d'un plan marketing ont enfin été adoptées par les différents partenaires, donc je suis heureux :

- une signature commune pour ces partenaires -j'allais dire enfin-,
- le club des 500 est une excellente idée, sauf que cela va être compliqué parce qu'il va falloir être un peu chasseur de têtes pour trouver ces 500 -et s'il y en a 600, personne ne vous en voudra- au potentiel susceptible d'être demain et dès aujourd'hui des ambassadeurs de Lyon,
- un plan de grande manifestation,
- et j'oserais dire, je rajouterai même un quatrième volet, c'est effectivement le portage par l'Aderly. Une Aderly rénovée, qui est présente aujourd'hui parce que je pense qu'il faut qu'il y ait un chef de file et que c'est bien que ce chef de file soit celui qui porte aujourd'hui l'image économique du Grand Lyon.

Je suis perplexe, en revanche, sur deux ou trois éléments. Tout d'abord -et nous avons eu l'occasion d'aborder ces points en commission-, l'absence de la région urbaine de Lyon dans les partenaires. C'est vrai que la région urbaine de Lyon -il ne faut pas se voiler la face- n'a plus aujourd'hui totalement l'efficacité qu'elle devrait avoir mais tout ceci ne demande sûrement qu'à évoluer. Ce serait un partenaire, je pense, majeur et, en tous les cas, ce serait au moins lui donner crédit de son existence.

Pour l'action en direction des publics étudiants, il y a déjà le programme Jeunes ambassadeurs de Lyon. Ce programme a été créé sous le mandat précédent mais n'est pas aujourd'hui à l'optimum de son efficacité. On sait que ces étudiants étrangers, lorsqu'ils vont retourner dans leur pays, deviendront l'élite économique ou politique de leur pays. Un jour, ils se rappelleront qu'ils ont étudié à Lyon, qu'ils ont été bien reçus, qu'ils y avaient des amis et on sait que parfois, lorsqu'il y a des choix à faire, ces choix obéissent à des règles qui ne sont pas forcément les règles totalement rationnelles, ce sont aussi des choix du cœur et ce serait commencer à faire une politique à quinze, vingt ou trente ans, ce qui est aussi notre rôle.

Enfin, il manque dans ce groupe de pilotage -et madame Gelas en avait parlé- les institutions culturelles mais aussi les institutions sportives. Vous vous gargarisez souvent de la réussite de l'OL et de la notoriété qu'apporte l'OL à la ville de Lyon. Même si dans cette enceinte, très honnêtement, nous n'y sommes pas pour grand-chose parce que ce sont avant tout, les joueurs, leur entraîneur et le staff qui font le travail. Effectivement, je pense

que ce serait des partenaires tout à fait intéressants, au moins à contacter même s'ils ne sont pas forcément financeurs. En tous les cas, ils ont une opinion sur la question.

J'ai deux ou trois inquiétudes.

D'abord, arriverons-nous à imposer cette signature commune ? On le sait, on le voit au niveau du monde de l'entreprise, le pré carré de la communication est un des derniers endroits où les gens aiment se battre. Cela ne va pas être simple d'imposer cette signature à tous les partenaires, c'est-à-dire que chacun aille sur la même bannière, sur le même logo, la même empreinte. Cela va être complexe et c'est vrai que je suis inquiet pour cela.

Je suis inquiet également sur le *timing* -ou l'échéancier pour vous faire plaisir madame-...

M. LE PRÉSIDENT : Vous aviez deux minutes.

M. ROUX DE BEZIEUX : Mais moi, vous savez, je vous écoute avec beaucoup de patience depuis des heures... Oui, deux minutes, j'y viens ! Il y a plein de gens qui dépassent !

Donc effectivement ces deux ans me semblent courts, d'abord parce qu'une mandature s'arrête peut-être mais il me semble qu'il y aura des élus après nous et ensuite deux ans -j'ai eu l'occasion de le dire-, c'est un plan marketing pour du yogourt. Ce n'est pas un plan marketing pour une agglomération parce que l'on sait que pour imposer une image au niveau international, il faut plusieurs années, cela ne se fait pas en deux ans. Alors on m'a dit : "Il faut créer une dynamique, faire preuve que cela va rapporter, se tester". Pour ma part, je pense que si l'on en est encore à vouloir faire la preuve de l'efficacité de ce plan marketing, c'est très inquiétant.

Notre groupe votera bien entendu positivement mais il n'appartient qu'à vous, monsieur le président, de lever notre perplexité et nos inquiétudes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Laurent.

M. le vice-président LAURENT : Très brièvement, pour répondre à madame Besnard, je pense qu'il y a un réel souffle nouveau à l'Aderly, c'est tout de même, quelque chose qui faut noter. On a demandé, sur nos trois premières années de mandat -si vous vous souvenez-, qu'une réforme soit faite. Il n'y a aucune augmentation sur le budget propre de l'Aderly : 1,718 M€ sont versés, c'est la même somme que l'an dernier ; les 500 000 € que l'on verse, c'est un portage par rapport à une compétence de l'Aderly et j'ai demandé aux services que deux comptes de résultats différents soient utilisés, un pour les 1,718 M€ et un autre pour les 500 000 €. Si cela peut vous rassurer, je l'espère. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller),
- abstentions : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - M. Buna et Mme Vessiller (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2007-3880 - développement économique - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 1 à la convention-cadre - Programme d'actions 2007 - Subvention annuelle - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-3880. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 22 heures 35).

Annexe
Budget primitif 2007 - Budget principal
(Dossier n° 2007-3885)
Résultats du vote nominatif

	Noms	Pour	Contre	Abstention	Par procuration
MM.	Abadie Pierre	X			
	Allais Gérard	X			
	Assi Gilles		X		X
	Balme René	X			
	Barge Lucien		X		
Mme	Bargoin Nicole		X		
MM.	Barral Guy	X			
	Barret Guy		X		X
	Barthélémy Christian		X		
	Beauverie René	X			
	Beghain Patrice	X			X
Mme	Belaziz-Bouziani Samia	X			
MM.	Benarbia Fawzi	X			
	Bertrand Patrick	X			
Mmes	Bertrix Bernadette			X	
	Besnard Françoise	X			
MM.	Bideau Alain		X		X
	Blein Yves	X			X
	Bonnard Pierre	X			X
	Bouju Patrick	X			
	Braillard Thierry	X			X

MM.	Bret Jean-Paul	X			
	Brochier Michel		X		
	Brolquier Denis		X		
	Buffet François-Noël		X		
	Buna Gilles	X			
	Buronfosse Michel	X			
	Calvel Jean-Pierre	X			
	Chaffringeon Jean Marc			X	
	Chapas Michel		X		
	Charrier Maurice	X			
	Chevallier René	X			
	Claisse Gérard	X			
	Clamaron Laurent		X		
	Colin Jean-Paul	X			
	Collet Michel		X		
	Collomb Gérard	X			
	Communal-Haour Jean-Pierre		X		
	Crédoz Pierre	X			
	Crimier Roland	X			
	Da Passano Jean-Luc	X			
	Daclin Jean-Michel	X			X
Mme	d'Anglejan Jeanne		X		
MM.	Darne Jacky	X			
	Darne Jean-Christophe	X			X
	David Guy	X			

Mmes	David Martine	X			
	De Coster Mireille	X			
	Decieux Pascale	Absente au moment du vote			
	Decriaud Jeanine	X			
MM.	Delorme Gilles	X			
	Denis Michel	X			
Mme	Desbazeille Marie-Chantal		X		X
MM.	Deschamps Yvon	X			
	Desseigne Jean-Claude	X			
	Dubernard Jean-Michel		X		X
Mme	Dubost Anne-Marie		X		
MM.	Dumont Pierre	X			
	Duport Michel	X			
	Durieux Yves	X			
Mmes	Elmalan Mireille	X			
MM.	Fillot Etienne		X		
	Flacconnèche Jean-Pierre	X			
	Forissier Michel		X		
	Fournel Yves	X			
Mme	Frieh Claudine		X		
MM.	Galliano Alain	ABSENT			
Mmes	Gelas Nadine	X			
MM.	Genin Bernard	X			X
	Gerin André	X			

MM.	Gignoux Bruno		X		
	Gigot Michel		X		
	Giordano Alain	X			
	Girod Alain	X			
	Gonon Marc		X		X
	Guétaz Joseph	X			
Mmes	Guillaume Sylvie	X			X
	Guillemot Annie	X			
MM.	Guillemot Louis	X			
	Guimet Hubert	X			
	Huguet Patrick		X		
	Imbert Alain	X			
Mme	Isaac-Sibille Bernadette		X		
MM.	Jeannot Alain		X		
	Joly Alain	X			X
	Julien-Laferrière Hubert	X			
	Lambert René	X			X
	Laréal Pierre	X			
	Laurent Patrick	X			
	Le Gall Patrick		X		
	Lelièvre Alain		X		
	Lévêque Louis	X			
	Linossier Georges	X			
	Longueval Jean-Michel	X			

Mme	Mailler Françoise	X			
MM.	Malaval Jacques	X			
	Mansot José	X			
Mme	Marquaille Christelle	X			
M.	Marquerol Bernard	X			
Mme	Mermoud Françoise	X			
MM.	Meyer Jacques		X		
	Millon Charles		X		X
	Moralès Richard			X	X
Mme	Mosnier-Lai Estelle		X		
M.	Muet Pierre-Alain	X			
Mme	Nachury Dominique		X		
MM.	Nardone Amaury		X		X
	Nissanian Movses	X			
Mme	Orcel-Busseneau Ginette	X			
M.	Pacalon Henri	X			
Mme	Palleja Georgette	X			
M.	Passi Martial	X			
Mme	Pédriani Michèle	X			
M.	Perret Michel	X			
Mmes	Perrin-Gilbert Nathalie	X			X
	Pesson Alexandrine	X			
M .	Petit Gaël		X		
Mmes	Petitjean Madeleine	X			
	Peytavin Yolande	X			

MM.	Philip Christian		X		X
	Pillonel Claude	X			X
	Plazzi Willy	X			
	Polga Bruno	X			
Mmes	Psaltopoulos Jacqueline	X			
	Puvis de Chavannes Anne		X		
	Rabatel Thérèse	X			X
MM.	Rémont Bruno		X		
	Rendu Daniel		X		X
	Reppelin Michel	X			
Mme	Reynaud Blandine		X		
MM.	Rivalta Bernard	X			
	Roche Charles	X			X
	Rousseau Michel		X		
	Roux de Bezieux Erick		X		
	Sangalli Michel	X			
	Sardat André		X		
	Sauzay Bernard	X			
	Serres Paul	X			
Mme	Spiteri Rita	X			
MM.	Sturla Jérôme	X			
	Téodori Ange-Marie	X			
	Terracher Raymond	X			

MM.	Terrot Michel		X		X
	Tête Etienne	X			
	Thivillier Henri	X			
	Touati Lahceme	X			
	Touraine Jean-Louis	X			
Mme	Tourniaire Céline	X			
MM.	Turcas François		X		
	Uhrich Yves-Marie	X			
	Vaté Michel		X		
	Vesco Gilles	X			
Mme	Vessiller Béatrice	X			
MM.	Vial Pierre	Absent au moment du vote			
	Vincent Max	X			
Mmes	Vullien Michèle	X			
	Yérémiar Madeleine		X		
Total		105	46	3	